

Publié le 07/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_136

OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2023 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin

Exposé

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Président de l'établissement public présente au Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport destiné à l'information des usagers présente l'organisation du service, ses caractéristiques techniques et financières ainsi que les indicateurs de performance réglementaire.

L'année 2023 fait l'objet du rapport ci-joint pour la compétence eau potable, assainissement collectif et non collectif pour les territoires sur lesquels ces compétences étaient gérées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2007-675 du 2 mai 2007,

Vu l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en séance du 12 septembre 2024,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 171 - Contre : 0 - Abstentions : 10) pour :

- **Approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **Dire** que ces documents seront transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public, conformément aux dispositions en vigueur,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service eau et Assainissement 2023

Bilan 2023 Analyses ARS Cherbourg-en-Cotentin

Bilan 2023 Analyses ARS Coeur de Cotentin Régie

Bilan 2023 Analyses ARS Coeur Cotentin SAUR

Bilan 2023 Analyses ARS Coeur de Cotentin VEOLIA

Bilan 2023 Analyses ARS Côte des Isles SAUR

Bilan 2023 Analyses ARS DOUVE ET DIVETTE

Bilan 2023 Analyses ARS La Hague

Bilan 2023 Analyses ARS Les Pieux

Bilan 2023 Analyses ARS Montebourg

Bilan 2023 Analyses ARS St Pierre Eglise

Bilan 2023 Analyses ARS VAL DE SAIRE

Bilan 2023 Analyses ARS VALLE DE L OUVRE

Synthese 2023 par UGE de la CAC

Annexe 2 Note info AESN - Chiffres 2023

Annexe 3 Travaux reseaux 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**26 SEPTEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONNIN Jean-Marie, CHANTAL, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOU DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.



LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

S²LO

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNÉE 2023

PRÉAMBULE

S'il en était besoin, l'année 2023 a confirmé l'évolution des conditions météorologiques et l'impact pour notre territoire. Après les périodes de sécheresse des années précédentes, 2023 a été marquée par une pluviométrie record (1 138 mm enregistrés à la station météorologique de Maupertus qui font de 2023 la troisième année la plus pluvieuse des soixante dernières années après 1994 et 2000) et un évènement climatique majeur (tempête CIARAN).

La mobilisation et le professionnalisme des équipes de la Direction du Cycle de l'Eau ont une fois de plus permis de faire face pour assurer le service aux usagers. Néanmoins, ces évènements qui tendront à être de moins en moins exceptionnels nous rappellent la double nécessité de maîtriser le présent et d'anticiper l'avenir.

Pour ce qui est de la maîtrise du présent, les schémas directeurs eau potable et assainissement engagés respectivement en 2022 et 2023 permettront d'établir un état des lieux précis de notre patrimoine. Dans la continuité du PPI 2024-2026 et des nombreux travaux d'ores et déjà réalisés, ils préciseront les actions à engager pour fiabiliser et sécuriser les équipements.

Ces schémas directeurs sont en outre tournés vers l'avenir avec pour objectif d'orienter la stratégie de la collectivité en tenant compte des besoins futurs en termes de ressources, d'urbanisme et d'activité économique. Ils complètent les nombreuses actions mises en œuvre par le Cycle de l'Eau pour anticiper le devenir de notre territoire : étude sur le biseau salé avec l'université de Rennes (impact de l'élévation du niveau marin sur les ressources eau potable du littoral), étude sur les volumes prélevables avec le SDEAU50 (adéquation actuelle et surtout futures entre les ressources eau potable et les besoins multiples), étude sur les zones humides, éponges naturelles qui permettent de préserver l'eau en qualité et en quantité, avec le Conservatoire des Espaces Naturels, lancement du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)...

Le travail fourni par l'Assemblée Délibérante et l'administration pour impulser la dynamique de l'Agglomération et organiser la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire a été considérable. Il est sans commune mesure avec l'effort devant être fourni pour permettre au territoire de relever les défis de demain...

Philippe LAMORT Vice Président

SOMMAIRE

04 PARTIE 1

PRESENTATION GENERALE ET FAITS MARQUANTS 2021

- 1.1 . Le Cotentin
- 1.2 . Des compétences au service de tous
- 1.3 . Divers et faits marquants 2023

14 PARTIE 2

EAU POTABLE

- 2.1 - Caractérisation du service d'eau potable
- 2.2 - Indicateurs de performances du service d'eau potable

27 PARTIE 3

ASSAINISSEMENT

- 3.1 - Répartition de la population desservie par secteur
- 3.2 - Caractérisation du service d'assainissement collectif
- 3.3 - Indicateurs de performances du service d'assainissement collectif
- 3.4 - Caractérisation du service de Contrôle des dispositifs privés
- 3.5 - Indicateurs de performances du service d'assainissement non collectif

44 PARTIE 4

TARIFICATION ET RECETTES DU CYCLE DE L'EAU

- 4.1 - Service d'eau Potable
- 4.2 - Service d'assainissement collectif
- 4.3 - Service d'assainissement non collectif

51 PARTIE 5

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

- 5.1 - Eau potable
- 5.2 - Assainissement collectif
- 5.3 - Assainissement non collectif

PARTIE 1

PRESENTATION GENERALE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

1.1 - LE COTENTIN

La Communauté d'Agglomération du Cotentin se situe au Nord du département de la Manche.



Les chiffres clés de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

- 1 400 km² de superficie
- 177 000 habitants
- 129 communes

L'Agglomération du COTENTIN est compétente en matière d'eau et d'assainissement pour le compte de tous les habitants des 129 communes composant Le Cotentin, depuis la production et la distribution de l'eau potable jusqu'à la collecte et la dépollution des eaux usées ainsi que leurs rejets dans le milieu naturel.

Elle gère également la compétence GEMAPI pour protéger le territoire des inondations et œuvrer pour la continuité écologique des cours d'eau.

La gestion intégrée du cycle de l'eau (y compris sur les volets GEMAPI et Pluvial) permet d'œuvrer à plusieurs niveaux pour préserver la ressource en eau :

- Infiltration des eaux pluviales au plus près de la source de collecte
- Restauration des zones humides
- Plans d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captage
- Renouvellement des réseaux d'eaux potables (volet quantitatif) et d'assainissement (volet qualitatif de la ressource)
- Epuration des eaux usées
- ...

1.2 – Les Compétences « Petit cycle »

1.2.1 – La Compétence Eau potable sur le Cotentin

La Direction du Cycle de l'Eau du Cotentin a pour compétence :

- La production,
- Le traitement,
- Le stockage,
- La protection des ouvrages de prélèvement,
- Le transfert,
- La distribution.

La Collectivité exerce ses différentes compétences liées à l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération soit 129 communes

- directement par le biais de ses services en régies,
- par des contrats de délégation de service public (Affermage, Gérance, prestations de services), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

L'Agglomération reste propriétaire de toutes les installations d'eau potable, et maître d'ouvrage des travaux neufs.

L'Agglomération est responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.



LE SAVIEZ VOUS ?

Les différents modes de gestion

- ◆ Régie : La régie relève du mode de gestion directe.

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel, sans aucun recours à des prestataires de service. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers.

- ◆ Régie avec une prestation de services : La régie avec une prestation de services relève du mode de gestion directe.

La collectivité exploite elle-même son service en recourant en tout ou partie à un ou plusieurs prestataires. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers.

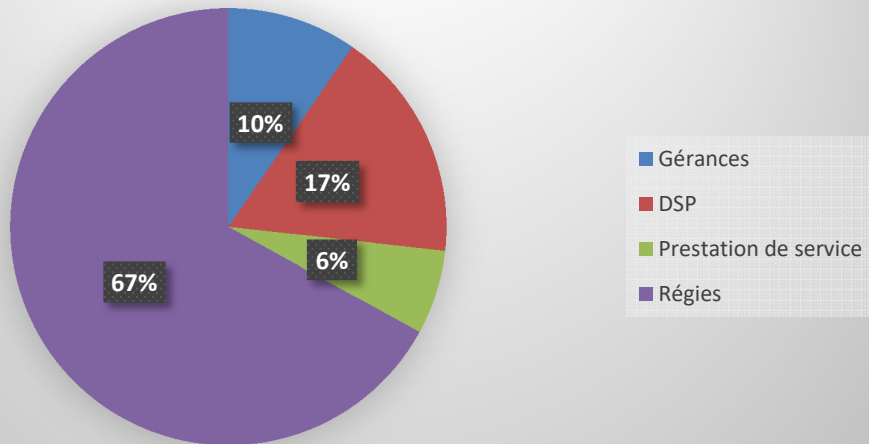
- ◆ Gérance : La gérance relève du mode de gestion directe.

La collectivité confie à un gérant le soin de d'exploiter intégralement son service public moyennant une rémunération forfaitaire sans intéressement au résultat. Le gérant est directement rémunéré par la collectivité, et non par les usagers. La collectivité garde, au travers de son trésorier, la prérogative du recouvrement des factures.

- ◆ Affermage : L'affermage relève du mode de gestion délégué. Le délégataire est appelé "fermier".

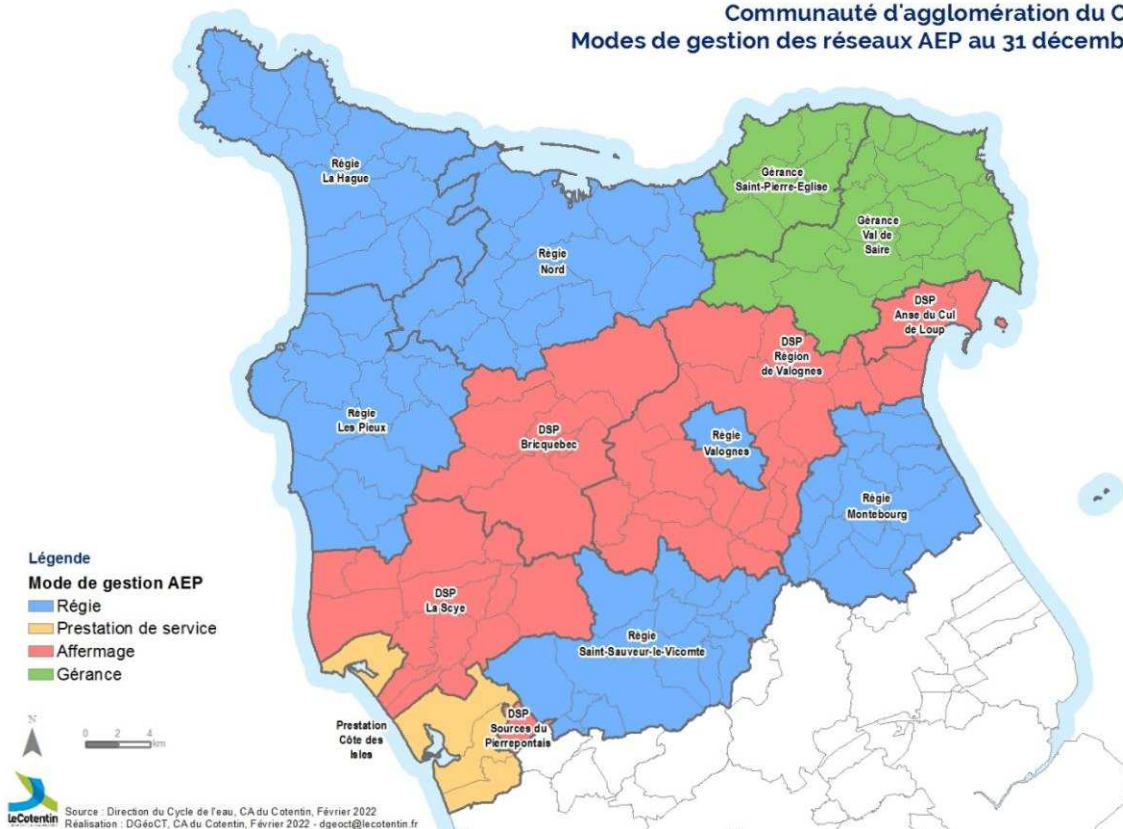
Le fermier exploite le service, de façon exclusive, sur un périmètre déterminé par la collectivité et à ses risques et périls. Il est rémunéré par la perception directe d'une redevance auprès des usagers, lui permettant d'amortir ses charges de fonctionnement.

Répartition des modes de gestion AEP en fonction du nombre d'abonnés



Graphique n°1 : Répartition des modes de gestion AEP

Communauté d'agglomération du Cotentin Modes de gestion des réseaux AEP au 31 décembre 2021



Carte n°1 : Localisation des modes de gestion AEP

Au 31 décembre 2022, chaque territoire dispose d'un règlement de service.

1.2.2 – La Compétence Assainissement Eaux usées sur le Cotentin

La Direction du Cycle de l'Eau du Cotentin a pour compétence :

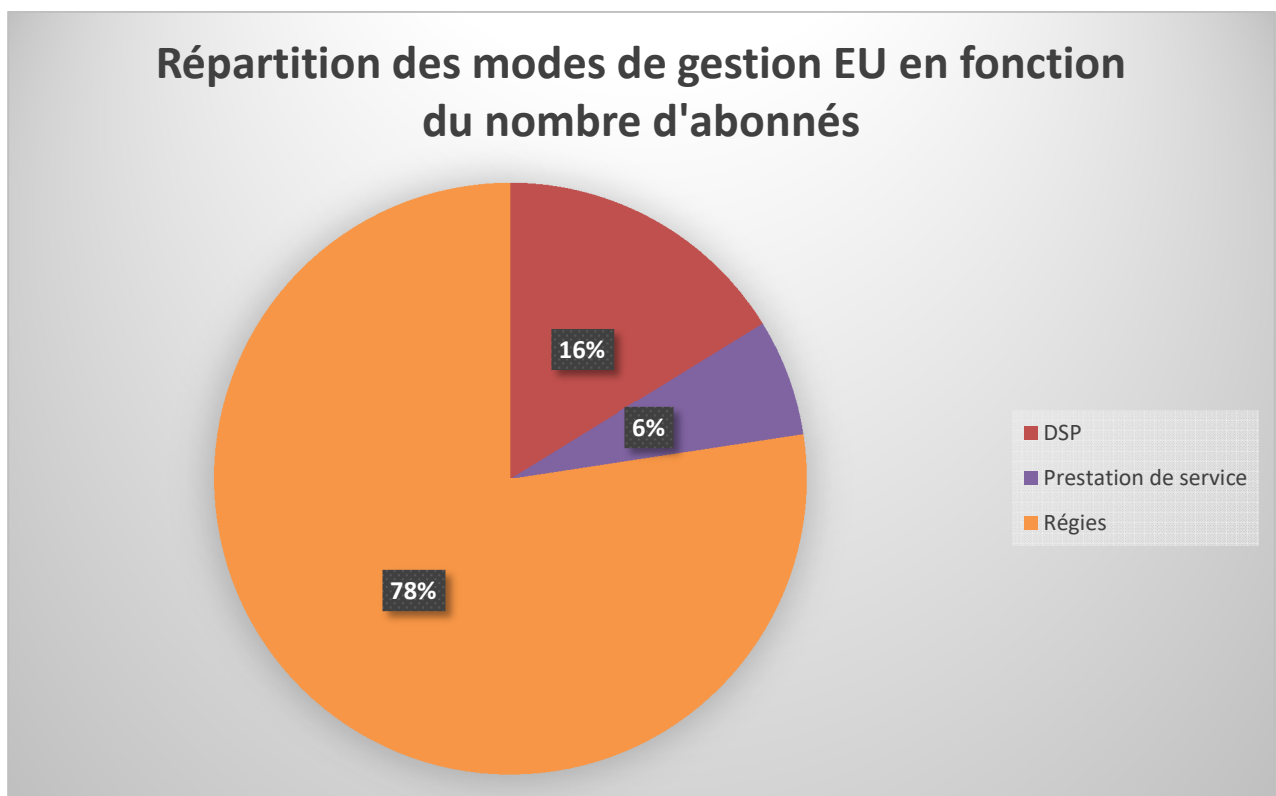
- La collecte
- Le transport, La dépollution,
- Le contrôle de raccordement,
- L'élimination des boues produites,
- L'aide aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'immeubles privés

La compétence assainissement collectif est exercée sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, soit 60 communes :

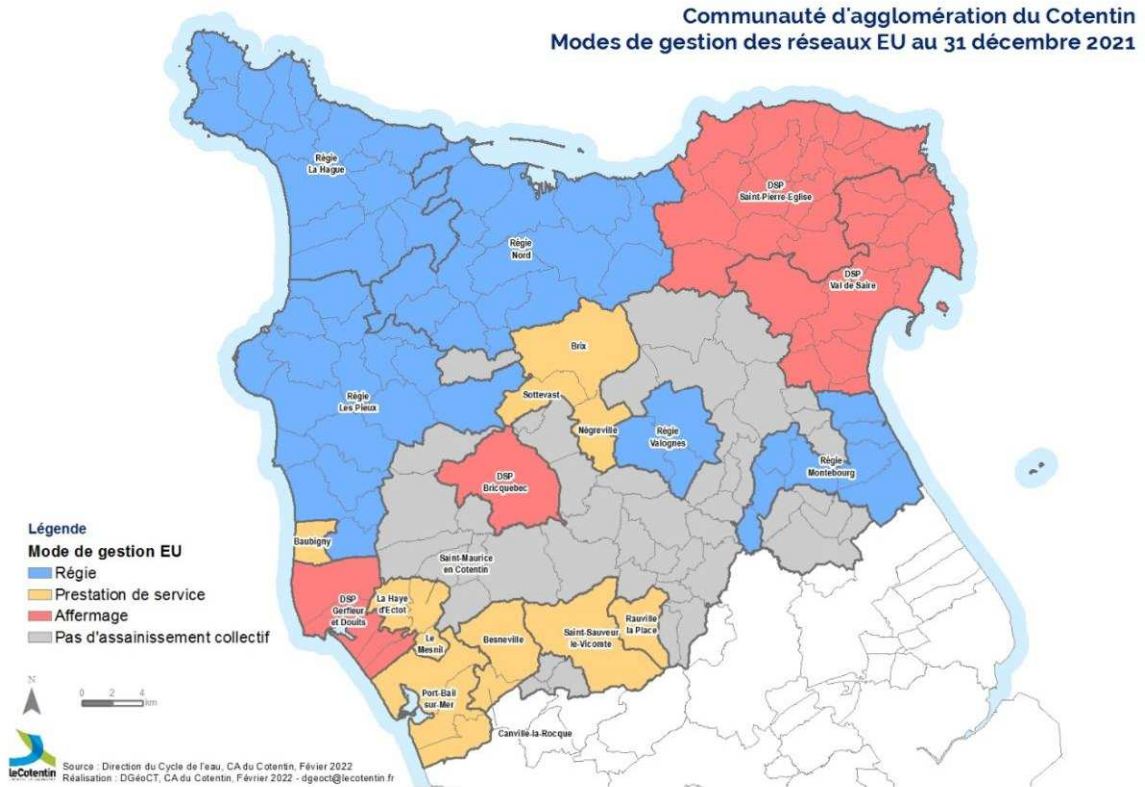
- directement par le biais de ses services en régies,
- par des contrats de délégation de service public (Affermage, Gérance, prestations de services), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

L'Agglomération reste propriétaire de toutes les installations d'assainissement, et maître d'ouvrage des travaux neufs.

L'Agglomération est responsable du service d'assainissement, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.



Graphique n°2 : Répartition des modes de gestion EU



Carte n°2 : Localisation des modes de gestion EU

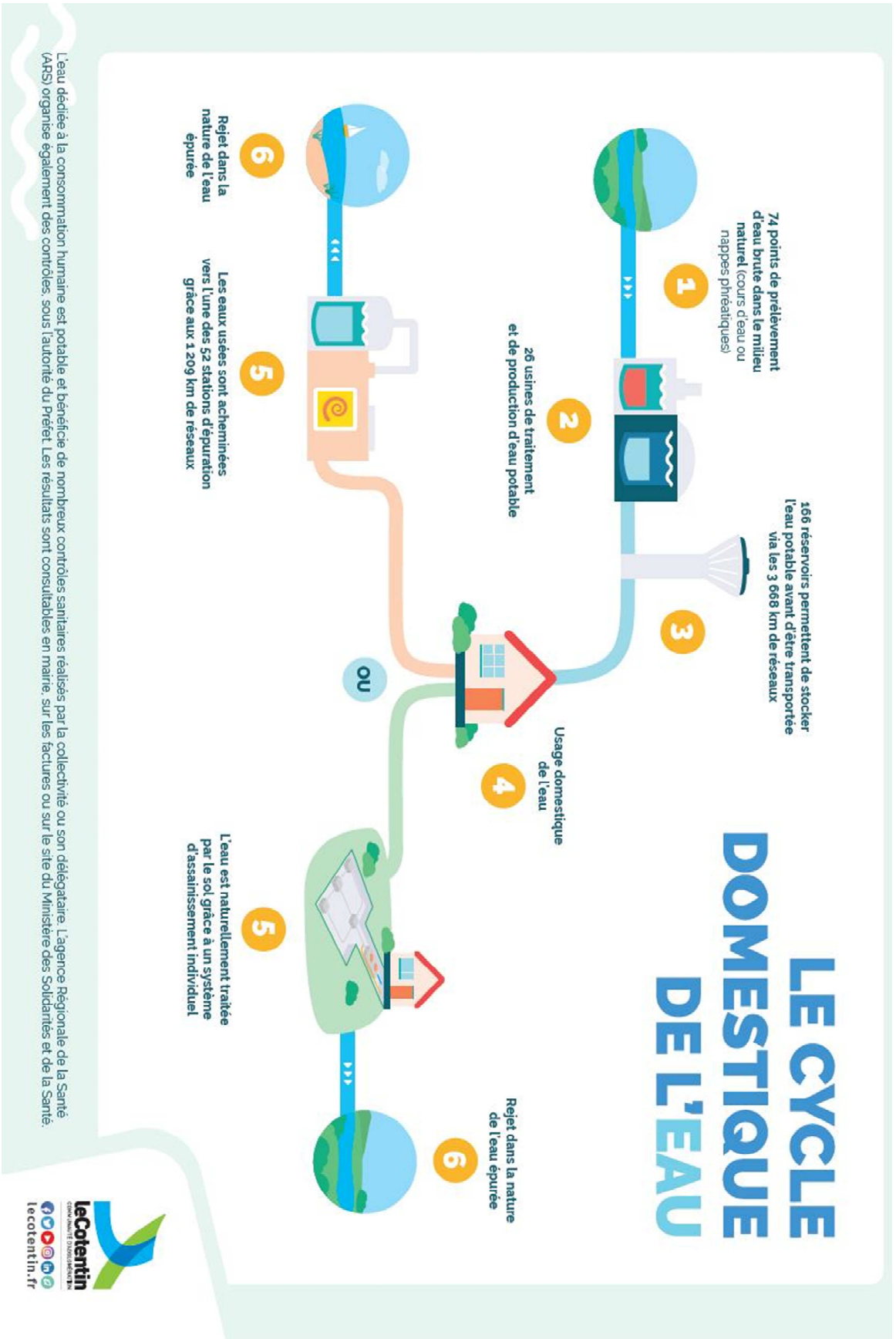


Schéma n°1 : Le Patrimoine « Cycle de l'eau » de l'Agglomération

1.2.3 – La Compétence Assainissement Non collectif sur le Cotentin

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement non collectif est gérée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les services publics d'assainissement non collectif des communes nouvelles de Cherbourg en Cotentin et de la Hague ont intégré la communauté d'Agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2018.

La compétence Assainissement Non-Collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Elle permet à l'EPCI de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Dans ce cadre, l'agglomération du Cotentin a fait le choix d'exercer les missions rendues obligatoires par la réglementation à savoir :

- ◆ Identifier sur leur territoire les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif ;
- ◆ Contrôler l'assainissement non collectif :
 - Pour les installations neuves ou à réhabiliter : contrôle de conception puis contrôle d'exécution ;
 - Pour les installations existantes : contrôle initial (diagnostic) puis contrôle périodique pour vérifier le fonctionnement et l'entretien des installations
- ◆ Dans le cadre des ventes immobilières, contrôler le bon fonctionnement des installations. Ce contrôle est obligatoire et doit être daté de moins de 3 ans à la date de la signature de l'acte de vente.
- ◆ Mettre en place un contrôle périodique au moins une fois tous les 10 ans ;
- ◆ Etablir à l'issue du contrôle un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- ◆ Percevoir une redevance auprès des usagers.

La Communauté d'Agglomération dispose d'un règlement de service ANC commun à l'ensemble du territoire. Ce dernier a été validé par délibération n°2018-18 en date du 27 septembre 2018.

1.2.4 – Le contrôle et le suivi des contrats

Depuis 2018, l'Agglomération Le Cotentin a mis en place une cellule dédiée au suivi et au contrôle permanent d'exploitation déléguée de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Les compétences mises en œuvre sont autant techniques que financières ou administratives (marchés).

Ce suivi s'appuie sur de nombreuses réunions avec les délégataires, réunions techniques mensuelles et revues de contrats trimestrielles, et sur des visites régulières des installations. Il repose également sur les données transmises par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle, sont ainsi demandés aux délégataires, **notamment le Rapport Annuel du Délégué ou RAD.**

RAD

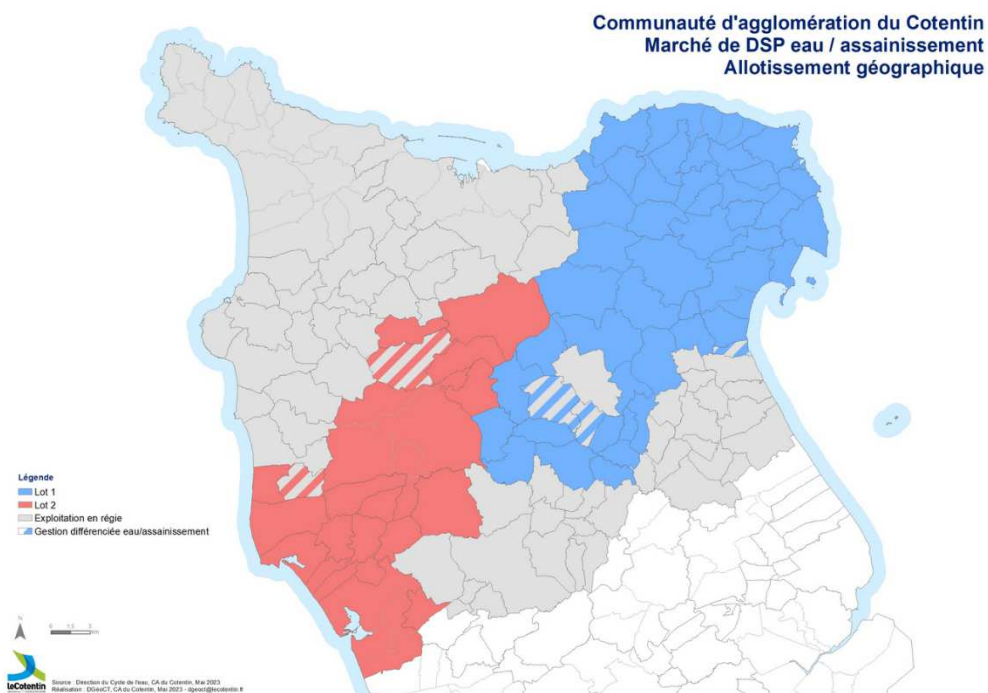
Conformément aux contrats d'affermage, les rapports annuels des délégataires sont transmis chaque année à la Collectivité entre le 1^{er} Avril et le 1^{er} juin de l'année suivante.

La partie technique et la partie financière font l'objet d'une analyse approfondie par les services de la Collectivité. L'analyse financière permet de contrôler l'équilibre de la délégation, notamment au travers du compte d'exploitation ou à défaut du compte de résultat, présenté par le délégataire.

L'analyse du rapport annuel fait l'objet d'un mémoire récapitulatif des remarques et demandes de compléments ou corrections formulées par la Collectivité à chaque délégataire. Les délégataires y répondent en remettant le cas échéant un rapport annuel modifié. Le contrôle s'effectue sur la période de juin à septembre.

Les rapports annuels des délégataires, modifiés le cas échéant, font l'objet d'une présentation devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. puis devant le Conseil d'Agglomération en septembre.

Une démarche d'optimisation et de réorganisation des contrats a été engagée pour aboutir à une nouvelle structuration du territoire au 1^{er} janvier 2024.



Carte n°3 : Nouvelle organisation territoriale de l'exploitation des compétences Eau et Assainissement

1.3 – DIVERS ET FAITS MARQUANTS 2023

1.3.1 – Evènements naturels marquants

Tempête CIARAN

La tempête CIARAN s'est développée fin octobre-début novembre 2023 sur le Nord-Ouest de l'Europe, provoquant des dégâts généralisés par des vents de plus de 160 km/h et la perte d'électricité pour plus de 1 millions de foyers en France.

Ainsi dans la Manche et le Nord cotentin, des records de rafales ont été atteints dans la nuit du 2 au 3 novembre avec 159 km/h enregistrés à Barfleur, 157 km/h à Carteret ou encore 153 km/h à St Vaast la Hougue.

Lors de cet épisode exceptionnel, consigne avait été donnée par la Direction d'assurer la sécurité du personnel et dans ce cadre de ne pas faire sortir les agents lors des « coups de vents » les plus importants ; ceci malgré l'arrêt de certains sites lié à la rupture d'électricité.

Les actions d'anticipation et l'engagement des équipes au cours de cette crise a néanmoins permis de fortement limiter les interruptions de service.

Malgré cela, le secteur de Bricquebec en délégation s'est retrouvé en rupture d'alimentation. Une distribution de bouteilles d'eau a dû être organisée par le biais des mairies des communes impactées.

Dans une démarche d'amélioration continue des services, Un RETEX (retour d'expérience) a ensuite été organisé en interne Agglomération avec l'ensemble des services et les délégataires pour établir les actions à engager.

En parallèle, un RETEX a été mis en place par la Préfecture de la Manche avec l'ensemble des services concernés tels que les services de santé et secours (SDIS, Gendarmerie, ARS, SAMU) et les services « Infrastructures » (Producteurs et distributeurs d'eau potable, Enédis, opérateurs téléphonie et numériques).

Séisme dans le Val de Saire

Le 11 novembre 2023, un tremblement de terre s'est produit dans le Nord-Cotentin (Manche). Ce séisme, d'une profondeur de 6 m, de magnitude locale 3,1 et d'intensité 5, a été ressenti dans un rayon de 17 km autour de son épïcentre, situé entre Valcanville et Le Vicel.

Celui-ci a généré de nombreuses fuites après compteur (au niveau des branchements privés des habitations) ainsi que sur le réseau public d'alimentation.

Forte pluviométrie

Après un début d'année relativement sec (principalement en février), 2023 s'est avérée fortement pluvieuse dans la Manche avec des pluies records en mars, juillet, août et principalement novembre.

Cette année se trouve dans les trois années les plus pluvieuses des soixante dernières années avec 1994 et 2000. Avec 1137,8 mm enregistrés au niveau de la station météorologique de Cherbourg-Maupertus, l'écart aux normales a été de 191,7 mmm, soient +21 %.

Il en résulte une forte augmentation des volumes transitant par les collecteurs d'assainissements (eaux usées et eaux pluviales) et une perturbation des dispositifs d'épuration des eaux usées (postes et stations).

1.3.2 Contamination des huîtres de St Vaast par un Norovirus

En fin d'année, les ostréiculteurs de la zone de production de St Vaast La Hougue-référence 50.07 ont été confrontés à une interdiction temporaire de commercialisation des huîtres en raison de la détection d'un Norovirus dans les coquillages.

L'autre zone de production du secteur, celle de l'Anse du Cul du Loup-référence 50-06.01 n'a quant à elle pas été impactée.

La problématique du Norovirus étant étroitement liée aux eaux usées, un programme d'action d'envergure a été engagé courant 2024 par l'Agglomération du Cotentin. Celui-ci consiste en :

- La mise en place d'un partenariat avec le Comité Régionale Conchylicole visant à réaliser une étude diagnostic spécifique sur les pollutions microbiologiques du secteur. Cette étude s'établit autour de points de prélèvements identifiés qui seront suivis régulièrement sur une période de 24 mois
- La réalisation de diagnostics sur les systèmes d'assainissement du secteur : Réville, Montfarville, Anse du Cul du Loup
- La poursuite des travaux de renouvellement de réseaux engagés sur Quettehou avec priorisation aux réseaux les plus sensibles de St Vaast La Hougue
- Le renforcement des contrôles des dispositifs privés ; à savoir les raccordements au réseau public d'assainissement et les installations d'assainissement non-collectif
- La planification de la construction d'une nouvelle station d'épuration pour les hameaux les plus sensibles d'Anneville en Saire

1.3.3 Engagement des travaux de confortement de la Step de Portbail

En 2023, un décanteur lamellaire a été provisoirement mis en place pour préserver la qualité du rejet. Celui-ci a fonctionné jusqu'à la réception des travaux intervenue au cours du second semestre 2024.

Ces travaux ont consisté en :

- la mise en place d'un Tromel en lieu et place des tamis existants
- le nettoyage du bassin d'aération
- le renouvellement des membranes existantes

1.3.4 Lancement du Schéma Directeur Assainissement

Après une consultation infructueuse en 2022, le Schéma Directeur d'Assainissement a enfin pu être engagé en fin d'année 2023. Etabli en plusieurs lots couvrant les périmètres des futurs PLUi, celui-ci permettra d'établir :

- Un état des lieux exhaustif du patrimoine
- Un diagnostic de fonctionnement des ouvrages
- Le zonage eaux usées sur le territoire : secteurs destinés à être desservis par le réseau public d'assainissement collectif et secteurs demeurant sur de l'assainissement non-collectif
- Un programme d'action des travaux à engager pour préserver le patrimoine et répondre aux objectifs du zonage ci-dessus

Le rendu de ce Schéma Directeur est attendu pour 2026.

PARTIE 2

EAU POTABLE

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération a pris la compétence eau potable, sur l'ensemble de son territoire, exception faite du territoire de la Côte des Isles transférée au SDeau en 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération s'est retirée du SDeau 50. De fait, elle est devenue compétente sur l'ensemble de son territoire, à savoir 129 communes.

2.1 – CARACTERISATION DU SERVICE D'EAU

◆ - NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Au 31 décembre 2023, le service public d'eau potable dessert **96 223** abonnés

◆ -LES RESSOURCES EN EAU

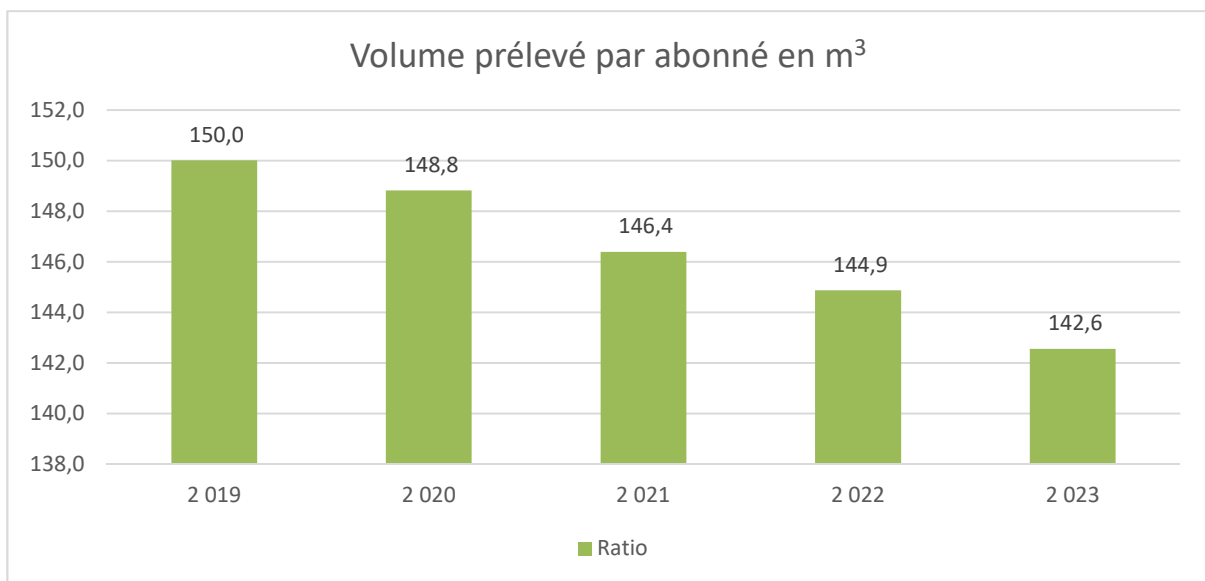


Carte n°5 : Localisation points de ressource en eau

Les ressources de l'Agglomération sont à 90% souterraines. A cela s'ajoute un prélèvement de surface dans le fleuve « Divette » pour l'alimentation de l'Agglomération de Cherbourg-en-Cotentin le prélèvement dans la Divette et la sécurisation des secteurs limitrophes.

Au cours de l'année 2023, le service d'eau potable a prélevé **13 717 372 m³**. Sur ces 13 717 372 m³, 5 393 733 provenaient de la seule ressource superficielle du territoire, **soit 39 % des prélèvements**.

La diminution du volume prélevé se poursuit, en brut (- 1,8 %) mais aussi en « net », le ratio « volume prélevé par abonné » étant de nouveau en baisse :



Graphique n°3: Evolution ratio Volume prélevé/abonné

Remarque : Les territoires des ex SIAEP de PORTBAIL, SIAEP de la Scye ne disposent pas de forage et/ou captage. Ces secteurs sont alimentés via l'ex SMP de la Côte des Isles.

💧 -ACHAT ET VENTE D'EAUX BRUTES

Sans objet.

💧 -USINES ET STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'eau à l'état naturel est souvent impropre à la consommation. Selon la qualité de l'eau prélevée, différentes étapes de traitement peuvent être nécessaires dans des usines de production ou de traitement pour rendre l'eau potable et maintenir sa qualité jusqu'au robinet du consommateur.

Il existe **26** usines de traitement et de production d'eau potable sur le territoire de l'Agglomération.

💧 -ACHAT ET VENTE D'EAUX TRAITEES

• Volumes achetés et vendus à d'autres collectivités

Pour l'année 2022, la collectivité a acheté :

Secteurs / fournisseurs	Communes desservies	Volume acheté (m3)	
		Exercice 2022	Exercice 2022
SIAEP des sources du Pierrepontais	Canville la Rocque	0	0
SIAEP STE MARIE DU MONT	Ravenoville	9 576	10 141

Tableau n°1 : Achat d'eau

Elle vend par ailleurs par l'intermédiaire de vente directs aux abonnés par le biais de convention avec les communes des usagers concernés : Etienville et Ravenoville

A noter que les abonnés de la Haye, auparavant alimentés par l'Agglomération, ont été repris par la commune au 1^{er} janvier 2023.

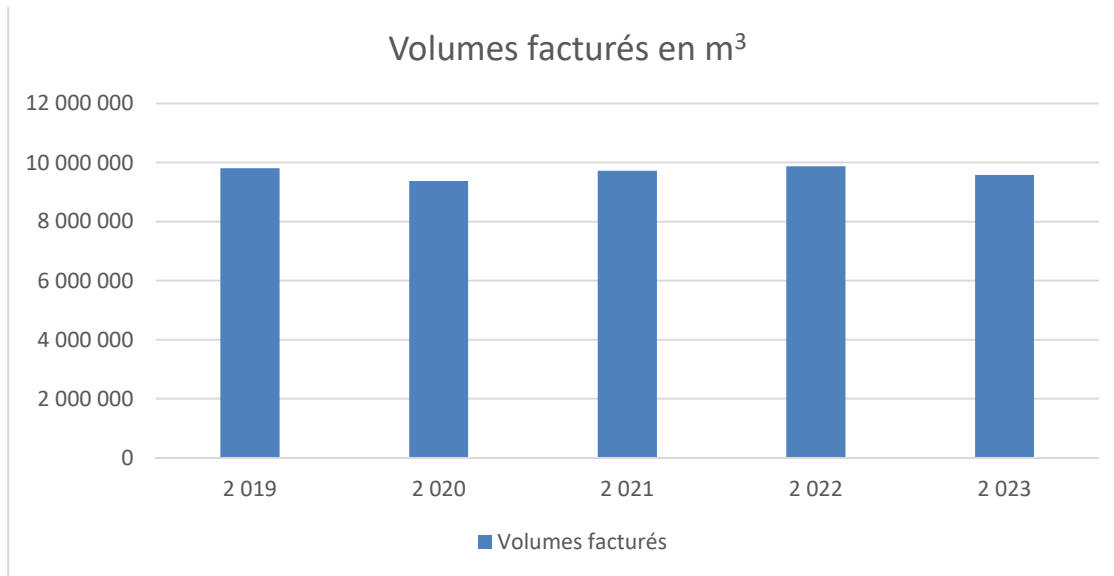
Secteurs	Exercice 2022	Exercice 2023
La Haye (convention pour vente directe aux abonnés)	19 702	0
Ravenoville (convention pour vente directe aux abonnés)	37 241	34 122
Etienville (convention pour vente directe aux abonnés)	22 415	18 387

Tableau n°2 : Vente d'eau

• Volumes vendus aux abonnés

Le volume total vendu pour l'année 2023 est de **9 580 145 m3 soit une diminution de 3 % (9 871 421 m3 facturés en 2022 après ajustement lié aux régulations)**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des volumes vendus depuis 2019 :



Graphique n°4 : Evolution des volumes facturés

L'augmentation constatée en 2022 est liée aux hausses de températures, principalement l'été, qui se sont traduites par une augmentation des besoins, notamment de l'activité agricole qui a dû pallier l'assèchement des forages privés.

• Autres volumes

Le volume total des consommations sans comptage et de service pour l'année 2023 est de 227 646 m³, soit une augmentation de 74 % par rapport à l'année 2022 (159 413 m³ en 2022).

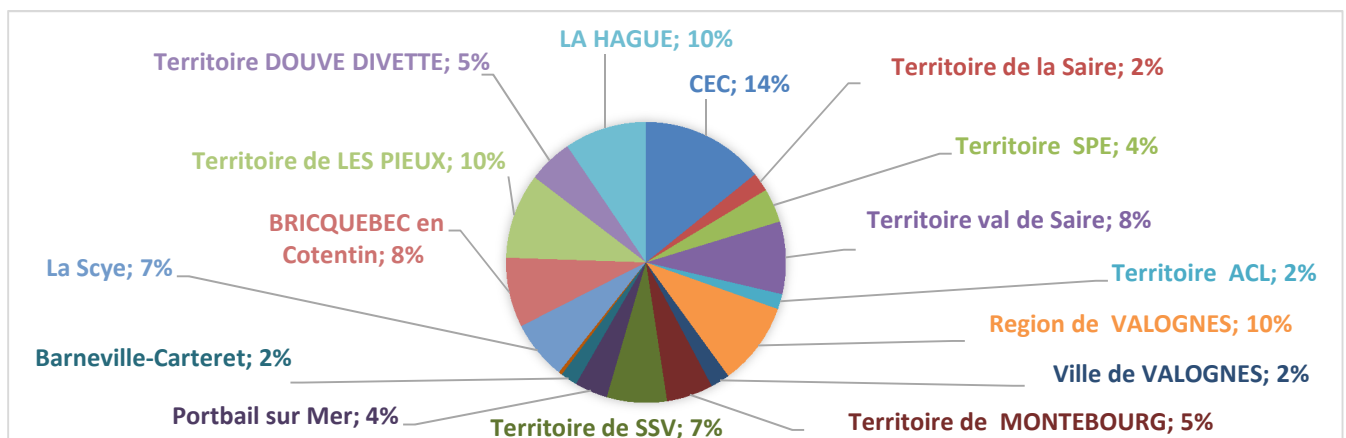
Cette forte augmentation est notamment liée à l'évolution des volumes de services du secteur de Cherbourg en Cotentin : ceux-ci sont passés de 77 832 m³ en 2022 à 171 773 m³. Deux explications :

- Nombreuses casses sur le réseau interne des eaux de service
- Augmentation du rinçage des pompes des saturateurs pour limiter les colmatages.

Une amélioration notable est attendue sur ce point en 2024

💧 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de distribution est de **3 668,4 km** au 31/12/2023 (1,7 km d'extensions réalisés).



Graphique n°5 : Linéaire de réseau AEP

2.2 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D’EAU

POTABLE

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l’Agence Régionale de la santé (ARS), et concernant les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci substitue au contrôle en question.)

💧 QUALITE DE L’EAU (P 101.1 ET P 102.1)

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nbre de prélèvements réalisés} - \text{nbre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

• Paramètres microbiologiques

Territoire	EXERCICE 2023			
	VP.126 - Nombre de prélèvements en microbiologie	VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	DC.192 - Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en %	P 101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
CHERBOURG EN COTENTIN	107	1	25	99,07
TERRITOIRE DE LA SAIRE	15	1	100	99,33
TERRITOIRE DE SPE	11	0	100	100
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	21	0	100	100
TERRITOIRE DE L’ACL				
TERRITOIRE REGION DE VALOGNES	11	0	100	100
VALOGNES	12	0	100	100
TERRITOIRE DE MONTEBOURG	15	0	100	100
TERRITOIRE DE SSV	27	0	100	100
BARNEVILLE CARTERET/ PORTBAIL/Territoire de la SCYE	30	0	100	100
TERRITOIRE DE BRICQUEBEC EN COTENTIN	17	0	100	100
TERRITOIRE DE LES PIEUX	17	0	100	100
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	10	0	100	100
LA HAGUE	21	0	100	100
TOTAL	314	2		99,36

Tableau n°3 : Taux de conformité Paramètres microbiologiques

La non-conformité de Cherbourg-en-Cotentin est liée à un dépassement ponctuel de E-Coli

La non-conformité de la Saire est liée à un dépassement ponctuel de en Entérocoques

• Paramètres physico-chimiques

Le tableau ci-dessous présente **les analyses physico chimiques** par secteur :

Territoire	EXERCICE 2023		
	VP. 128 - Nombre de prélèvements en physico- chimie	VP. 129 - Nombre de prélèvements en physico- chimie non conforme	P 102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique
CHERBOURG EN COTENTIN	107	2	98,13
TERRITOIRE DE LA SAIRE	15	0	100
TERRITOIRE DE SPE	11	0	100
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	21	0	100
TERRITOIRE DE L' ACL			
TERRITOIRE REGION DE VALOGNES	11	0	100
VALOGNES	12	0	100
TERRITOIRE DE MONTEBOURG	15	0	100
TERRITOIRE DE SSV	27	0	100
BARNEVILLE CARTERET / PORTBAIL / Territoire de la SCYE	30	0	100
TERRITOIRE BRICQUEBEC EN COTENTIN	17	2	88,24
TERRITOIRE DE LES PIEUX	17	0	100
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	10	0	100
LA HAGUE	21	0	100
TOTAL	314	4	98,73

Tableau n°4 : Taux de conformité Paramètres Physico-Chimiques

Les 2 non-conformités sur Cherbourg-en-Cotentin : concentrations supérieures aux limites de qualité pour les substances Diuron et Ehtidimuron (herbicides) en sortie station de l'Asselinerie. Le remplacement du plancher filtrant et le remplissage du filtre à charbon actif en mars 2023 ont permis de rétablir la conformité de l'eau produite

Les 2 non-conformités sur le territoire de Bricquebec-en-Cotentin : présence détectée en octobre puis novembre de Chlorothalonil-R471811 au site de production de Breuille.

◆ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2 B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas de mission de collecte).

La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des point indiqués dans parties A , B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble A+ B sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	OUI	5
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	5
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97 %	5
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	62 %	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5*
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non*	5,25
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10

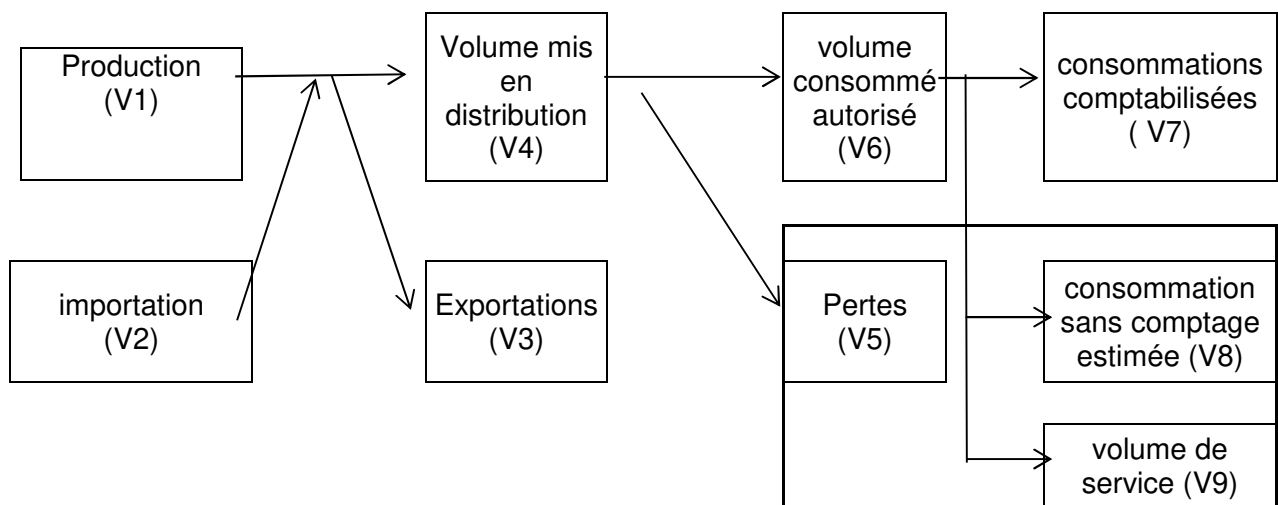
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	7,5
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	7,5
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0**
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	0
Total (indicateur P103.2 B)	120		82,25

*Manque les servitudes / ** va être délibéré en 2022 / ***va être réalisée par le schéma directeur en cours

Tableau n°5 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale global du territoire est de **100,98** sur 120 points.

💧 INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU



• Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

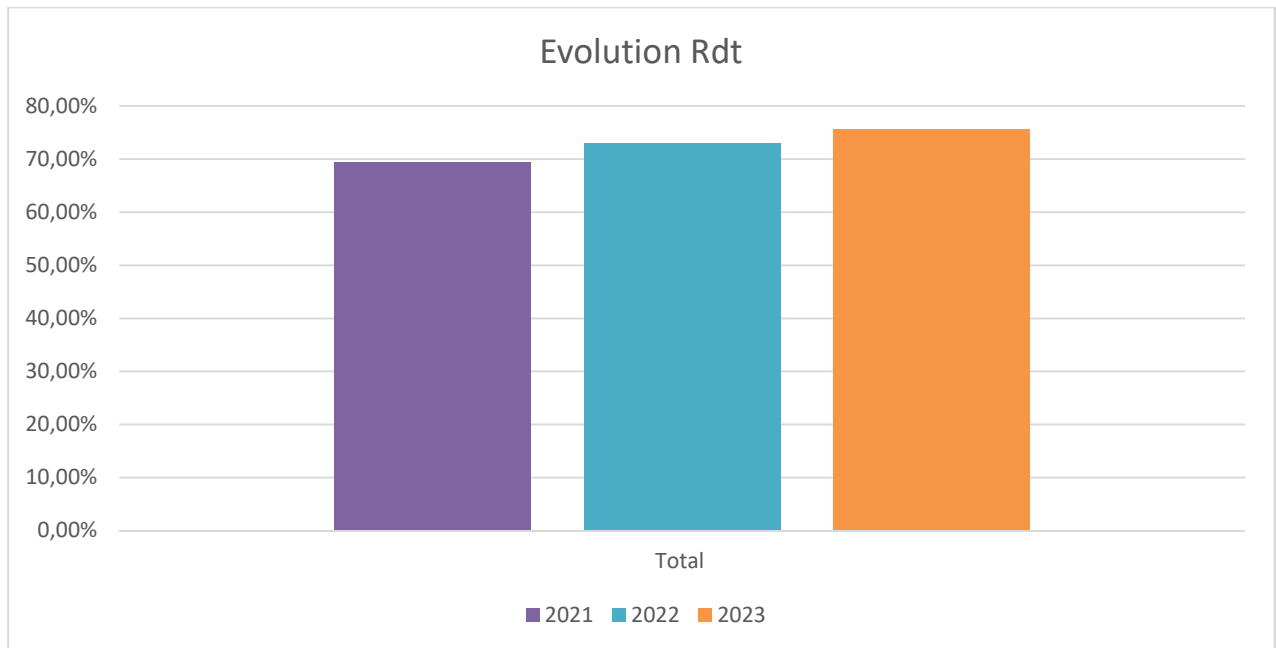
rendement du réseau

$$= \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{volume de service} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}}$$

Remarque : le volume comptabilisé correspond aux données issues des relèves compteurs réajustées sur 365 jours. Il ne s'agit pas du volume facturé qui est établi après régulations.

Le rendement moyen est de **75,7 %** (73 % en 2022 après ajustement des volumes relevés)

Cette progression constante du rendement est la résultante des actions engagées par l'Agglomération du Cotentin et les équipes du cycle de l'eau.



Graphique n°10 : Evolution rendement de réseau global

Les actions doivent néanmoins être accentuées pour :

- Conserver à minima les bons résultats obtenus sur certains secteurs (secteur de St Sauveur : 88 % ; Douve Divette : 86,5 % ; Cherbourg-en-Cotentin : 84 % ; La Hague : 81 % ; Commune de Valognes : 81 %)
- Limiter les pertes sur les secteurs en difficultés notamment Les Pieux (58,5 %) et le Val de Saire (63,7 %);

• **Indice linéaire de consommation (ILC)**

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation. Exprimé en m3/jour/km, il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\text{indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire de consommation moyen de l'Agglomération est de **7,74 m3/j/km**.

L'indice linéaire de consommation permet de définir un classement de réseau :

Type de réseau	ILC (m ³ /j.km)
Rural	< 10
Semi-urbain	10 < ILC < 30
Urbain	> 30

Le réseau AEP de l'Agglomération est donc de type rural.

Si l'ILC global doit être prise en compte, il est intéressant de signaler qu'aucun secteur de l'Agglomération ne présente de réseau urbain au sens de ce critère de suivi. Seuls Cherbourg-en-Cotentin (ILC = 23,1 m³/jour/km et Valognes 12,3 m³/jour/km sont considérés comme Semi-urbain).

• Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés moyen est de **2,65 m³/j/km** (2.85 m³/j/km en 2022).

A l'instar du rendement, cet indicateur est en constate amélioration

• Indice linéaire de pertes de réseaux (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, en km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes moyen est de 2,21 m³/j/km pour 2,08 m³/j/km en 2022

L'indice linéaire de pertes de réseau indique que l'état global du réseau AEP du territoire est **Acceptable**.

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16

Le plan d'actions global de réductions des pertes signalé en 2022 se poursuit pour poursuivre cette tendance à l'amélioration.

• Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

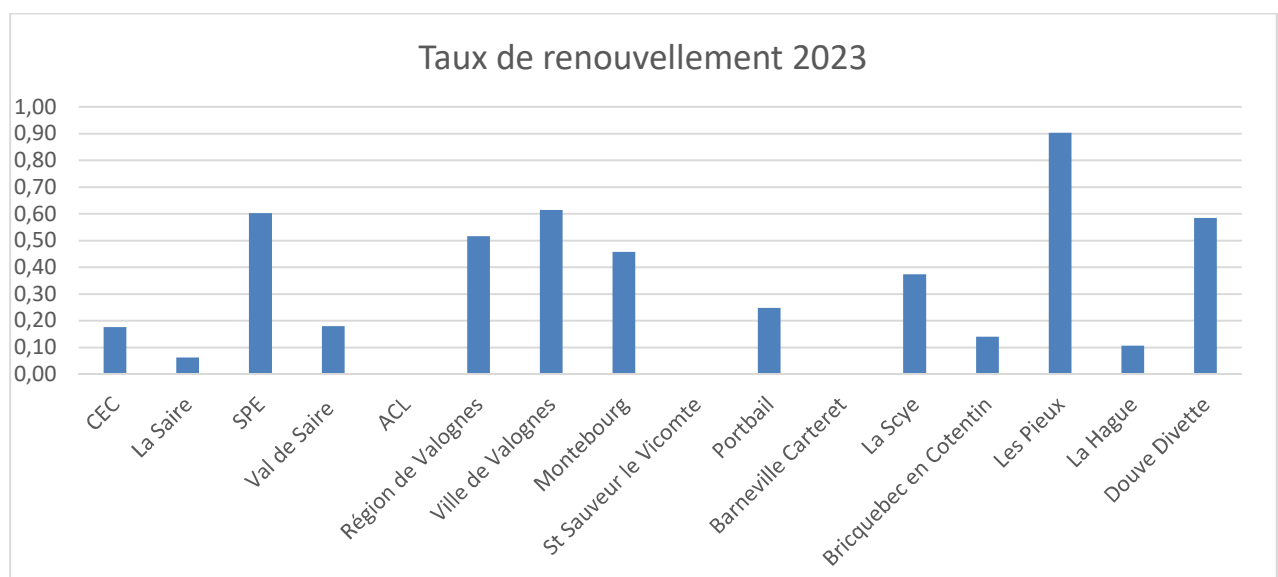
Au cours des 5 dernières années, **88.605 km** linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de collecte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,33 %**.

Ce taux va être accentué avec l'évolution de la capacité à faire par le biais notamment de recrutements permettant d'avoir un service travaux en pleine capacité.

Le détail des travaux de renouvellement est présenté en annexe.



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Graphique n°12 : Taux de renouvellement des réseaux AEP par secteur

• Indice d'avancement de protection des ressources en eau. (P108.3)

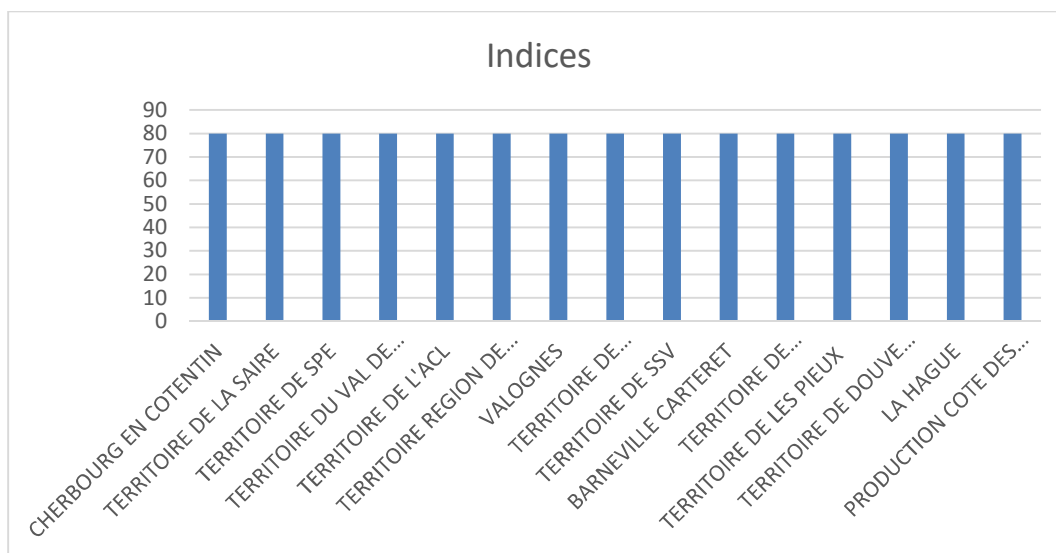
La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, ...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource moyen est de **80 %**. La situation a évolué en 2022 avec la finalisation des procédures administratives sur les secteurs de Bricquebec en cotentin et La Hague.

Reste pour l'ensemble du territoire à mettre en place le suivi des différents périmètres. Les comités de suivi ont été instaurés en fin d'année 2022. Ceux-ci doivent engager les visites en 2023.



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Graphique n°13 : Indice d'avancement de la protection de la ressource

Les premières visites du comité de suivi ont été engagées en 2024. Cet indice sera donc à 100 % pour 2024.

💧 SERVICE AUX ABONNES

• Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées. (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de non prog.} = \frac{\text{nbre d'interruptions de service non programmée}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de 4,09 pour 1 000 abonnés.

• Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans ses différents règlements, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 à 16 jours ouvrés (selon les secteurs) après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux du respect du délai max. d'ouverture des bchts.} = \frac{\text{nbr ouverture de bcht ayant respecté le délai}}{\text{nbr total d'ouverture bcht}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **99,8%**. **Cette donnée doit néanmoins être fiabilisée par les services.**

• Taux de réclamation des abonnés (D155.1)

C'est le nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels (règlement de service). Les réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau (odeur, couleur, goût), la qualité du service (pression, fuites avant compteur, travaux, mise en service..), la facturation (m3 facturés, mode de paiement..) à l'exception du niveau de prix

$$\text{Taux de réclamation} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre d'abonnés}} * 1000$$

Pas de donnée fiable. Indicateur à travailler.

PARTIE 3

ASSAINISSEMENT

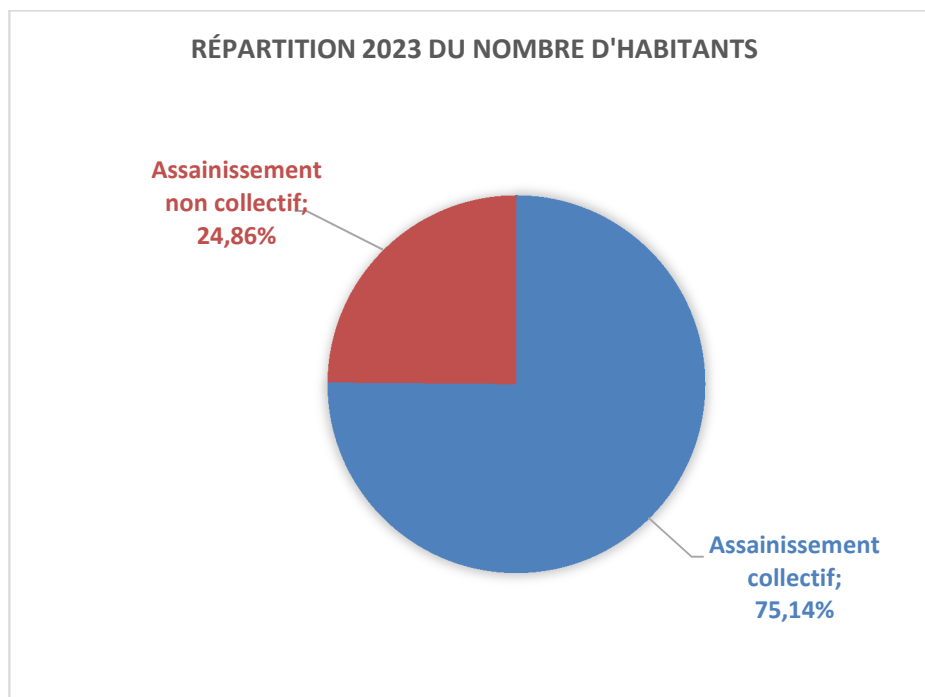
3.1 -REPARTITION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR SECTEUR

↳ **En assainissement collectif**, est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert **154 362** habitants en 2023 (D 201.0).

↳ **En assainissement non collectif**, est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.
Le service public d'assainissement non collectif dessert **51 060** habitants

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service est de **24,9** % au en 2022 (D301.0).

Nota : Ces populations desservies sont estimées en fonction du nombre d'abonnés, du ratio moyen du nombre d'habitants par abonnés et du nombre d'installations ANC. Cette dernière donnée doit cependant être fiabilisée, la récupération des fichiers « historiques » ne permettant pas à ce jour d'avoir une liste exhaustive du parc ANC sur le territoire. Un travail conséquent doit être entrepris avec la mise en œuvre du nouveau logiciel commun.



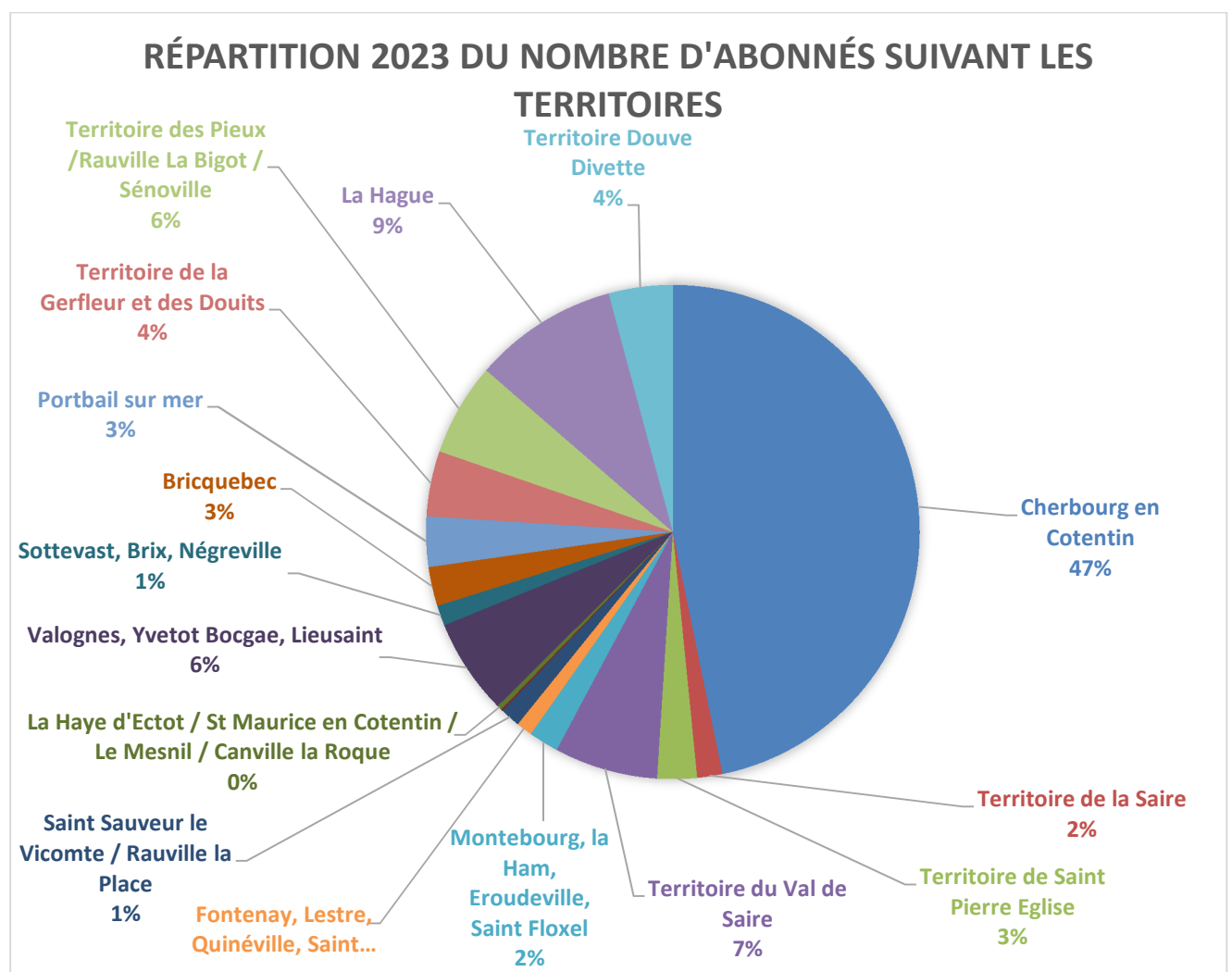
Graphique n°14 : Répartition du nombre d'abonnés assainissement

3.2- CARACTERISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

🔥 NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'assainissement collectif dessert **65 659** abonnés au 31/12/2023 (**63 948** abonnés au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par secteur / commune est la suivante :



Graphique n°15 : Répartition Abonnés EU par secteur

🔥 DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

Des transferts d'effluents sont réalisés entre territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin mais aucun transfert n'est réalisé avec une autre collectivité.

🔥 AUTORISATION DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisation le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique est de **0** pour l'année 2023. **De nombreuses visites réalisées en 2023 aboutiront de nouveaux arrêtés de rejets en 2024.**

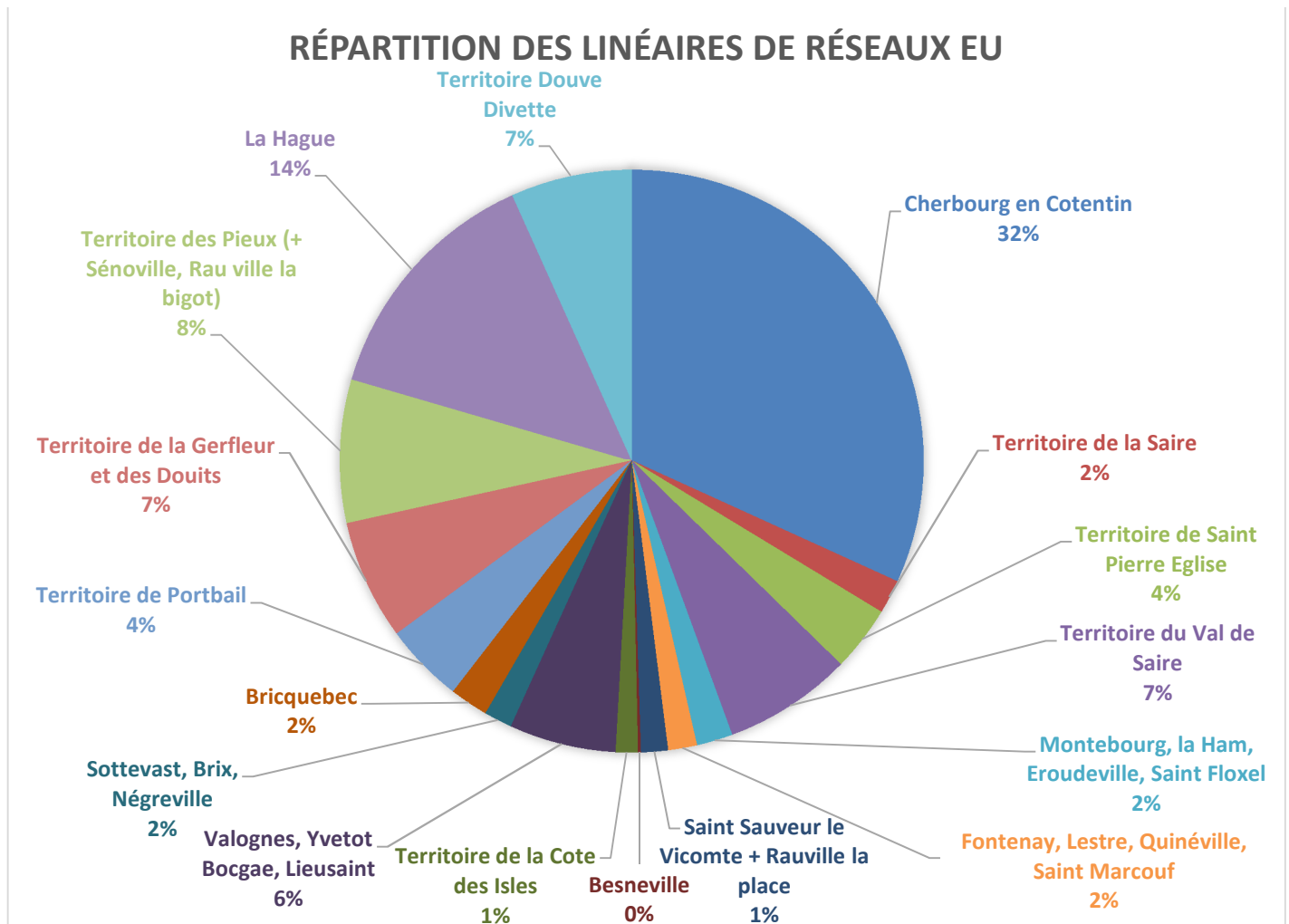
Le nombre d'autorisation de déversement est à 51 au 31/12/2023.

🔥 LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transferts du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **35.65** km de réseau unitaire hors branchements
- **1 177.39** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

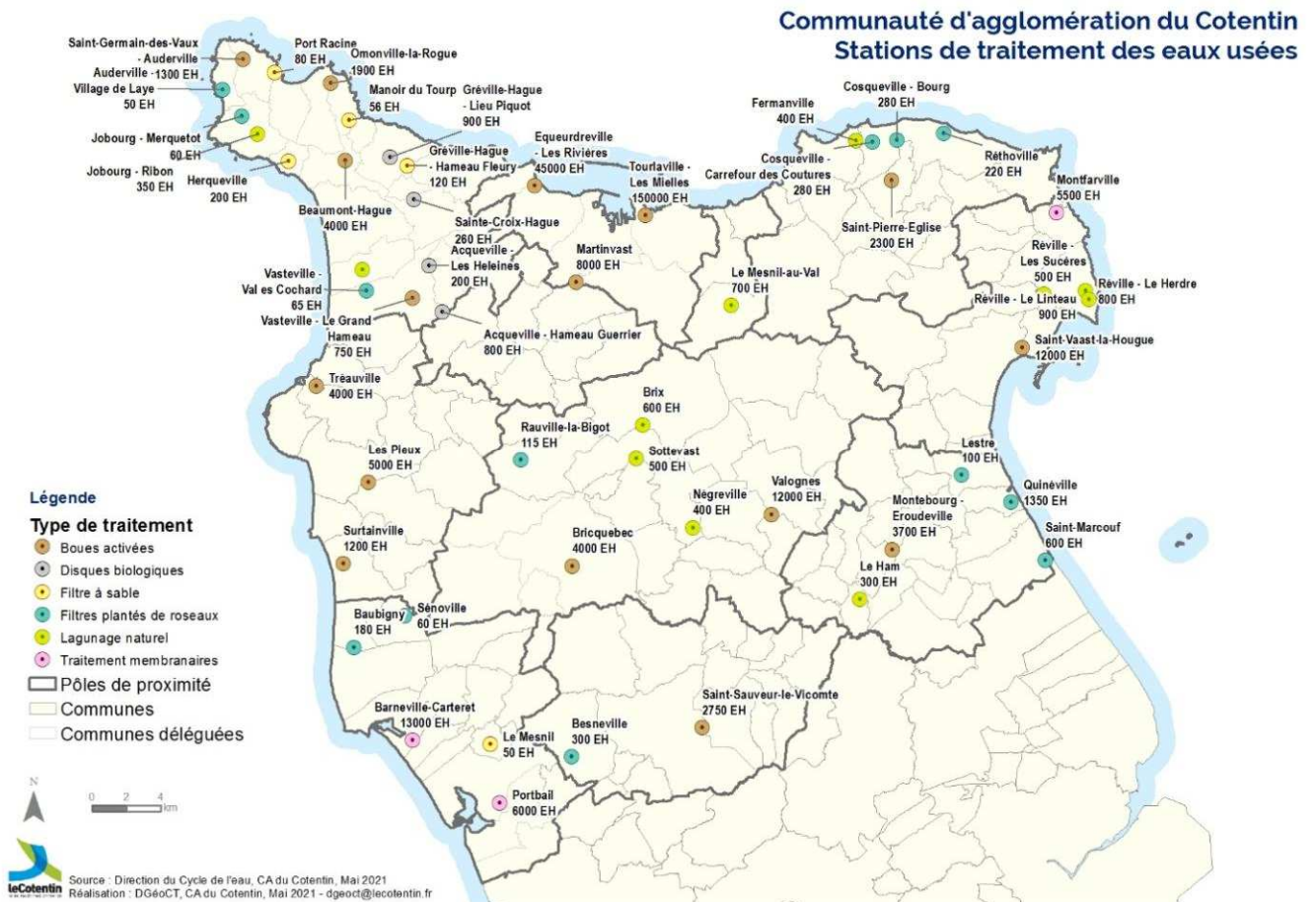
Soit un linéaire total de **1213.04** km au 31/12/2022.



Graphique n°16 : Répartition linéaire de réseau EU

🔴 OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES

Le service dispose de 52 stations d'épurations, d'une capacité totale est de 294 770 EH.



Carte n°6 : Localisation STEP

3.3- INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

🔥 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage assainissement.

Le taux de desserte est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de desserte par le réseau d'eaux usées} = \frac{\text{nbre d'abonnés desservis}}{\text{nbre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est estimé à 97,8 %

.Nota : Indicateur à consolider par le biais du Schéma Directeur d'Assainissement qui a été engagé en fin d'année 2023.

🔥 TAUX DE RECLAMATION (P258.1)

C'est le nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation. Les réclamations peuvent porter notamment sur la prestation environnementale (pollution, odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m3 facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix.

$$\text{Taux de réclamation} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre d'abonnés}} \quad \times 1000$$

Pas de donnée fiable. Indicateur à travailler.

🔥 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P 202.2 b)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas de mission de collecte).

La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans parties A, B et C décrites et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble A+ B sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 10 points	Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 pts sous conditions (1)	73,53%	3,5
VP.254 – Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 10 points	oui	10
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 5 points sous conditions (2)	36,83 %	2
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 points sous conditions (3)	41,18 %	4.25
VP.257 – Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.258 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.259 – Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 – Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...), sur chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.261 – existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation d réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
Total (indicateur P202.2 B)	120		64.75

Tableau n°6 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux EU

- Le Schéma Directeur d'assainissement en cours permettra d'améliorer la connaissance du patrimoine « assainissement collectif » du territoire

🔥 CONFORMITE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, la police de l'Eau statue et informe les maîtres d'ouvrage sur la conformité des systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux) en se basant notamment sur la transmission mensuelle des données d'autosurveillance et la transmission des bilans annuels. Seuls les systèmes supérieurs à une capacité nominale de plus de 2000 EH (équivalents-Habitants) sont pris en compte.

Il existe 3 types de conformité :

- CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS
- CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT (P204.3)
- CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT (P205.3)

Ces indicateurs ont des valeurs de 0 (non conforme) ou 100 (conforme).

🔗 Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ses 3 indicateurs.

Nom du Système	Critères de conformité		
	Collecte des effluents (P203.3)	Equipements de la station (P204.3)	Performance de la Station (P205.3)
Barneville-Carteret	OUI	OUI	OUI
Beaumont-Hague	OUI	OUI	OUI
Bricquebec	OUI	OUI	NON
Cherbourg - Tourlaville	OUI	OUI	OUI
Cherbourg - Equeurdreville	OUI	OUI	OUI
Flamanville - Tréauville	OUI	OUI	OUI
Martinvast*	OUI	OUI	OUI
Montebourg	OUI	OUI	OUI
Montfarville	OUI	OUI	OUI
Les Pieux	OUI	OUI	NON
Portbail	NON	OUI	NON
Quettehou - St Vaast la Hougue	OUI	OUI	OUI
St Pierre église	OUI	OUI	OUI
St Sauveur le vicomte	OUI	OUI	OUI
Valognes	OUI	OUI	NON
INDICE DE CONFORMITE GLOBAL	14/15 : 93,3%	15/15 : 100%	11/15 : 73,3 %

*Step mise à l'arrêt en mars 2023. Eaux usées renvoyées vers la Step de Cherbourg-Tourlaville

Tableau n°7 : Critère de conformité des systèmes d'assainissement

Détails des non conformités

- Bricquebec : Non-conformité liée à une charge hydraulique trop importante
Les travaux tenant compte des préconisations du diagnostic réseau ont été engagés en 2023 avec 265 mètres de réseaux renouvelés rue du Village et rue de Brix.
- Les Pieux : Non-conformité due au fait que le rejet n'a pas respecté les normes de l'arrêté national
Des travaux vont être engagés pour améliorer le fonctionnement avec notamment la mise en place d'un prétraitement efficace. Une réflexion pour la refonte complète de cette station est engagée.
- Portbail : non-conformité concernant le réseau de collecte (arrêt de postes de relevage pendant plusieurs mois) et le système de traitement (non respect des normes de rejet)
Un programme d'action a été engagé en 2023 sur les réseaux (reprises de branchements et 200 mètres de réseau renouvelés secteur Aubert) et la step (refonte prétraitements)
- St Pierre Eglise : Le système d'assainissement de Saint Pierre Eglise est non conforme en équipement de la Step depuis plus de 3 ans. Il est également non conforme en performance car les déversements en A2 sont trop importants et non mesuré sur le 2^{ème} point A2.
Les premiers travaux faisant suite au diagnostic ont été engagés sur le réseau : 515 mètres ont ainsi été renouvelés dans le bourg. En parallèle le marché de maîtrise d'œuvre (à bon de commande) a été attribué.
- Valognes : Non-conformité liée à des déversements au niveau du point A2.
Déversements liées à la forte pluviométrie de cette année 2023. Les travaux de renouvellement et de mise en séparatif se sont poursuivis sur la rue du 22 juin.

🔥 TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

	STATION D'EPURATION	VP. 208 - Quantité totale de boues évacuées (en tMS)	VP. 209 - Quantité par filière	VP. 206.3 - Boues évacuées selon des filières conformes (tMS)
				Envoyé en préfecture le 04/10/2024 Reçu en préfecture le 04/10/2024 Publié le 04/10/2024 ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE
CEC	STEP LES MIELLES - TOURLAVILLE	890	890	100
	STEP LES RIVIERES - EQUEURDREVILLE	250	250	100
LA SAIRE	LAGUNE MESNIL AU VAL	0	0	100
SPE	LAGUNE COSQUEVILLE - BOURG	0	0	100
	LAGUNE COSQUEVILLE - LES COUTURES	0	0	100
	LAGUNE DE RETHOVILLE	0	0	100
	LAGUNE FERMANVILLE TOCQUEBOEUF	0	0	100
	STEP SAINT PIERRE EGLISE	15	15	100
VAL DE SAIRE	STEP ANSE DU CUL DE LOUP	91	91	100
	STEP MONTFARVILLE	49	49	100
	LES SUCERES	0	0	100
	LE HERDRE	0	0	100
	LE LINTEAU	0	0	100
MONTEBOURG / LE HAM	STEP MONTEBOURG	85	85	100
	LAGUNAGE DU HAM	0	0	100
SIAEU FLQSM	STEP LESTRE	0	0	100
	STEP SAINT MARCOUF	0	0	100
	STEP QUINEVILLE	0	0	100
SSV / RAUVILLE LA PLACE	STEP SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	13	13	100
BESNEVILLE	BESNEVILLE	0	0	100
COTE DES ISLES	STEP BAUBIGNY	0	0	100
	STEP LE MESNIL	0	0	100
VALOGNES / YVETOT / LIEUSAIN	STEP VALOGNES	147	147	100
BRIX SOTTEVAST NEGREVILLE	STEP BRIX	0	0	100
	STEP SOTTEVAST	0	0	100
	STEP NEGREVILLE	0	0	100
BRICQUEBEC	STEP LE PONT D'AISSY - BRICQUEBEC	30	30	100
SIA PORTBAIL	STEP PORTBAIL	30	30	100
GERFLEUR ET LES DOUITS	STEP BARNEVILLE CARTERET	110	110	100
LES PIEUX	STEP DES PIEUX	50	50	100
	STEP DE TREAUVILLE	31	31	100
	STEP DE SURTAINVILLE	13	13	100
	STEP DE SENOVILLE	0	0	100
	STEP RAUVILLE LA BIGOT	0	0	100
LA HAGUE	STEP VAUPRE - BEAUMONT HAGUE	60	60	100
	STEP MONT JUBERT - OMONVILLE LA ROGUE	0	0	100
	STEP SAINT GERMAIN DES VAUX - AUDERVILLE	21	21	100
	STEP LIEU PIQUOT - GREVILLE HAGUE	5	5	100
	STEP HAMEAU GUERRIER - ACQUEVILLE	2,5	2,5	100

	STEP DE VASTEVILLE	14	14	100
	STEP BIVILLE BOURG	0	0	100
	STEP JOBOURG	0	0	100
	STEP SAINTE CROIX HAGUE	1,73	1,73	100
	STEP LES HELEINES - ACQUEVILLE	0,65	0,65	100
	STEP LE BOURG - HERQUEVILLE	0	0	100
	STEP HAMEAU FLEURY - GREVILLE HAGUE	0	0	100
	STEP PORT RACINE - ST GERMAIN DES VAUX	0	0	100
	STEP VAL ES COCHAR - VASTEVILLE	0	0	100
	STEP MERQUETOT - JOBOURG	0	0	100
	STEP VILLAGE DE LAYE - AUDERVILLE	0	0	100
DOUVE DIVETTE	STEP MARTINVEST	47	47	100
TOTAL		1955,88	1955,88	100

Tableau n°8 : Conformité de l'évacuation des Boues produites

En 2023 un total de **1 955,88 tMS** a été évacué.

$$\text{taux de boues évacuées selon filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

100 % de cette évacuation s'est faite selon une filière conforme.

💧 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les eaux usées au réseau publics et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pendant l'exercice 2021, 7 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement, sur l'ensemble du territoire : 5 sur Cherbourg en Cotentin, 2 sur Valognes.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demande d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Le taux de débordement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est de 0.1092 pour 1000 habitants pour l'année 2023 (0.038 pour 1000 habitants en 2022).

L'augmentation des réclamations est liée à la forte pluviométrie enregistrée qui a surchargée hydrauliquement certains réseaux

🔥 POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Un point noir est tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec....) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité...)

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

En 2023, **123** Points noirs ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire de la communauté d'Agglomération.

$$\text{nbre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de **10.06** pour 100 km de réseau. (**10.22** en 2022).

🔥 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P253.2)

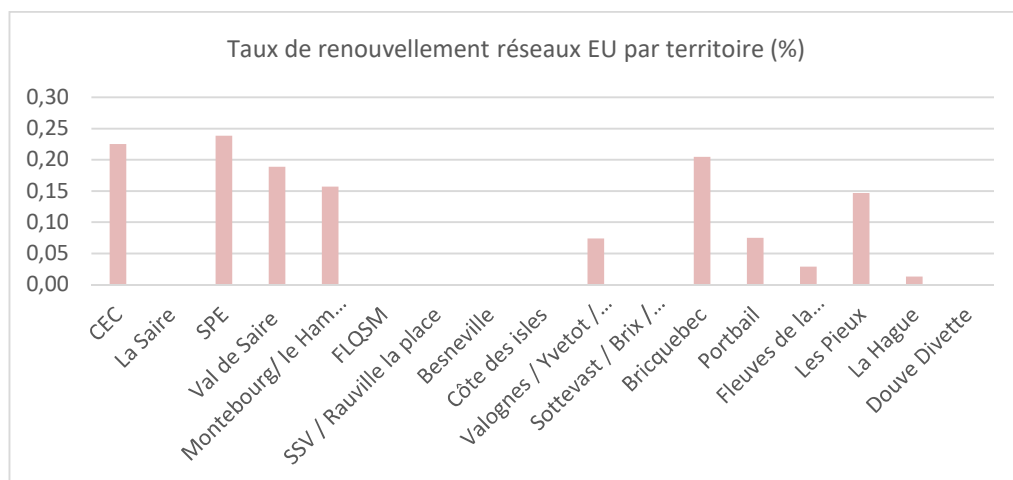
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, **6.22 km** de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de collecte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte est de **0.12 %**. (**0,10 %** en 2022). Ce taux va être accentué avec l'évolution de la capacité à faire par le biais notamment de recrutements permettant d'avoir un service travaux en pleine capacité.

Le détail des travaux de renouvellement est présenté en annexe.



Graphique n°17 : Taux de renouvellement des réseaux d'EU par territoire

L'effort doit être accentué sur le renouvellement des réseaux d'assainissement.

🔥 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établi avec la Police de l'Eau pour les stations d'une capacité supérieure à 2000 EH. (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU d'une capacité supérieure à 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nbre de bilans conformes}}{\text{nbre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'année 2023, les indicateurs de chaque STEU sont les suivants :

	STATION D'EPURATION	Exercice 2022	Exercice 2023		
		TAUX DE CONFORMITE	VP.210 - Nombre de bilans 24h conforme	VP.211 - Nombre de bilans 24h réalisés	TAUX DE CONFORMITE
CHERBOURG EN COTENTIN	STEP LES MIELLES - TOURLAVILLE	100	155	156	99,35
	STEP LES RIVIERES - EQUEURDREVILLE	100	52	52	100
TERRITOIRE DE SPE	STEP SAINT PIERRE EGLISE	100	11	12	91,66
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	STEP ANSE DU CUL DE LOUP	100	24	24	100
	STEP MONTFARVILLE	100	12	12	100
MONTEBOURG / LE HAM	STEP MONTEBOURG	100	12	12	100
SSV	STEP SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	100	12	12	100
VALOGNES	STEP VALOGNES	100	24	24	100
BRICQUEBEC	STEP LE PONT D'AISSY - BRICQUEBEC	100	23	24	95,83
TERRITOIRE DE PORTBAIL	STEP PORTBAIL	100	8	12	66,66
TERRITOIRE DE LA GERFLEUR ET LES DOUITS	STEP BARNEVILLE CARTERET	100	24	24	100
TERRITOIRE DE LES PIEUX	STEP DES PIEUX	83,33	11	12	91,66
	STEP DE TREAUVILLE	100	12	12	100
LA HAGUE	STEP VAUPRE - BEAUMONT HAGUE	100	12	12	100
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	STEP MARTINVEST	Station arrêtée en mars 2023 pour renvoi des effluents vers Step de Cherbourg-Tourlaville			
TOTAL		98.38	392	400	98

Tableau n°9 : Conformité des performances des STEPs

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration d'eaux usées. Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration moyen est de **98,68** %.

◆ INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Valeur	Points potentiels
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (Oui partiellement	13
+ 10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui partiellement	2.5
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui partiellement	4
+ 30	Mesure de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages	Oui partiellement	4
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus.			
+10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets		
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		
Total		120	23.5

Tableau n°10 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **23,5** points sur 120 (idem 2021)

3.4- CARACTERISATION DU SERVICE DE CONTRÔLE DES DISPOSITIFS PRIVÉS

Le service est composé d'un responsable de service, de 3 agents administratifs et de 9 techniciens pour la réalisation des prestations ANC mais également le contrôle des raccordements au réseau collectif.

Les prestations assurées par le SPANC sont :

- Les contrôles de conception et d'implantations neuves ou réhabilitées,
- Les contrôles de réalisation d'installations neuves ou réhabilitées,
- Les diagnostics des installations existantes y compris lors des cessions immobilières,
- Les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.

🔥 - Etudes Diagnostiques (initial, vente et bon fonctionnement)

Le diagnostic est un état des lieux de l'existant, il porte sur tous les logements non raccordés au réseau d'assainissement collectif définis dans le plan de zonage d'assainissement. Il s'effectue en présence du propriétaire ou de son représentant et consiste en un contrôle visuel qui a pour but :

- D'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- De repérer l'accessibilité, les défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- De vérifier et d'expliquer à l'usager le fonctionnement de son installation,
- De constater les dysfonctionnements pouvant engendrer des risques environnementaux, sanitaires ou de danger à la personne,
- D'évaluer son impact sur l'environnement et son degré d'urgence de réhabilitation, • D'apprécier la conformité du système d'assainissement non collectif.

Lors de la visite, les observations et réponses de l'usager sont notées et reportées sur le rapport final avec une présentation schématique de l'installation.

🔥 - Contrôles de conception et d'implantation

Le contrôle de conception et d'implantation a pour but de :

- vérifier le projet de mise en place de la filière d'assainissement non collectif sur des habitations neuves ou en réhabilitation.
- De définir si les prescriptions techniques sont conformes à la réglementation en vigueur, et d'assurer les tâches d'informations auprès des particuliers.

Le projet de conception doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une étude de filière (relief, géologie, hydrographie, hydrologie..) par un organisme compétent en la matière.

🔥 - Contrôles de bonne exécution des travaux

Le contrôle de bonne exécution des travaux a pour but de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Ce contrôle est réalisé en tranchée ouverte.

Les opérations comprennent essentiellement :

- La vérification technique de tous les équipements de l'installation,
- La visibilité et l'accessibilité de tous les points de contrôle (regards, tampons...)
- Le raccordement de toutes les eaux usées de l'habitation à la filière d'assainissement
- La bonne exécution des ouvrages conformément au projet présenté et le respect des prescriptions techniques (y compris les ventilations),
- Les conseils et préconisations concernant l'entretien et la maintenance des installations.

Les types de qualification d'un ANC

D'après les données, et selon l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012, une classification des filières d'assainissement existantes est effectuée selon des critères comme le dimensionnement, le fonctionnement et l'état du dispositif ; l'impact sur le milieu, les risques sanitaires et la sécurité des habitants. (cf. tableau d'aide à la décision déterminant la qualification et les délais de réalisation des travaux).

	Problèmes constatés sur l'installation	Zones à enjeux sanitaires ou environnementaux		
		NON	OUI	
			Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Type A	Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
Type B	▣ Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a)		
		Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente		
Type C C1: cas c) C2: cas a) C3: cas b)	Installation incomplète Installation significativement sous-dimensionnée Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Article 4 - cas c) Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Risque environnemental avéré Article 4 - cas b) Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente
Type D	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
Type E	Absence de défaut			

3.5- INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

◆ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	16,36	16.36
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0 0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

Tableau n°10 : Indice de mise en œuvre de l'Assainissement non-collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de **96.39**).

La délimitation des zones d'assainissement non collectif n'a pas été délibérée pour toutes les structures historiques (ce qui explique la note de 16,36/20). Un Schéma directeur a été engagé en 2023 notamment pour aboutir à un zonage d'assainissement. Compte tenu du temps d'étude, celui-ci ne devrait pas être délibéré avant 2026.

🔥 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre de l'année n.**
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre de l'année n.**

$$\begin{aligned} & \text{taux de conformité des dispositifs ANC} \\ & \text{nbr d'installations contrôlées conformes} \\ & \text{ou mise en conformité} \\ & = \frac{\quad}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100 \end{aligned}$$

En 2023, 129 communes étaient concernées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le parc est actuellement estimé entre 23 000 et 23500 installations. **Cette connaissance du parc d'installation du territoire devra être approfondie avec la mise en œuvre du logiciel commun.**

1 118 contrôles ont été réalisés au cours de cette année 2023 dont 509 sur des immeubles existants (vente et bon fonctionnement) et 31 sur des installations nouvellement mises en service (contrôle d'exécution). Sur ces 788 installations du parc, 38,5 % étaient conformes.

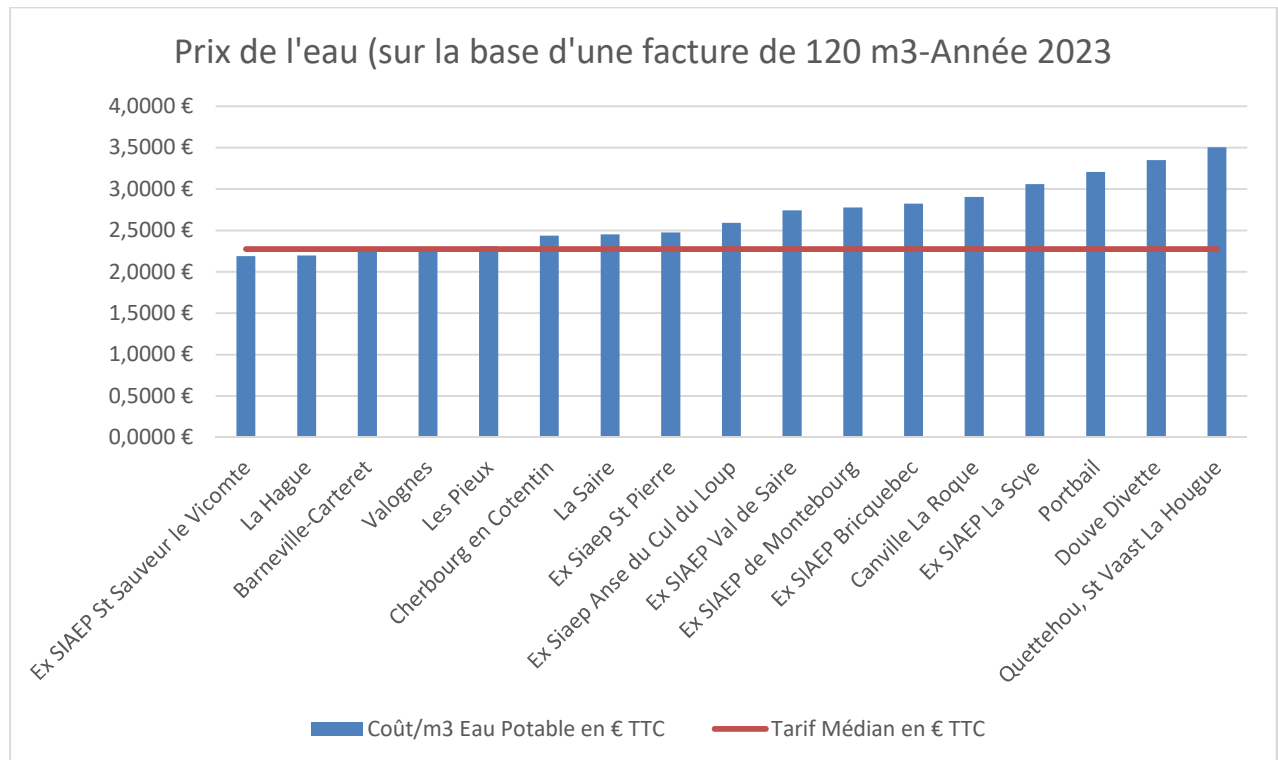
PARTIE 4

TARIFICATION ET RECETTES DU CYCLE DE L'EAU

4.1 - SERVICE D'EAU POTABLE

💧 TARIFICATION DE L'EAU

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abandonnement, location compteur,...).



Graphique n°18 : Prix de l'eau Potable en € TTC/m³ pour une consommation de 120 m³

💧 RECETTES GLOBALES LIÉES À LA VENTE D'EAU

• Recettes de la collectivité

Les recettes globales de la collectivité **de vente d'eau** s'élèvent à **16 247 328 € HT**.

• Recettes de l'exploitant

Les recettes globales des exploitants **de vente d'eau** s'élèvent à **2 249 749 € HT** :

- SAUR : 1 396 000 € HT
- VEOLIA : 853 749 € HT

Les recettes des exploitants ne tiennent pas compte :

- Des secteurs hors DSP (prestation, Gérance)
- Des recettes récupérées pour la collectivité

• Recettes globales

Au 31 décembre 2023, le total des recettes de ventes d'eau s'élève à **18 497 077 € HT**

💧 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année } n = \frac{\text{encours de la dette au 31 déc. de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette €	8 438 144	7 371 916	6 329 045
Epargne brute annuelle en €	5 046 145	5 732 305	7 428 413
Durée d'extinction de la dette en années	1.672	1.286	0,8520

Tableau n°21 : Durée d'extinction de la dette AEP

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de **0,852 an**

💧 TAUX DES IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Tout montant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2023 est comptabilisée, quelques soit le motif du non-paiement.

Le montant total des impayés s'élève à : **271 101 €**

- Pour les territoires en régies et gérances : **201 686 €, soit un taux d'impayés de 0,96%**
- Pour les territoires sous contrat d'affermage (tous délégataire confondus) : **69 415 €, soit un taux d'impayés de 1,48 %**

👉 **Le Taux global d'impayé est de 1,06 % (1,15 % en 2022 et 1,56 % en 2021)**

Ce bon taux d'impayés sur les territoires en régie et en gérance s'explique d'une part du fait du travail collaboratif entre le service « abonnés » de la DCE et la trésorerie et d'autre part en raison de l'augmentation de la mensualisation.

◆ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

• Montants financiers

Les travaux engagés en 2023 s'élèvent à **4 625 658 € HT**.

Ce montant correspond au bilan du chapitre comptable 2315 hors report.

• Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31/12/ N		9 526 708	8 438 144	7 371 916	6 329 045
(montant restant dû en €)					
Montant remboursé durant l'exercice en €	1 075 978	1 303 177	1 066 228	1 303 177	1 042 872
	239 696	254 214	216 253	254 214	211 944

Tableau n°22 : Dette du service AEP

• Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été **de 3 686 550,44 €**.

• Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2021	2022	2023
Abandon de créances	103 304 €	204 245 €	139 019 €

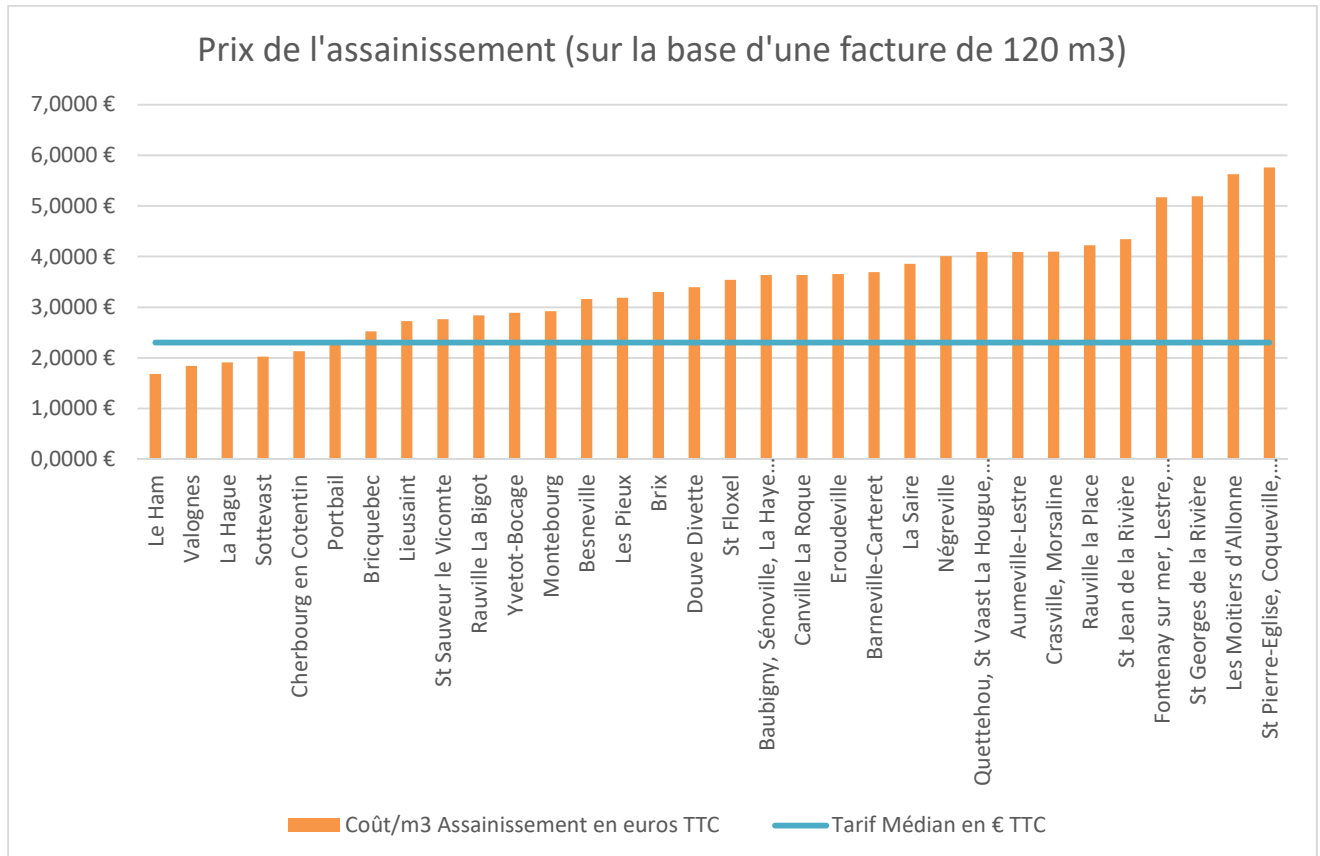
Tableau n°23 : Abandons de créances AEP

En 2023, 204 245 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité

4.2 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

💧 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abandonnement, ...).



Graphique n°19 : Prix de l'eau Potable en € TTC/m³ pour une consommation de 120 m³

🔥 RECETTES GLOBALES

• Recettes de la collectivité liées à la redevance assainissement

Les recettes globales de la collectivité s'élèvent à **11 627 588 €HT**

• Recettes de l'exploitant liées à la redevance assainissement

Les recettes globales des exploitants s'élèvent à **1 238 269 €HT** :

- SAUR : 608 400 € HT
- VEOLIA : 629 869 € HT
-

• Recettes globales

Au 31 décembre 2023, le total des recettes s'élève à **12 865 857 € HT**

🔥 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année } n = \frac{\text{encours de la dette au 31 déc. de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette €	19 867 657	17 689 719	15 653 387
Epargne brute annuelle en €	6 795 276	3 235 223	5 469 368
Durée d'extinction de la dette en années	2.923	5,467	2,862

Tableau n°24 : Durée d'extinction de la dette EU

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 2,862 ans

🔥 TAUX DES IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257.0)

Tout montant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022 est comptabilisée, quelques soit le motif du non-paiement.

Le montant total des impayés s'élève à **127 227,93 € HT** :

- Pour les territoires en régies et gérances : 99 105,03 €HT, **ce qui représente un taux de 0,69 %**
- Pour les territoires sous contrat d'affermage (tous délégataire confondus) 28 123 €, soit un taux de 1,20 %

👉 **Le taux des impayés sur les factures des années précédentes est de 0,77 % contre 1,21 % en 2022.**

Le secteur en délégation de Bricquebec demeure le plus important en termes d'impayés avec 1,9 %.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

• Montants financiers

Les travaux engagés en 2023 sur les équipements d'assainissement s'élèvent à **2 880 808 € HT**.

Ce montant correspond au bilan du chapitre comptable 2315 hors report.

• Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31/12/ N (montant restant dû en €)		24 300 364	22 027 966	19 867 657	17 689 719	15 653 387
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	2 979 722	2 199 373	2 177 938	2 199 373	2 073 210
	En intérêt	557 774	345 421	324 857	345 421	353 454

Tableau n°25 : Dette du service EU

• Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 4 415 911 €.

• Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2021	2022	2023
Abandons de créances	11 331,17	100 018,34	40 629,91

Tableau n°26 : Abandons de créances EU

En 2023, **40 629,91 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

Les explications de cette augmentation sont les mêmes que pour l'eau potable.

4.3 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

💧 MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Tarifs des contrôles AC Catégorie A : bâtiment à usage d'habitation (maison individuelle, logement individuel ou immeuble collectif)	Tarifs 2022 € HT	Tarifs 2023 € HT
Contrôles AC Catégorie A1 : maison individuelle ou logement individuel		
contrôle vente (*) AC	127,27 €	135,16 €
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	63,64 €	67,58 €
Contrôles AC Catégorie A2 : immeuble collectif de 2 à 5 logements, réalisé en même temps (y compris co-propriétés)		
contrôle vente (*) AC	254,55 €	231,71 €
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	127,27 €	135,16 €
Contrôles AC Catégorie A3 : immeuble collectif de 6 à 10 logements, réalisé en même temps (y compris co-propriétés)		
contrôle vente (*) AC	254,55 €	328,25 €
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	127,27 €	135,16 €
Contrôles AC Catégorie A4 : immeuble collectif de + 10 logements, réalisé en même temps (y compris co-propriétés)		
contrôle vente (*) AC	381,82 €	424,80 €
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	127,27 €	135,16 €

(*) : ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une cession immobilière, ou à toute autre occasion

Tarifs des contrôles AC Catégorie B : bâtiment autre qu'à usage d'habitation (rejets d'eaux usées assimilés domestiques ou non assimilés domestiques)	Tarifs 2022 € HT	Tarifs 2023 € HT
Contrôles AC Catégorie B1 : bâtiment autre qu'à usage d'habitation dont la surface inférieure à 200 m²		
contrôle vente AC (*)	127,27 €	135,16 €
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	63,64 €	67,58 €
Contrôles AC Catégorie B2 : bâtiment autre qu'à usage d'habitation dont la surface comprise entre 200 et 2 000 m²		
contrôle vente AC (*)	254,55 €	270,33 €
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	127,27 €	135,16 €
Contrôles AC catégorie B3 : bâtiment autre qu'à usage d'habitation dont la surface supérieure à 2 000 m²		
contrôle vente AC (*)	381,82 €	405,49 €
contrôle de conformité ou contre-visite suite à contrôle précédent	127,27 €	135,16 €

(*) : ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une cession immobilière, ou à toute autre occasion

Tableau n°27 : Tarifs SPANC

💧 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Il n'y a eu aucun travaux en ANC en 2023 pour le compte de l'Agglomération.

PARTIE 5

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

5.1 - EAU POTABLE

Indicateurs descriptifs des services						
Code fiche	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2023			Donnée Nationale SISPEA 2022
			Valeur	Degré de fiabilité*	Observation	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	193 250	205 500	C	Estimation sur la base des données INSEE 2021 (Population des maisons principales et nombre de maisons secondaires)	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	/	2,4368 €/m3**	A		
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours ouvrables)	1 à 16 jours selon secteurs	99,8 %	C	Traçabilité à mettre en place par les services	
Indicateurs de performance						
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,36 %	A		92,2 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	86,22 %	98,73 %	A		94,1 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	82,25	82,25	B ou C	Donnée à conforter avec les délégataires	101

Indicateurs descriptifs des services						
Code fiche	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2023			
			Valeur	Degré de fiabilité*	Observation	Donnée Nationale SISPEA 2022
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73.68 %	75,7 %	C	Consommation sans comptage et volume de service à consolider	75,5 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés en m3/km/jour	2.83	2,65	C	Consommation sans comptage et volume de service à consolider	2,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.51	2.21	C	Consommation sans comptage et volume de service à consolider	2,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0.41 %	0.33 %	A		1,16 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	A		79,4 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	204 245 €	139 019 €	A		
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1000 abonnés)	3.68	4,09	C	Traçabilité et procédure à consolider	3,77
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99.30 %	99.30 %	B	Donnée à fiabiliser avec les délégataires	99,2
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,286 an	0,852 an	A		3,2 ans
P154.0	Montant d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	260 578 €	271 101 €	B	Donnée à fiabiliser avec les délégataires	2,98 %
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	0.487**	/	C	Suivi des réclamations hors courrier à mettre en place	3,15

*A : Très fiable / B Fiable / C / Peu fiable

** Prix du secteur ayant le plus grand nombre d'abonnés, soit Cherbourg-en-Cotentin

Tableau n°28 : Indicateurs de performance AEP

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE



5.2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services						
Code	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2023			Donnée Nationale SISPEA 2022
			Valeur	Degré de fiabilité*	Commentaire	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	131 736	154 362	C	Sur la base des éléments INSEE 2021	
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées réalisées sur l'année	62	51	A	Diminution liée à l'extinction d'arrêtés provisoires de chantier	155
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration TMS	1 566,20 tonnes	1 955,88 tonnes	A		
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	/	2,1340 €/m3**	B	Calcul sur la base des volumes facturés	2,13 €/m3
Indicateurs de performance						
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92 %	97,8 %	C	Nombre d'abonnés potentiels à consolider avec futur schéma directeur	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux de collecte des eaux usées	64,75	64,75	C	Donnée à conforter avec les délégataires + mise à jour liée au schéma directeur	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.	86,6%	93,3%	A		
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93,3%	100%	A		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	86,6%	73,3%	A		

Indicateurs descriptifs des services						
Code	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2023			
			Valeur	Degré de fiabilité*	Commentaire	Donnée Nationale SISPEA 2022
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100%	100%	A		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité €/m3	100 018,34 €	40 629,91 €	A		
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 hab)	0,038	0,1092	B	Indicateur à consolider avec délégataire	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes du curage par 100 km de réseau (nb/100km)	10.22	10.06	B	A préciser avec les exploitants	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.10%	0.12%	A		
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,49 %	98 %	A	Donnée DDTM	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel, par les réseaux de collecte des eaux usées	23.5	23.5	C	Doit être consolidé avec le schéma directeur en cours	

Indicateurs descriptifs des services						
Code	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2023			
			Valeur	Degré de fiabilité*	Commentaire	Donnée Nationale SISPEA 2022
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,467	2,862	A		
P257	Montants d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	152 564,52	127 227,9	B	Donnée à fiabiliser avec les délégataires	
P 258.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	0,062	/	C	Suivi des réclamations hors courrier à mettre en place	

*A : Très fiable : B Fiable / C / Peu fiable

** Prix du secteur ayant le plus grand nombre d'abonnés, soit Cherbourg-en-Cotentin

Tableau n°29 : Indicateurs de performance EU

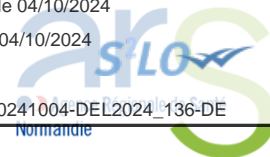
5.3 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services						
Code	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2023			
			Valeur	Degré de fiabilité*	Commentaire	Donnée Nationale SISPEA 2022
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	46864	51 060	C	Sur la base des éléments INSEE 2021 et de l'estimation par SIG du nombre total d'installations	
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	96.36	96,36	B	Recensement des délibérations passées en enquête publique à faire	
Indicateurs de performance						
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	68,6 %	38,5 %	C	Uniquement sur année 2023	

*A : Très fiable : B Fiable / C / Peu fiable

** Prix médian des nombreux tarifs appliqués sur le territoire

Tableau n°30 : Indicateurs de performance ANC



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500058 - CAC - CHERBOURG EN COTENTIN

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	4
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	7
Organisation de l'alimentation en eau	7
Données sur les ressources de l'unité de gestion	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	13
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	15
UDI HAMEAU MESNAGE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	16
UDI HAMEAU MESNAGE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	20
UDI HAMEAU MESNAGE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	21
UDI DIVETTE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	22
UDI DIVETTE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	26
UDI DIVETTE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	27
UDI TOURLAVILLE EST - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	28
UDI TOURLAVILLE EST - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	32
UDI TOURLAVILLE EST - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	33
UDI TOURLAVILLE OUEST - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	34
UDI TOURLAVILLE OUEST - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	38
UDI TOURLAVILLE OUEST - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	39
UDI TRAISNELLERIE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	40
UDI TRAISNELLERIE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	44
UDI TRAISNELLERIE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	45
UDI BENECCERE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	46
UDI BENECCERE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	50
UDI BENECCERE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	51
UDI ASSELINERIE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	52
UDI ASSELINERIE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	56
UDI ASSELINERIE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	57
UDI ACHAT DOUVE ET DIVETTE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	58
UDI ACHAT DOUVE ET DIVETTE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	62
UDI ACHAT DOUVE ET DIVETTE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	63
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	64
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	64
Conclusion générale sur l'unité de gestion	68

Signature du document

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Envoyé en préfecture le 04/10/2024	71
Reçu en préfecture le 04/10/2024	72
Publié le	73
ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE	73



Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CAC - CHERBOURG EN COTENTIN

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE LA SIMONERIE	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00721X0037	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
FORAGE F5 L'ASSELINERIE	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0097	Procédure terminée (captage public)	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017	80 %
FORAGE F1 L'ASSELINERIE	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0077	Procédure terminée (captage public)	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017	80 %
CAPTAGE BOUILLONNIERE	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0084	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
CAPTAGE LA MARETTE	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0085	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
CAPTAGE LA ROQUETTE	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0086	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
FORAGE F7 L'ASSELINERIE	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0099	Procédure terminée (captage public)	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017	80 %
CAPTAGE FONTAINE BONDE	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0082	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
CAPTAGE LA MAFFREE	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0089	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
FORAGE BREQUECAL	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0101	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
FORAGE LES CHARMETTES	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0090	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
FORAGE F2 CLOQUANT	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0095	Procédure terminée (captage public)	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017	80 %

Gestionnaire du ou des captages : CAC - CHERBOURG EN COTENTIN

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00722X0113	Procédure terminée (captage public)	10/05/1999	29/05/2001	14/12/2001	80 %
CAPTAGE FOND DU VAL	SOURCE	DIGOSVILLE	00723X0088	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
FORAGE LA ROUSSELLERIE	FORAGE	HAGUE (LA)	00722X0097	Procédure terminée (captage public)	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008	80 %
CAPTAGE C1 HAMEAU MESNAGE	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0027	Procédure terminée (captage public)	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007	80 %
FORAGE F1 HAMEAU MESNAGE	FORAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0020	Procédure terminée (captage public)	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007	80 %
CAPTAGE C2 HAMEAU MESNAGE	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0008	Procédure terminée (captage public)	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007	80 %
FORAGE F2 HAMEAU MESNAGE	FORAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0063	Procédure en cours	27/02/2018			40 %

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
CAPTAGE SAINT GILLES	SOURCE	NOUAINVILLE	00722X0093	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000	80 %
FORAGE LE VIEUX MOULIN	FORAGE	SIDEVILLE	00722X0111	Procédure terminée (captage public)	08/06/1992	24/02/2000	29/05/2000	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05000039 - CA DU COTENTIN - DOUVE DIVETTE

050000771 - STATION ST GILLES

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	500
Débit moyen journalier	433
Débit réglementaire	500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

05001302 - CAC- CHERBOURG EN COTENTIN

050000719 - STATION ASSELINERIE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	600
Débit moyen journalier	542
Débit réglementaire	1 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000758 - STATION HAMEAU MESNAGE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 000
Débit moyen journalier	725
Débit réglementaire	1 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000853 - STATION LA TRAISNELLERIE CUC**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	500
Débit moyen journalier	304
Débit réglementaire	500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
CARBONATE MIXTE DE CALCIUM & MAGNE.	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION

050000854 - STATION SAINT JEAN**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 500
Débit moyen journalier	965
Débit réglementaire	1 500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
------------------------------	-----------------------------------

050002480 - STATION DIVETTE**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	14 000
Débit moyen journalier	10 367
Débit réglementaire	26 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
------------------------------	-----------------------------------

050002573 - STATION RESERVOIR BENECERE**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	1 620
Débit réglementaire	2 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
------------------------------	-----------------------------------

050002575 - STATION RESERVOIR DES SOURDS**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 500
Débit moyen journalier	2 253
Débit réglementaire	3 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion**050000558 - HAMEAU MESNAGE****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 473	4 948	3 473	3 842

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50077	BRETTEVILLE	-	100	1 014
050	50162	DIGOSVILLE	-	100	1 638
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA GLACERIE Village La Gueretterie	0,123	96
050	50305	MESNIL-AU-VAL (LE)	-	100	725

050000639 - DIVETTE**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
50 032	55 175	50 032	51 318

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	-	64,317	50 044

050000640 - TOURLAVILLE EST**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 547	5 094	4 547	4 684

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	TOURLAVILLE EST 30 %	5,845	4 548

050000641 - TOURLAVILLE OUEST**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
10 610	11 886	10 610	10 929

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	TOURLAVILLE OUEST 70 %	13,639	10 612

050000642 - TRAISNELLERIE**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 711	1 829	1 711	1 741

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUERQUEVILLE Sud Ouest 34%	2,2	1 712

050000644 - BENECCERE**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
8 114	8 352	8 114	8 174

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUERQUEVILLE SE 66% EQUEURDREVILLE OUEST 29%	10,431	8 116

050000645 - ASSELINERIE**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 654	3 027	2 654	2 747

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA GLACERIE EGLISE	3,412	2 655

050001975 - ACHAT DOUVE ET DIVETTE**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
23	23	23	23

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50129	CHERBOURG-EN-COTENTIN	EQUEURDREVILLE village Pillon	0,029	23

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000558 - HAMEAU MESNAGE

050000639 - DIVETTE

050000640 - TOURLAVILLE EST

050000641 - TOURLAVILLE OUEST

050000642 - TRASNELLERIE

050000644 - BENECERE

050000645 - ASSELINERIE

050001975 - ACHAT DOUVE ET DIVETTE



Unité de distribution HAMEAU MESNAGE (050000558)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Code : 050000558

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		30,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		15,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		1,00	1	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		17	8,00	14,29	20,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						16	0,00	0,56	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	4,00	4,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		13	0,00	0,15	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					17	0,13	0,23	0,29		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					17	0,15	0,27	0,33		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	2,60		2,60		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4	1	
PH	unité pH			6,50	9,00	17	7,80		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,30		8,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					16	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					16	7,10		7,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					16	9,60		10,20		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	35,00	35,00	35,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		3	29,00	29,33	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	16	305,00	309,69	327,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,50	3,50	3,50		
POTASSIUM	mg/L					1	3,30	3,30	3,30		
SODIUM	mg/L			200,00		1	18,20	18,20	18,20		
SULFATES	mg/L			250,00		3	8,00	8,33	9,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		16	0,00	1,05	3,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	16	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			16	23,70	26,42	29,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			16	0,47	0,53	0,58		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			13	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	16	0,00	0,12	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,58	0,58	0,58		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,41	0,41	0,41		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,03	0,03	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,80	0,80	0,80		
URANIUM EN MICROGRAMME PAR LITRE	microgramme/L		30,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,13	0,13	0,13		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,18	0,18	0,18		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,28	0,28	0,28		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,02	0,02	0,02		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,90	2,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,28	0,69		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,02	0,09		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			6	0,00	1,21	2,78		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈN	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					6	0,00	0,04	0,17		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											



Unité de distribution : HAMEAU MESNAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,09	0,28		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', delta méthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfur, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuconazole, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxaacetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétroline, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébutylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thibuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution HAMEAU MESNAGE (050000558)**Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023**

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : HAMEAU MESNAGE	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	26/07/2023	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION HAMEAU MESNAGE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	07/08/2023	4,00			1	2

Unité de distribution HAMEAU MESNAGE (050000558)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	21
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	94,12 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	21
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	95,24 %

Observations / recommandations techniques :

Il a été observé une non conformité bactériologique de faible ampleur et de courte durée sur l'eau distribuée. Par ailleurs, cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Hameau Mesnage devra être recherchée.

Unité de distribution DIVETTE (05000639)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : DIVETTE

Code : 05000639

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					96	0,00		300,00		2
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					96	0,00		300,00		2
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	98	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	98	0,00		6,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			98	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			98	0,00		1,00	1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	98	8,20	15,35	23,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						95	0,00	0,59	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	17	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						95	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						95	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					5	1,00	2,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						95	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	6	0,15	0,35	0,65		2
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	80	0,00	0,16	0,75		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU		1,00		0,50	3	0,00	0,08	0,15		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					98	0,00	0,14	0,43		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					98	0,00	0,19	0,51		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					4	0,90		6,40		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	97	7,10		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					4	8,10		8,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					95	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					95	4,50		8,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					95	7,80		12,50		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					4	30,00	36,50	42,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	42,00	48,25	58,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	95	296,00	342,51	458,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					4	4,40	5,13	5,40		
POTASSIUM	mg/L					4	2,30	3,08	3,80		
SODIUM	mg/L				200,00	4	18,50	21,05	23,10		
SULFATES	mg/L				250,00	12	12,00	12,83	15,00		

Unité de distribution : DIVETTE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	95	2,00	13,97	73,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	17	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	95	0,00	0,00	0,08		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			95	10,50	15,40	19,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			95	0,21	0,31	0,39		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			86	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	95	0,40	0,72	1,60		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	95	0,00	5,80	48,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				5	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,06	0,07	0,09		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,01	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			5	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			5	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,03	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,01	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	4	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	4	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			12	0,00	1,84	5,20		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			9	1,90	7,84	19,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			9	0,90	4,90	9,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			9	0,00	0,20	1,80		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			9	0,10	1,29	5,40		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			9	2,90	14,23	28,40		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			9	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					9	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : DIVETTE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			9	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			9	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					9	0,00	0,03	0,13		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											

Unité de distribution : DIVETTE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L	0,10				1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
DIFLUFÉNICANIL	microgramme/L	0,10				12	0,00	0,00	0,03		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				12	0,00	0,01	0,07		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					12	0,04	0,06	0,08		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,00	0,01		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10				4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					12	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifén, acétamiprid, acétochlore,alachlore,aldicarbe sulfoné,aldrine,amidofururon,aminotriazole,ampa,améthryne,anthraquinone (pesticide),asulame,atrazine,atrazine déséthyl,atrazine déséthyl déisopropyl,atrazine déséthyl-2-hydroxy,atrazine-2-hydroxy,atrazine-déisopropyl,azimsulfuron,azinphos méthyl,azinphos éthyl,azoxystrobine,benfluraline,benoxacor,bentazone,bifenox,bifenthrine,bitertanol,boscalid,bromacil,bromophos méthyl,bromoxynil,bromuconazole,butraline,buturon,bénalaxyl,captane,carbaryl,carbendazime,carbofuran,carboxine,carbétamide,cga 354742,cga 369873,chlorbromuron,chlordane alpha,chlordane bêta,chlorfenvinphos,chloridazone,chloridazone desphényl,chloridazone méthyl desphényl,chloromequat,chloro-4 méthylphénol-2,chlorothalonil,chlorothalonil r417888,chlorothalonil-4-hydroxy,chloroxuron,chlorprophame,chlorpyriphos méthyl,chlorpyriphos éthyl,chlorsulfuron,chlortoluron,clodinafop-propargyl,clomazone,clothianidine,coumafène,coumatétralyl,cyanazine,cyazofamide,cybutryne,cycloxydime,cycluron,cyfluthrine,cymoxanil,cyperméthrine,cyproconazol,cyprodinil,cyromazine,ddd-2,4',d dd-4,4',dde-2,4',dde-4,4',ddt-2,4',ddt-4,4',deltaméthrine,desmethylnorflurazon,desméthylisoproturon,desmétryne,diallate,diazinon,dicamba,dichlobénil,dichloropr op,dichlorvos,dichorophène,diclofop méthyl,dicofol,dieldrine,diethofencarbe,difenacoum,diflubenzuron,difénoconazole,dimoxystrobine,diméfuron,dimétachlore ,diméthachlore oxa,diméthoate,diméthomorphe,diméthénamide,diméthénamide esa,diméthénamide oxa,dinitrocrésol,dinoseb,dinoterbe,disyston,diuron,endsulfan alpha,endsulfan bêta,endsulfan sulfate,endsulfan total,endrine,epoxyconazole,esa acetochlore,esaalachlore,esametazachlore,esfenvalérate,ethidimuron,ethion,ethofumésate,ethoprophos,ethylenethiouree,fenbuconazole,fenchlorphos,fenitrothion,fenobucarbe,fenoxycarbe,fenpropidin,fenpropimorphe,fenvalérate,flupyriflufuron-méthyle,fluquinconazole,flurochloridone,fluroxyprifl,fluroxyprifl-meptyl,flurtamone,flusilazol,flutolanil,flutriafol,fomesafen,fonofos,foramsulfuron,fénarimol,fénazaquin,fénoxaprop-éthyl,fénuron,glufosinate,glyphosate,haloxyfop éthoxyéthyl,hch alpha,hch alpha+beta+delta+gamma,hch bêta,hch delta,hch gamma (lindane),heptachlore,heptachlore époxyde,heptachlore époxyde cis,heptachlore époxyde trans,hexachlorobenzène,hexaconazole,hexazinone,hydroxycarbofuran-3,hydroxyterbutylazine,imazalil,imazamox,imazaméthabenz,imazaméthabenz-méthyl,imazaquine,imidaclopride,indoxacarbe,iodosulfuron-méthyl-sodium,ioxynil,iprodi one,iprovalicarb,isodrine,isoproturon,isoxaben,kresoxim-méthyle,lambda cyhalothrine,lenacile,linuron,malathion,mepiquat,metconazol,metsulfuron méthyl,molin ate,monolinuron,monuron,myclobutanil,mécoprop,mésosulfuron-méthyl,mésotrione,métabenzthiazuron,métalaxyle,métaldéhyde,métamitron,métazachlore,méthiocarb,méthomyl,méthoxychlore,métobromuron,métolachlore,métosulam,métoxuron,métribuzine,mévinphos,napropamide,nicosulfuron,nitrofène,norflurazon,néburon,ométhoate,oryzalin,oxa acetochlore,oxaalachlore,oxametazachlore,oxadiazon,oxadixyl,oxychlordane,oxydéméton méthyl,paclobutrazole,parathion méthyl,parathion éthyl,penconazole,pencycuron,pendiméthaline,pentachlorophénol,perméthrine,perméthrine-cis,perméthrine-trans,phorate,phosalone,phosphamidon,phoxime,picoxystrobine,prochloraze,procymidone,prométhrine,prométon,propachlore,propachlore esa,propachlore oxa,propamocarbe,propanil,propaquizafop,propazine,propame,propiconazole,propoxur,propylamide,prosulfoarbe,prosulfururon,pymétrozine,pyraclostrobine,pyrimicarbe,pyrimiphos méthyl,pyrimiphos éthyl,pyriméthanol,quimerac,quinalphos,quinoxifl,quinalfop-p-éthyl,rimsulfuron,sebuméton,siduron,simazine,simazine hydroxy,simétryne,spiroxamine,sulcotri one,sulfosulfuron,sébutylazine,terbuméton,terbuméton-déséthyl,terbutylazin,terbutylazin déséthyl,terbutylazine métabolite Im6,terbutryne,thiabendazole,thiaclopride,thiaméthoxam,thifensulfuron méthyl,thébutiuron,triallate,triasulfuron,triasamate,triaxozide,tribenuron-méthyle,triclopyr,trifloxystrobine,trifluraline,tri flusulfuron-méthyl,trinéxapac-éthyl,triticonazole,tébuconazole,tébufénozide,tébutam,tétrachlorvinphos,tétraconazole,vamidothion,vinchlozoline,zoxamide,1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée,1-(3,4-dichlorophényl)-urée,2,4,5-t,2,4-d,2,4-mcpa,2,4-mcpb,2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution DIVETTE (05000639)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : DIVETTE	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	20/11/2023	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité : **10**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : DIVETTE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	08/08/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	10/10/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	08/08/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	10/10/2023	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	13/11/2023	6,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	20/11/2023	1,00 n/(100mL)				0,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DIVETTE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	27/02/2023	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	13/06/2023	4,00			1	2
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	27/02/2023	0,65 NFU		1,00		0,50
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	13/06/2023	0,60 NFU		1,00		0,50

Unité de distribution DIVETTE (05000639)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	98	98
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	98,98 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	98	98
Nombre de prélèvements non satisfaisants	2	2
Respect des références de qualité	97,96 %	97,96 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau produite par la station Divette est de bonne qualité, bien qu'une non-conformité ponctuelle de la limite de qualité fixée pour un paramètre bactériologique ait été observée, sans risque pour la santé.

Par ailleurs, cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure minéralisation des eaux produites par cette station devra être recherchée. Vis à vis des paramètres dotés de référence de qualité, des dépassements ponctuels ont été observés probablement liés au réseau d'alimentation.

Unité de distribution TOURLAVILLE EST (050000640)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Code : 050000640

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					15	0,00		235,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					15	0,00		6,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	15	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	15	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			15	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			15	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	15	8,90	14,23	21,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						15	0,00	0,13	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	2,00	3,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,10	0,18	0,35		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					15	0,00	0,10	0,36		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					15	0,00	0,16	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	4,10		4,10		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	15	7,70		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					15	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					15	7,50		10,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					15	10,00		13,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	35,00	35,00	35,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	29,00	30,67	32,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	15	304,00	329,93	371,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,80	5,80	5,80		
POTASSIUM	mg/L					1	2,60	2,60	2,60		
SODIUM	mg/L				200,00	1	17,60	17,60	17,60		
SULFATES	mg/L				250,00	3	10,00	11,00	12,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	15	2,00	5,05	13,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	15	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			15	18,80	20,72	22,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			15	0,38	0,41	0,46		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	15	0,40	0,57	0,90		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	6,00	6,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,57	0,57	0,57		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,20	0,20	0,20		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,05	0,05	0,06		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,13	0,13	0,13		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	8,00	17,00	24,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	2,70	3,97	5,30		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,40	0,61	0,86		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	11,10	21,57	28,46		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,01	0,01	0,01		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											

Unité de distribution : TOURLAVILLE EST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,23	0,23	0,23		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captan e, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydim, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétochlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenclorophos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fénvalérate, fipronil, flampop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluaizifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrazine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanyl, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution TOURLAVILLE EST (050000640)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION SAINT JEAN	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	04/09/2023	4,00			1	2

Unité de distribution TOURLAVILLE EST (050000640)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	15	15
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	15	15
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	93,33 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée en 2023 par la station Saint Jean s'est révélée conformes aux limites de qualité. A noter cependant que cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Saint Jean devra être recherchée.

Unité de distribution TOURLAVILLE OUEST (050000641)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Code : 050000641

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					26	0,00		300,00		2
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					26	0,00		300,00		1
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	26	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	26	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	26	9,00	15,80	23,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						26	0,00	0,08	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	5	0,00	0,23	0,40		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	21	0,00	0,15	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,04	0,16		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,10	0,23		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	1,20		1,80		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		3		1
PH	unité pH			6,50	9,00	26	7,80		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,20		8,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					26	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					26	6,90		10,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					26	9,60		12,50		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	34,00	34,00	34,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	29,00	31,20	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	26	300,00	329,69	362,00		
MAGNÉSIMUM	mg/L					2	5,90	5,95	6,00		
POTASSIUM	mg/L					2	2,50	2,65	2,80		
SODIUM	mg/L				200,00	2	16,10	17,25	18,40		
SULFATES	mg/L				250,00	5	10,00	10,40	11,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	26	2,00	4,73	12,00		

Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,29	2,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	26	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			26	16,90	20,32	22,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			26	0,34	0,41	0,46		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			21	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	26	0,40	0,58	0,80		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	26	7,00	14,99	23,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,47	0,52	0,57		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,15	0,17	0,18		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,04	0,05	0,06		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,13	0,13	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,07	0,09	0,10		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,13	0,25		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	12,00	17,25	23,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	3,50	4,70	5,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,67	0,87	1,20		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	16,17	22,82	30,10		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											

Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : TOURLAVILLE OUEST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					2	0,01	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,12	0,17	0,21		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', delta méthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxylchlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraz, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarb, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanal, quimerac, quinphos, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tertiobuturon, tertiobuturon-déséthyl, tertiobuthylazin, tertiobuthylazin déséthyl, tertiobutyryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution **TOURLAVILLE OUEST (050000641)**

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : TOURLAVILLE OUEST	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	07/09/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	16/10/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	16/10/2023	300,00 n/mL				
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION RESERVOIR DES SOURDS	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	07/08/2023	3,00			1	2

Unité de distribution TOURLAVILLE OUEST (050000641)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	26	26
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	26	26
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	96,15 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée en 2023 s'est révélée conforme aux limites de qualité. Vis à vis des paramètres dotés de référence de qualité, des dépassements ponctuels ont été observés probablement liés au réseau d'alimentation.

Unité de distribution TRAISNELLERIE (050000642)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Code : 050000642

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		2,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		5,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	9,10	13,91	19,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,50	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,27	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,15	0,45		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,21	0,70		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	5,50		5,50		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4											
(*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	10	7,60		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,30		8,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					10	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					10	11,50		13,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					10	13,70		15,60		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	46,00		46,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	30,00		30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	363,00		383,40		410,00
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,00		6,00		6,00
POTASSIUM	mg/L					1	2,40		2,40		2,40
SODIUM	mg/L				200,00	1	15,50		15,50		15,50
SULFATES	mg/L				250,00	2	15,00		15,00		15,00
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	10	3,00		7,47		15,00
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00		0,00		0,00

Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			10	11,60	12,71	13,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			10	0,23	0,25	0,28		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	10	0,30	0,42	0,70		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	11,00	11,00	11,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,48	0,48	0,48		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,05	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,15	0,15	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
URANIUM EN MICROGRAMME PAR LITRE	microgramme/L		30,00			1	0,21	0,21	0,21		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,23	0,23	0,23		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,01	0,01	0,01		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 235	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,03	0,03	0,03		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	5,50	9,75	14,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	3,80	4,75	5,70		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,83	0,97	1,10		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	10,13	15,47	20,80		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : TRAISNELLERIE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,01		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,05	0,07	0,09		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,03	0,04	0,04		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,09	0,11	0,13		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,07	0,08	0,08		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acлонifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captan e, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlosulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cypronazone, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flupropr-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzafop butyl, fluzazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolaniol, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodossulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrazine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazine, terbuthylazine déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thioclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxime, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution TRAISNELLERIE (050000642)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION LA TRAISNELLERIE CUC	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	17/01/2023	4,00			1	2

Unité de distribution TRAISNELLERIE (050000642)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	90,91 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station de La Traisnellerie devra être recherchée.

Unité de distribution **BENECERE (050000644)**

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : **BENECERE**

Code : 050000644

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					22	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					22	0,00		300,00		2
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	22	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	22	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			22	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			22	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	22	9,50	15,08	20,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						22	0,00	0,18	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	4	0,20	0,24	0,30		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	17	0,00	0,26	0,65		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					22	0,00	0,07	0,28		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					22	0,00	0,13	0,39		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	2,50		3,40		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	22	7,60		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					22	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					22	6,70		12,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					22	11,50		14,40		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	47,00	47,00	47,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	31,00	35,40	45,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	22	357,00	375,64	392,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,80	6,80	6,80		
POTASSIUM	mg/L					2	2,70	2,80	2,90		
SODIUM	mg/L				200,00	2	16,70	17,70	18,70		
SULFATES	mg/L				250,00	5	14,00	14,20	15,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	22	3,00	8,78	40,00		

Unité de distribution : BENECCERE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	22	0,00	0,00	0,06		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			22	11,50	13,35	15,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			22	0,23	0,27	0,31		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			17	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	22	0,30	0,47	0,80		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	22	2,00	6,41	17,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,38	0,40	0,42		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,05	0,06	0,06		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,14	0,15	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,04	0,06	0,08		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,10	0,20		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	9,80	13,45	16,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	4,00	5,38	6,30		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,69	0,94	1,10		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	14,49	19,76	22,40		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,02	0,10		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											

Unité de distribution : BENECCERE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											

Unité de distribution : BENECHERE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				2	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,07	0,07	0,07		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore,aldicarbe sulfoné,aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufenicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flupropr-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotriane, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotriane, sulfosulfuron, sébutylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution BENECERE (050000644)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : BENECERE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	02/10/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	02/10/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	26/12/2023	300,00 n/mL				

Unité de distribution BENECERE (050000644)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	22
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	22
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée en 2023 s'est révélée conforme aux limites de qualité. Vis à vis des paramètres dotés de référence de qualité, des dépassements ponctuels ont été observés probablement liés au réseau d'alimentation.

Unité de distribution ASSELINERIE (050000645)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ASSELINERIE

Code : 050000645

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		100,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		28,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	9,70	14,26	21,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,43	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,17	0,40		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					14	0,06	0,23	0,35		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					14	0,13	0,28	0,40		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	1,60		1,60		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,90		8,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,40		8,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	6,40		7,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	8,00		10,10		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	29,00		29,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	26,00	27,00	28,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	257,00	294,00	320,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	4,30	4,30	4,30		
POTASSIUM	mg/L					1	1,50	1,50	1,50		
SODIUM	mg/L				200,00	1	15,80	15,80	15,80		
SULFATES	mg/L				250,00	3	11,00	11,33	12,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	14	0,00	2,30	14,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ASSELINERIE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	12,90	21,32	27,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,26	0,43	0,55		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,00	0,18	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	6,00	6,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,05	1,05	1,05		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	1,90	5,15	9,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,55	1,54	3,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,09	0,22	0,46		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	2,54	6,90	12,96		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,05		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ASSELINERIE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
DIURON	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,07	0,27	2	
ETHIDIMURON	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,04	0,18	2	
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
DIFLUFÉNICANIL	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,01	0,03		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,09	0,34		

Unité de distribution : ASSELINERIE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,02	0,03		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamidrid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydim, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzafop butyl, fluzazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurta mone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde e trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotriène, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métosulfuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, perméthrin, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraz, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propylamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6-dichlorobenzamide

Unité de distribution ASSELINERIE (050000645)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION ASSELINERIE	DIURON	24/01/2023	0,27 microgramme/L		0,10		
	DIURON	27/02/2023	0,21 microgramme/L		0,10		
	ETHIDIMURON	24/01/2023	0,18 microgramme/L		0,10		
	ETHIDIMURON	27/02/2023	0,12 microgramme/L		0,10		

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION ASSELINERIE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	13/06/2023	4,00			1	2

Unité de distribution ASSELINERIE (050000645)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	18
Nombre de prélèvements non-conformes	0	2
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	88,89 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La présence de pesticides dans la ressource a entraîné des dépassements de courte durée de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée. Le responsable de la distribution de l'eau a mis en place des actions correctives pour rétablir la conformité de l'eau pour les pesticides. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
B	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	18
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	94,44 %

Observations / recommandations techniques :

Les interventions réalisées début mars 2023 au niveau du filtre à charbon actif de la station de l'Asselinerie ont permis de rétablir la conformité de l'eau produite pour les paramètres pesticides recherchés (Diuron et Ethidimuron).

D'autre part, cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée.



Unité de distribution ACHAT DOUVE ET DIVETTE (050001975)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Code : 050001975

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		54,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	1,00		6,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	9,90	14,52	21,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,54	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	5,00	5,00	5,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,23	0,55		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,17	0,41		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,04	0,22	0,46		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	11,80		11,80		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,30		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	5,40		10,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	8,90		12,60		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	31,00		31,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	28,00	28,00	28,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	282,00	329,23	372,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,90		5,90		
POTASSIUM	mg/L					1	1,10		1,10		
SODIUM	mg/L				200,00	1	15,70		15,70		
SULFATES	mg/L				250,00	3	13,00	13,33	14,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	2,00	6,00	16,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	13,70	16,27	17,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,27	0,33	0,36		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,20	0,48	1,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,60	0,60	0,60		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,50	0,50	0,50		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,70	4,05	5,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,50	2,15	2,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,33	0,47	0,60		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,53	6,67	8,80		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,05	0,05	0,05		



Unité de distribution : ACHAT DOUVE ET DIVETTE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamidrid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chloridazone desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlosulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumé sate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flupro p-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fén oxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodossulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthom yl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométho ate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion mé thyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamid on, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizaf op, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcot rione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ACHAT DOUVE ET DIVETTE (050001975)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION ST GILLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	30/11/2023	4,00			1	2

Unité de distribution ACHAT DOUVE ET DIVETTE (050001975)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	2	13
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	2	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	92,31 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Saint Gilles devra être recherchée.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION ASSELINERIE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION HAMEAU MESNAGE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION LA TRAISNELLERIE CUC	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION SAINT JEAN	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		10

Année	TTP - STATION DIVETTE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		37

Année	TTP - STATION RESERVOIR BENECERE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION RESERVOIR DES SOURDS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		17

Année	UDI - HAMEAU MESNAGE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
2023	Conformité sur l'installation :	92,86 %
	Nombre de prélèvements :	14
Conformité pour l'installation sur trois ans:		97,50 %
Nombre de prélèvements :		40

Année	UDI - DIVETTE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	101
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	87
2023	Conformité sur l'installation :	98,84 %
	Nombre de prélèvements :	86
Conformité pour l'installation sur trois ans:		99,64 %
Nombre de prélèvements :		274

Année	UDI - TOURLAVILLE EST	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		35

Année	UDI - TOURLAVILLE OUEST	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		62

Année	UDI - TRASNELLERIE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24

Année	UDI - BENECERE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		51

Année	UDI - ASSELINERIE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		31

Année	UDI - ACHAT DOUVE ET DIVETTE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		99,68 %
Nombre de prélèvements :		626

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CAC - CHERBOURG EN COTENTIN

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00721X0037	FORAGE LA SIMONERIE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0097	FORAGE F5 L'ASSELINERIE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0077	FORAGE F1 L'ASSELINERIE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0084	CAPTAGE BOUILLONNIERE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0085	CAPTAGE LA MARETTE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0086	CAPTAGE LA ROQUETTE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0099	FORAGE F7 L'ASSELINERIE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0082	CAPTAGE FONTAINE BONDE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0089	CAPTAGE LA MAFFREE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0101	FORAGE BREQUECAL	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0090	FORAGE LES CHARMETTES	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0095	FORAGE F2 CLOQUANT	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00722X0113	RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	CHERBOURG-EN-COTENTIN	80 %
00723X0088	CAPTAGE FOND DU VAL	DIGOSVILLE	80 %
00722X0097	FORAGE LA ROUSSELLERIE	HAGUE (LA)	80 %
00724X0027	CAPTAGE C1 HAMEAU MESNAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	80 %
00724X0020	FORAGE F1 HAMEAU MESNAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	80 %
00724X0008	CAPTAGE C2 HAMEAU MESNAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	80 %
00724X0063	FORAGE F2 HAMEAU MESNAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	40 %

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00722X0093	CAPTAGE SAINT GILLES	NOUAINVILLE	80 %
00722X0111	FORAGE LE VIEUX MOULIN	SIDEVILLE	80 %



Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000558	HAMEAU MESNAGE	17	1	94,12 %
050000639	DIVETTE	98	1	98,98 %
050000640	TOURLAVILLE EST	15	0	100,00 %
050000641	TOURLAVILLE OUEST	26	0	100,00 %
050000642	TRAI SNELLERIE	10	0	100,00 %
050000644	BENECERE	22	0	100,00 %
050000645	ASSELINERIE	13	0	100,00 %
050001975	ACHAT DOUVE ET DIVETTE	2	0	100,00 %
Nombre total		203	2	99,01 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000558	HAMEAU MESNAGE	21	0	100,00 %
050000639	DIVETTE	98	0	100,00 %
050000640	TOURLAVILLE EST	15	0	100,00 %
050000641	TOURLAVILLE OUEST	26	0	100,00 %
050000642	TRAI SNELLERIE	11	0	100,00 %
050000644	BENECERE	22	0	100,00 %
050000645	ASSELINERIE	18	2	88,89 %
050001975	ACHAT DOUVE ET DIVETTE	13	0	100,00 %
Nombre total		224	2	99,11 %

Conclusion générale du rapport

Début 2023, la recherche de pesticides et produits apparentés a mis en évidence des concentrations supérieures aux limites de qualité pour les substances Diuron et Ehtidimuron (herbicides) en sortie station Asselinerie. Le remplacement du plancher filtrant et le remplissage du filtre à charbon actif en mars ont permis de rétablir la conformité de l'eau produite.

D'une manière générale, les eaux desservies sur le territoire de la CAC Cherbourg en Cotentin présentent une légère agressivité au carbonate de calcium. Une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par c

délégation

Le 25/06/2024



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000558 - HAMEAU MESNAGE

050000208 - CAPTAGE C1 HAMEAU MESNAGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000668	CAPTAGE C1 HAMEAU MESNAGE	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000209 - FORAGE F1 HAMEAU MESNAGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000666	FORAGE F1 HAMEAU MESNAGE	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000758 - STATION HAMEAU MESNAGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000673	STATION HAMEAU MESNAGE	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001867 - CAPTAGE C2 HAMEAU MESNAGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002541	CAPTAGE C2 HAMEAU MESNAGE	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050003602 - FORAGE F2 HAMEAU MESNAGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000004483	FORAGE F2 HAMEAU MESNAGE	Principal	50305 - MESNIL-AU-VAL (LE)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000639 - DIVETTE

050002038 - RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002842	RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	PRISE AU FIL DE L'EAU	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3

050002480 - STATION DIVETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003490	STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
0500000003537	BACHE EAU TRAITEE STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
0500000004530	STORAGE USINE DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	STORAGE	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
0500000004992	RESERVOIR FAUCONNIERE COTE 76	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

050000640 - TOURLAVILLE EST

050000103 - CAPTAGE FOND DU VAL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000361	CAPTAGE FOND DU VAL	Principal	50162 - DIGOSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000124 - CAPTAGE BOUILLONNIERE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000437	CAPTAGE LA BOUILLONNIERE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000125 - CAPTAGE LA MARETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000438	CAPTAGE LA MARETTE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000126 - CAPTAGE LA ROQUETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000439	CAPTAGE LA ROQUETTE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000402 - CAPTAGE FONTAINE BONDE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001334	CAPTAGE FONTAINE BONDE - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000403 - CAPTAGE LA MAFFREE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001335	CAPTAGE LA MAFFREE - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000404 - FORAGE BREQUECAL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001336	FORAGE BREQUECAL - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000406 - FORAGE LES CHARMETTES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001337	FORAGE LES CHARMETTES - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000854 - STATION SAINT JEAN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001346	STATION SAINT JEAN - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001571 - FORAGE F2 CLOQUANT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002198	FORAGE F2 CLOQUANT - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000641 - TOURLAVILLE OUEST

050000103 - CAPTAGE FOND DU VAL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000361	CAPTAGE FOND DU VAL	Principal	50162 - DIGOSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000124 - CAPTAGE BOUILLONNIERE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000437	CAPTAGE LA BOUILLONNIERE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000125 - CAPTAGE LA MARETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000438	CAPTAGE LA MARETTE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000126 - CAPTAGE LA ROQUETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000439	CAPTAGE LA ROQUETTE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000402 - CAPTAGE FONTAINE BONDE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001334	CAPTAGE FONTAINE BONDE - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000403 - CAPTAGE LA MAFFREE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001335	CAPTAGE LA MAFFREE - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000404 - FORAGE BREQUECAL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001336	FORAGE BREQUECAL - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000406 - FORAGE LES CHARMETTES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001337	FORAGE LES CHARMETTES - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000639 - DIVETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000260	RUE VAL DE SAIRE-HOPITAL CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET EXTERIEUR COMPTEUR	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000391	HAMEAU BOURGEOIS (AB) EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CAMPING MUNICIPAL LES SALINES	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000453	RUE CORNAT (CS) - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000791	AV NORMANDIE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MGEN	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000792	AV ARMISTICE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	POLE TECHNIQUE - BATIMENT TECHNIQUE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000001587	R.LA FAUCONNIERE COTE 100 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000002499	PORT CHANTEREYNE (CS) CHERBOURG OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUAI CHANTEREYNE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003166	CHEMIN DES AIGUILLONS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003535	AVENUE TOURVILLE (CS) - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAPAD BEREGOVOY	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003536	PLACE JEAN MOULIN (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CMS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003538	SD FELIX AMIO (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003583	RUE ERMITAGE HOPITAL (CS) CHERBOURG-OCT	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CAC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003631	AV HENRI POINCARÉ (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003703	RUE DE L'ORLEANAIS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA CRECHE DES PETITS LOUPS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003738	POLYCLINIQUE DU COTENTIN (CS) EQUEURDREV	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET ACCUEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003791	BCRM BASE NAVALE - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003890	RUE SURCOUF (CS) - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	EHPAD KORIAN LA GOELETTE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004071	CHEMIN DU MONTURBET (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CAC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004200	RUE DE TROTTEBEC (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004201	RUE DE L'ABBAYE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	RESTAURANT DE L'ARSENAL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004464	GARE MARITIME (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BRASSERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004471	PLACE BRUAT (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	DDTM	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004909	TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	92 RUE DE LA CORDERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004995	RUE INFENIEUR CACHIN (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ECOLE SIMONE VEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004996	RUE FRANCHE COMTE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004997	RUE DU MARECHAL LECLERC (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000005027	RUE DE L'ILE DE FRANCE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAISON DE QUARTIER OLYMPE DE GOUGE	ESU+ESO TURB. >2 APPLICABLE AU PMD
050000005053	CENTRE VILLE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000854 - STATION SAINT JEAN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000001346	STATION SAINT JEAN - TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001571 - FORAGE F2 CLOQUANT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000002198	FORAGE F2 CLOQUANT - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002038 - RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000002842	RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	PRISE AU FIL DE L'EAU	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3

050002480 - STATION DIVETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003490	STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
0500000003537	BACHE EAU TRAITEE STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
0500000004530	STORAGE USINE DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	STORAGE	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
0500000004992	RESERVOIR FAUCONNIERE COTE 76	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

050002575 - STATION RESERVOIR DES SOURDS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003595	STATION RESERVOIR DES SOURDS TOURLAVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

050000642 - TRAISNELLERIE**050000112 - FORAGE LA SIMONERIE**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000387	FORAGE LA SIMONERIE-EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000114 - FORAGE LA ROUSSELLERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000402	FORAGE LA ROUSSELLERIE-FLOTTEMANVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000853 - STATION LA TRAISNELLERIE CUC

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001329	STATION LA TRAISNELLERIE EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000644 - BENECERE**050000112 - FORAGE LA SIMONERIE**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000387	FORAGE LA SIMONERIE-EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000114 - FORAGE LA ROUSSELLERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000402	FORAGE LA ROUSSELLERIE-FLOTTEMANVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000639 - DIVETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000260	RUE VAL DE SAIRE-HOPITAL CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET EXTERIEUR COMPTEUR	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000391	HAMEAU BOURGEOIS (AB) EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CAMPING MUNICIPAL LES SALINES	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000453	RUE CORNAT (CS) - LA GLACERIE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000791	AV NORMANDIE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MGEN	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000000792	AV ARMISTICE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	POLE TECHNIQUE - BATIMENT TECHNIQUE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000001587	R.LA FAUCONNIERE COTE 100 CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000002499	PORT CHANTEREYNE (CS) CHERBOURG OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	QUAI CHANTEREYNE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003166	CHEMIN DES AIGUILLONS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003535	AVENUE TOURVILLE (CS) - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAPAD BEREGOVOY	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003536	PLACE JEAN MOULIN (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	CMS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003538	SD FELIX AMIO (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003583	RUE ERMITAGE HOPITAL (CS) CHERBOURG-OCT	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CAC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003631	AV HENRI POINCARÉ (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003703	RUE DE L'ORLEANAIS (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	LA CRECHE DES PETITS LOUPS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003738	POLYCLINIQUE DU COTENTIN (CS) EQUEURDREV	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET ACCUEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003791	BCRM BASE NAVALE - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000003890	RUE SURCOUF (CS) - EQUEURDEVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	EHPAD KORIAN LA GOELETTE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004071	CHEMIN DU MONTURBET (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BOITIER CAC	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004200	RUE DE TROTTEBEC (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004201	RUE DE L'ABBAYE (CS) CHERBOURG-OCT	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	RESTAURANT DE L'ARSENAL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004464	GARE MARITIME (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	BRASSERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004471	PLACE BRUAT (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	DDTM	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004909	TOURLAVILLE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	92 RUE DE LA CORDERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004995	RUE INFENIEUR CACHIN (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ECOLE SIMONE VEIL	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004996	RUE FRANCHE COMTE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000004997	RUE DU MARECHAL LECLERC (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
050000005027	RUE DE L'ILE DE FRANCE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	MAISON DE QUARTIER OLYMPE DE GOUGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
050000005053	CENTRE VILLE (CS)	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000853 - STATION LA TRAISNELLERIE CUC

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000001329	STATION LA TRAISNELLERIE EQUEURDEVILLE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002038 - RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000002842	RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	PRISE AU FIL DE L'EAU	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3

050002480 - STATION DIVETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003490	STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
0500000003537	BACHE EAU TRAITEE STATION DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	OUVRAGE	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD
0500000004530	STORAGE USINE DIVETTE	Secondaire	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	STORAGE	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3
0500000004992	RESERVOIR FAUCONNIERE COTE 76	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

050002573 - STATION RESERVOIR BENECCERE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003593	STATION RESERVOIR BENECCERE EQUEURDREVILL	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

050000645 - ASSELINERIE**050000120 - FORAGE F5 L'ASSELINERIE**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000433	FORAGE F5 L'ASSELINERIE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000122 - FORAGE F1 L'ASSELINERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000435	FORAGE F1 L'ASSELINERIE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000130 - FORAGE F7 L'ASSELINERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001470	FORAGE F7 L'ASSELINERIE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000719 - STATION ASSELINERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000455	STATION ASSELINERIE - LA GLACERIE	Principal	50129 - CHERBOURG-EN-COTENTIN	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001975 - ACHAT DOUVE ET DIVETTE**050000235 - CAPTAGE SAINT GILLES**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000775	CAPTAGE SAINT GILLES	Principal	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000375 - FORAGE LE VIEUX MOULIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001253	FORAGE LE VIEUX MOULIN	Principal	50575 - SIDEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000570 - ST GILLES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001297	BOURG TEURTHEVILLE-HAGUE (CS)	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003294	CASTELLERIE 2 (SE)	Secondaire	50575 - SIDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003873	MARTINVEST UD ST GILLES (CS)	Secondaire	50294 - MARTINVEST		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003874	BOURG DE NOUAINVILLE (CS)	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003875	BOURG DE SIDEVILLE (CS)	Secondaire	50575 - SIDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000771 - STATION ST GILLES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000783	STATION ST GILLES	Principal	50382 - NOUAINVILLE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000003295	BACHE E.T 2	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

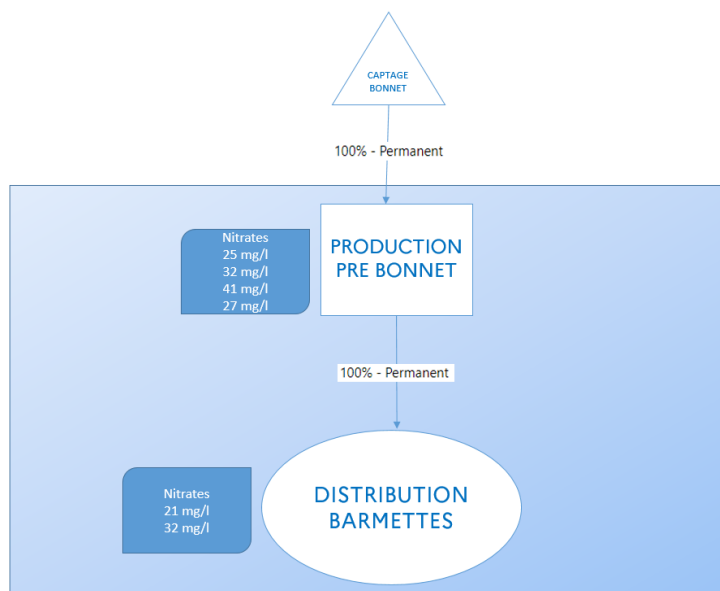
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

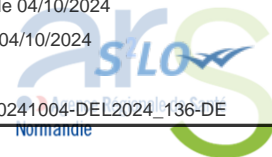
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500019 - CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI CASTELET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	12
UDI CASTELET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	16
UDI CASTELET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	17
UDI CROIX DES FAUX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	18
UDI CROIX DES FAUX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	22
UDI ACHAT D'EAU VAUGOUBERT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	23
UDI ACHAT D'EAU VAUGOUBERT - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	27
UDI ACHAT D'EAU VAUGOUBERT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	28
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	29
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	29
Conclusion générale sur l'unité de gestion	31
Signature du document	34
Annexes	35
Liste des sigles	36
Informations sur les Points de Surveillance	37
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	38

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
CAPTAGE C1 VAUGOUBERT	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0031	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0032	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
FORAGE VAUGOUBERT	FORAGE D'ESSAI	TAMERVILLE	00728X0047	Procédure terminée (captage public)	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002	80 %

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE BRETEL	FORAGE	VALOGNES	00728X0036	Procédure terminée (captage public)	04/06/2002	07/06/2012	08/07/2012	60 %
CAPTAGE CASTELET	SOURCE	VALOGNES	00728X0037	Procédure terminée (captage public)	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005	80 %
FORAGE F1 LE COUTRE	FORAGE	VALOGNES	00728X0059	Procédure terminée (captage public)	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005	80 %

**Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGI**

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE F2 LE COUTRE	FORAGE	VALOGNES	00728X0045	Procédure terminée (captage public)	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05001305 - CA DU COTENTIN - COEUR DU COTENTIN REGIE

050000860 - STATION CASTELET

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 000
Débit moyen journalier	536
Débit réglementaire	1 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000862 - STATION BRETEL

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 300
Débit moyen journalier	691
Débit réglementaire	1 300

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

05001422 - CA DU COTENTIN - COEUR DE COTENTIN AFF

050000844 - STATION VAUGOUBERT

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	450
Débit moyen journalier	351
Débit réglementaire	450

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion**050000522 - CASTELET****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 041	2 270	2 041	2 098

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50615	VALOGNES	30%	30,006	2 038

050000523 - CROIX DES FAUX**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 695	5 229	4 695	4 829

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50615	VALOGNES	70%	69,025	4 687

050003582 - ACHAT D'EAU VAUGOUBERT**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
66	66	66	66

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50615	VALOGNES	La Lande Beaumont	0,967	66

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000522 - CASTELET

050000523 - CROIX DES FAUX

050003582 - ACHAT D'EAU VAUGOUBERT

Unité de distribution CASTELET (050000522)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CASTELET

Code : 050000522

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		5,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	10,50	17,78	23,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,25	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,17	0,35		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,10	0,23		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,16	0,29		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	9,10		9,10		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,50		7,90		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,60		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	20,00		21,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	20,10		21,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	69,00	69,00	69,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	26,00	26,67	28,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	490,00	501,50	519,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	9,20	9,20	9,20		
POTASSIUM	mg/L					1	3,70	3,70	3,70		
SODIUM	mg/L				200,00	1	18,60	18,60	18,60		
SULFATES	mg/L				250,00	3	9,00	9,00	9,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	0,00	1,00	2,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CASTELET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	8,30	9,16	9,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,17	0,18	0,19		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,00	0,13	0,20		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,23	1,23	1,23		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,31	0,31	0,31		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,05	0,05	0,05		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,80	0,80	0,80		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,08	0,08	0,08		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,72	1,16	1,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,16	0,26	0,35		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,88	1,42	1,95		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CASTELET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											

Unité de distribution : CASTELET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,03	0,04		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captan e, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydim, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethioure e, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, féneron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraz, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terebuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CASTELET (050000522)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION CASTELET	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	30/11/2023	300,00 n/mL				

Unité de distribution CASTELET (050000522)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution CROIX DES FAUX (050000523)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Code : 050000523

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		91,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		56,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	17	9,40	15,59	23,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						17	0,00	0,24	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,19	0,75		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					17	0,00	0,10	0,18		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					17	0,00	0,15	0,23		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	15,20		16,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	17	7,40		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,50		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					17	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					17	21,40		23,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					17	22,00		25,10		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	68,00	68,00	68,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	26,00	27,20	28,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	17	523,00	549,76	565,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	16,50	16,85	17,20		
POTASSIUM	mg/L					2	3,40	3,40	3,40		
SODIUM	mg/L				200,00	2	16,40	16,85	17,30		
SULFATES	mg/L				250,00	5	13,00	13,00	13,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	0,00	0,71	5,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	17	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			17	10,40	14,66	15,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			17	0,21	0,29	0,31		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	17	0,00	0,19	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,83	1,88	1,92		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,31	0,32	0,33		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,03	0,03	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,07	0,07	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,90	0,95	1,00		
URANIUM EN MICROGRAMME PAR LITRE	microgramme/L		30,00			2	0,67	0,67	0,67		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,13	0,14	0,15		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					2	0,00	0,00	0,01		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					2	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					2	0,02	0,03	0,04		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					2	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ URANIUM 235	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					2	0,01	0,01	0,01		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,02	0,02	0,03		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,82	1,01	1,20		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,25	0,28	0,32		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	1,07	1,29	1,51		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			5	0,01	0,01	0,01		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CROIX DES FAUX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			5	0,02	0,02	0,03		
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,02	0,03		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,02		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			5	0,03	0,05	0,08		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					5	0,02	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					5	0,04	0,04	0,04		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamidrid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine d éséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone méthyl desphényl, chlor mequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzafop butyl, fluzainam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluochloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodofluron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazole, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotriane, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordan, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotriane, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CROIX DES FAUX (050000523)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	19
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	19
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution ACHAT D'EAU VAUGOUBERT (050003582)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ACHAT D'EAU VAUGOUBERT

Code : 050003582

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		3,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	7,10	13,78	20,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,50	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,28	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					14	0,00	0,11	0,27		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					14	0,00	0,15	0,32		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	3,90		3,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,70		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					14	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					14	10,10		13,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					14	11,50		14,90		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	45,00	45,00	45,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	25,00	25,50	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	14	324,00	358,93	394,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,60	8,60	8,60		
POTASSIUM	mg/L					1	2,50	2,50	2,50		
SODIUM	mg/L				200,00	1	13,90	13,90	13,90		
SULFATES	mg/L				250,00	2	11,00	11,50	12,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	14	2,00	11,61	76,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ACHAT D'EAU VAUGOUBERT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			14	14,30	16,95	20,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			14	0,29	0,34	0,42		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	14	0,20	0,31	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	2,00	2,00	2,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,88	0,88	0,88		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,03	0,03	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,14	0,14	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,90	4,55	5,20		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,70	1,75	1,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,32	0,36	0,39		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	6,09	6,66	7,22		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ACHAT D'EAU VAUGOUBERT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : ACHAT D'EAU VAUGOUBERT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acлонifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, a trazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azo xystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalon il r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlosulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazon e, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamb a, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dim oxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinose b, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa meta zachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenp ropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxyprir, fluroxyprir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesa fen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iod osulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métald éhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropami de, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlo rdane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrin e-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore es a, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, py raclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, t erbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulf uron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcp a, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ACHAT D'EAU VAUGOUBERT (050003582)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : ACHAT D'EAU VAUGOUBERT	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	09/10/2023	300,00 n/mL				

Unité de distribution ACHAT D'EAU VAUGOUBERT (050003582)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION CASTELET	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION BRETEL	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	UDI - CASTELET	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		27

Année	UDI - CROIX DES FAUX	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	UDI - ACHAT D'EAU VAUGOUBERT	
2021	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 % 3
2022	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 % 3
2023	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 % 3
Conformité pour l'installation sur trois ans: Nombre de prélèvements :		100,00 % 9
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans: Nombre de prélèvements :		100,00 % 96

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00728X0031	CAPTAGE C1 VAUGOUBERT	TAMERVILLE	80 %
00728X0032	CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS	TAMERVILLE	80 %
00728X0047	FORAGE VAUGOUBERT	TAMERVILLE	80 %

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00728X0036	FORAGE BRETEL	VALOGNES	60 %
00728X0037	CAPTAGE CASTELET	VALOGNES	80 %
00728X0059	FORAGE F1 LE COUTRE	VALOGNES	80 %
00728X0045	FORAGE F2 LE COUTRE	VALOGNES	80 %

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie**

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000522	CASTELET	12	0	100,00 %
050000523	CROIX DES FAUX	17	0	100,00 %
050003582	ACHAT D'EAU VAUGOUBERT	3	0	100,00 %
Nombre total		32	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques
(Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000522	CASTELET	12	0	100,00 %
050000523	CROIX DES FAUX	19	0	100,00 %
050003582	ACHAT D'EAU VAUGOUBERT	14	0	100,00 %
Nombre total		45	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.


La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Le 28/06/2024

Par c



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000522 - CASTELET

050000416 - CAPTAGE CASTELET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001381	CAPTAGE CASTELET	Principal	50615 - VALOGNES	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000860 - STATION CASTELET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001388	STATION CASTELET	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001916 - FORAGE F1 LE COUTRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002634	FORAGE F1 LE COUTRE	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050001917 - FORAGE F2 LE COUTRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002635	FORAGE F2 LE COUTRE	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000523 - CROIX DES FAUX

050000415 - FORAGE BRETEL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001380	FORAGE BRETEL	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000862 - STATION BRETEL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001390	STATION BRETEL	Principal	50615 - VALOGNES	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002216	BACHE DE MELANGE	Secondaire	50615 - VALOGNES	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050003582 - ACHAT D'EAU VAUGOUBERT

050000378 - CAPTAGE C1 VAUGOUBERT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001271	CAPTAGE C1 VAUGOUBERT	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000379 - CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001272	CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000630 - VAUGOUBERT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000991	BOURG DE ST CYR (CS)	Secondaire	50461 - SAINT-CYR		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
05000000003523	BOURG DE HEMEVEZ (CS)	Secondaire	50241 - HEMEVEZ		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
05000000003613	BOURG DE LIEUSAIN (CS)	Principal	50270 - LIEUSAIN		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
05000000003918	BOURG DE FLOTTEMANVILLE (CS)	Secondaire	50186 - FLOTTEMANVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
05000000003923	BOURG DE HUBERVILLE (CS)	Secondaire	50251 - HUBERVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
05000000003924	BOURG DE SORTOSVILLE (CS)	Secondaire	50578 - SORTOSVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
05000000003925	BOURG DE URVILLE (CS)	Secondaire	50610 - URVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000844 - STATION VAUGOUBERT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001274	STATION DE VAUGOUBERT	Principal	50588 - TAMERVILLE	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002416	BACHE E.T.	Secondaire	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

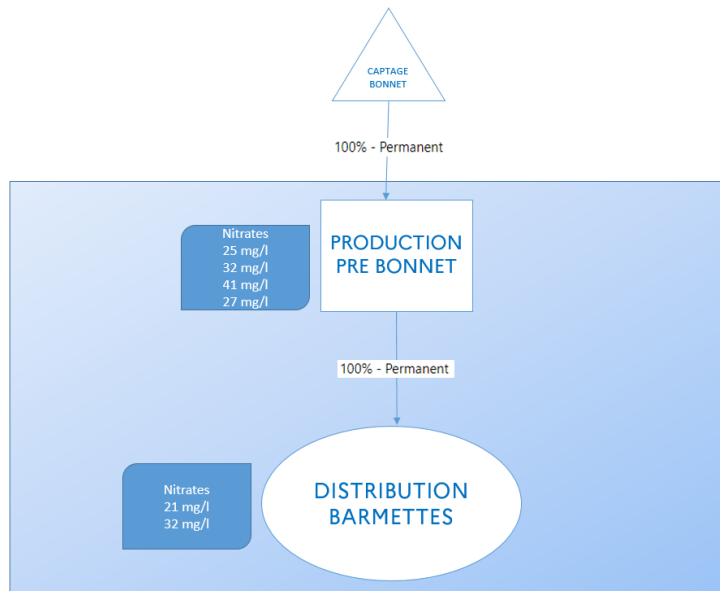
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

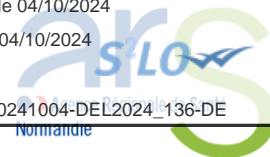
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500017 - CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI HAMEAU ES JEANNE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	11
UDI HAMEAU ES JEANNE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	15
UDI HAMEAU ES JEANNE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
UDI BRIX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	17
UDI BRIX - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	21
UDI BRIX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	22
UDI PONT D'ANELET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	23
UDI PONT D'ANELET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	27
UDI PONT D'ANELET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	28
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	29
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	29
Conclusion générale sur l'unité de gestion	31
Signature du document	34
Annexes	35
Liste des sigles	36
Informations sur les Points de Surveillance	37
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	38

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE HAMEAU ES JEANNE	FORAGE	BREUVILLE	00726X0004	Procédure terminée (captage public)	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005	80 %
CAPTAGE PONT D'ANELET	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	00932X0020	Procédure terminée (captage public)	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020	80 %
CAPTAGE CRAQUE MESNIL	SOURCE	BRIX	00727X0003	Procédure terminée (captage public)	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005	80 %
FORAGE F1 HAMEAU FEUILLET	FORAGE	COUVILLE	00726X0035	Procédure terminée (captage public)	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020	80 %
FORAGE F2 HAMEAU FEUILLET	FORAGE	COUVILLE	00726X0036	Procédure terminée (captage public)	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05001422 - CA DU COTENTIN - COEUR DE COTENTIN AFF

050000668 - STATION HAMEAU ES JEANNE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	963
Débit réglementaire	3 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000669 - STATION PONT D'ANELET

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	150
Débit moyen journalier	138
Débit réglementaire	150

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050001598 - STATION ST THOMAS (RESERVOIR)

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	400
Débit moyen journalier	348
Débit réglementaire	400

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion**050000541 - HAMEAU ES JEANNE****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
7 854	8 587	7 854	8 037

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50079	BREUVILLE	-	100	401
050	50425	RAUVILLE-LA-BIGOT	-	100	1 099
050	50435	ROCHEVILLE	-	100	595
050	50082	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	Bricquebec, St Martin le Hébert	73,985	4 341
050	50579	SOTTEVAST	-	100	1 447

050000543 - BRIX**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 152	2 397	2 152	2 213

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50087	BRIX	-	100	2 149

050000545 - PONT D'ANELET**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
708	757	708	720

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50082	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	QUETTETOT	12,11	710

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000541 - HAMEAU ES JEANNE

050000543 - BRIX

050000545 - PONT D'ANELET

Unité de distribution HAMEAU ES JEANNE (050000541)



Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : HAMEAU ES JEANNE

Code : 050000541

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					21	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					21	0,00		300,00		1
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	21	8,30	14,69	22,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						21	0,00	0,57	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	2,00	3,50	5,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	16	0,00	0,22	0,60		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					21	0,00	0,24	0,66		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					21	0,08	0,29	0,67		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	4,80		5,80		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	21	7,30		8,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					21	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					21	7,20		11,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					21	9,20		13,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	31,00		32,50		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	26,00		26,60		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	21	283,00		311,90		368,00
MAGNÉSIUM	mg/L					2	4,40		4,45		4,50
POTASSIUM	mg/L					2	1,90		1,95		2,00
SODIUM	mg/L				200,00	2	15,30		15,65		16,00
SULFATES	mg/L				250,00	5	9,00		10,00		11,00
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	21	0,00		2,39		9,00
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00		0,14		1,00

Unité de distribution : HAMEAU ES JEANNE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	21	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			21	18,20	19,60	22,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			21	0,36	0,39	0,45		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			16	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	21	0,30	0,32	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			5	2,20	2,37	2,48		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,40	0,41	0,41		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,07	0,09	0,12		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,04	0,06	0,08		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,59	2,60	6,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,27	0,68	1,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,09	0,16		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,86	3,37	7,66		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : HAMEAU ES JEANNE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			2	0,13	0,13	0,14	2	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,06	0,13		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											

Unité de distribution : HAMEAU ES JEANNE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,24	0,26	0,27		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichloropr op, dichlorvos, dichlorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorph e, fenvalérate, fipronil, flampop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, lutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarb e, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite I m6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution HAMEAU ES JEANNE (050000541)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION HAMEAU ES JEANNE	CHLOROTHALONIL R471811	26/10/2023	0,13 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	20/11/2023	0,14 microgramme/L		0,10		

Nombre de dépassement des références de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : HAMEAU ES JEANNE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	11/09/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	11/09/2023	300,00 n/mL				

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION HAMEAU ES JEANNE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	15/03/2023	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	26/10/2023	4,00			1	2

Unité de distribution HAMEAU ES JEANNE (050000541)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	22
Nombre de prélèvements non-conformes	0	2
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	90,91 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
C	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	22
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	90,91 %

Observations / recommandations techniques :

Des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour le chlorothalonil R471811 ont été observés en 2023. Ce métabolite ayant été classé non pertinent en avril 2024, la valeur indicative de 0,9 microgramme/L s'applique à la place de la limite de qualité de 0,1 microgramme/L. Par conséquent, aucune action corrective n'est requise.

De plus cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Unité de distribution BRIX (050000543)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BRIX

Code : 050000543

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		40,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		7,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		2,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	6,90	14,72	21,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,64	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,14	0,35		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,12	0,24		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,17	0,26		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	22,60		22,60		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,20		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,70		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	7,70		19,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	9,50		21,10		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	65,00	65,00	65,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	25,00	25,50	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	287,00	342,09	488,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,50	3,50	3,50		
POTASSIUM	mg/L					1	3,10	3,10	3,10		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,90	14,90	14,90		
SULFATES	mg/L				250,00	2	10,00	10,00	10,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	1,00	5,18	11,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	1,33	3,00		

Unité de distribution : BRIX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	12,50	18,25	23,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,25	0,37	0,47		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,20	0,35	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	9,00	9,00	9,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,08	0,08	0,08		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,50	0,50	0,50		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,20	5,40	8,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,47	1,69	2,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,06	0,27	0,49		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	2,73	7,36	11,99		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : BRIX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : BRIX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,16	0,16	0,16		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore,aldicarbe sulfoné,aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', delta méthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodofenbutyluron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxaacetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, propachlore, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thioclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thibuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution BRIX (050000543)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION ST THOMAS (RÉSERVOIR)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	05/09/2023	2,00 n/(100mL)				0,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	15/03/2023	4,00			1	2

Unité de distribution BRIX (050000543)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	1
Respect des références de qualité	91,67 %	91,67 %

Observations / recommandations techniques :

A l'exception d'une non-conformité ponctuelle bactériologique de faible ampleur et de courte durée, l'eau distribuée s'est révélée en 2023 conforme aux limites de qualité en vigueur.

Unité de distribution PONT D'ANELET (050000545)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : PONT D'ANELET

Code : 050000545

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		12,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	9	9,30	14,61	20,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,44	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	4,00	4,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,15	0,44	1,20		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTIION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,16	0,51		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,20	0,52		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	19,60		19,60		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	9	6,40		7,80		1
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,70		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					9	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					9	4,00		16,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					9	5,50		18,40		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	63,00		63,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	20,00		21,00		22,00
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	194,00	349,89	426,00		1
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,30		5,30		
POTASSIUM	mg/L					1	1,80		1,80		
SODIUM	mg/L				200,00	1	11,70		11,70		
SULFATES	mg/L				250,00	2	12,00		12,50		13,00
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	9	5,00		16,74		52,00
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00		1,33		3,00

Unité de distribution : PONT D'ANELET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			9	9,00	9,52	10,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			9	0,18	0,19	0,20		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,01	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	9	0,00	0,29	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	8,00	8,00	8,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,28	0,28	0,28		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,14	0,14	0,14		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,09	0,09	0,09		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,05	0,05	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,50	2,55	2,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,70	2,15	2,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,41	0,70	0,98		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,71	5,40	6,08		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : PONT D'ANELET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : PONT D'ANELET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acfonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', delta méthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzifop butyl, fluziazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, méaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphoséthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution PONT D'ANELET (050000545)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PONT D'ANELET	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	18/10/2023	300,00 n/mL				
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	04/07/2023	194,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	PH	04/07/2023	6,40 unité pH			6,50	9,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION PONT D'ANELET	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	15/03/2023	4,00			1	2

Unité de distribution PONT D'ANELET (050000545)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	77,78 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Pont d'Anelet devra être recherchée.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION HAMEAU ES JEANNE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		13

Année	TTP - STATION PONT D'ANELET	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		7

Année	TTP - STATION ST THOMAS (RESERVOIR)	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		7

Année	UDI - HAMEAU ES JEANNE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		48

Année	UDI - BRIX		
2021	Conformité sur l'installation :		100,00 %
	Nombre de prélèvements :		12
2022	Conformité sur l'installation :		100,00 %
	Nombre de prélèvements :		9
2023	Conformité sur l'installation :		100,00 %
	Nombre de prélèvements :		9
Conformité pour l'installation sur trois ans:			100,00 %
Nombre de prélèvements :			30

Année	UDI - PONT D'ANELET		
2021	Conformité sur l'installation :		100,00 %
	Nombre de prélèvements :		8
2022	Conformité sur l'installation :		100,00 %
	Nombre de prélèvements :		8
2023	Conformité sur l'installation :		100,00 %
	Nombre de prélèvements :		7
Conformité pour l'installation sur trois ans:			100,00 %
Nombre de prélèvements :			23

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:			100,00 %
Nombre de prélèvements :			128

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00726X0004	FORAGE HAMEAU ES JEANNE	BREUVILLE	80 %
00932X0020	CAPTAGE PONT D'ANELET	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	80 %
00727X0003	CAPTAGE CRAQUE MESNIL	BRIX	80 %
00726X0035	FORAGE F1 HAMEAU FEUILLET	COUVILLE	80 %
00726X0036	FORAGE F2 HAMEAU FEUILLET	COUVILLE	80 %



Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000541	HAMEAU ES JEANNE	21	0	100,00 %
050000543	BRIX	12	0	100,00 %
050000545	PONT D'ANELET	9	0	100,00 %
Nombre total		42	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000541	HAMEAU ES JEANNE	22	2	90,91 %
050000543	BRIX	12	0	100,00 %
050000545	PONT D'ANELET	9	0	100,00 %
Nombre total		43	2	95,35 %

Conclusion générale du rapport

Votre territoire est découpé en 3 unités de distribution.

Sur les unités de distribution de Brix et de Pont d'Anelet, les eaux distribuées se sont révélées conformes aux limites de qualité.

Sur l'unité de distribution de Hameau es Jeanne, des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour le chlorothalonil R471811 ont été observés en 2023. Ce métabolite ayant été classé non pertinent en avril 2024, la valeur indicative de 0,9 microg/L s'applique à la place de la limite de qualité de 0,1 microg/L. Par conséquent, aucune action corrective n'est requise.

Une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par c

délégation



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Le 28/06/2024

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000541 - HAMEAU ES JEANNE

050000038 - FORAGE HAMEAU ES JEANNE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000134	FORAGE HAMEAU ES JEANNE	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000668 - STATION HAMEAU ES JEANNE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000137	STATION HAMEAU ES JEANNE	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
05000000002157	BACHE E.T.	Secondaire	50079 - BREUVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002621 - FORAGE F1 HAMEAU FEUILLET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
05000000003680	FORAGE F1 HAMEAU FEUILLET	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002914 - FORAGE F2 HAMEAU FEUILLET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
05000000003727	FORAGE F2 HAMEAU FEUILLET	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000543 - BRIX

050000038 - FORAGE HAMEAU ES JEANNE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
05000000000134	FORAGE HAMEAU ES JEANNE	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000047 - CAPTAGE CRAQUE MESNIL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
05000000000161	CAPTAGE CRAQUE MESNIL	Principal	50087 - BRIX	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000668 - STATION HAMEAU ES JEANNE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
05000000000137	STATION HAMEAU ES JEANNE	Principal	50079 - BREUVILLE	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
05000000002157	BACHE E.T.	Secondaire	50079 - BREUVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001598 - STATION ST THOMAS (RESERVOIR)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
05000000002226	STATION ST THOMAS	Principal	50087 - BRIX	SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
05000000002419	STATION BESLIERE	Secondaire	50087 - BRIX	SORTIE STATION	ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

050002621 - FORAGE F1 HAMEAU FEUILLET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003680	FORAGE F1 HAMEAU FEUILLET	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002914 - FORAGE F2 HAMEAU FEUILLET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003727	FORAGE F2 HAMEAU FEUILLET	Principal	50149 - COUVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000545 - PONT D'ANELET**050000040 - CAPTAGE PONT D'ANELET**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000143	CAPTAGE PONT D'ANELET - QUETTETOT	Principal	50082 - BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	COLLECTEUR	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000669 - STATION PONT D'ANELET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000152	STATION PONT D'ANELET - QUETTETOT	Principal	50082 - BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

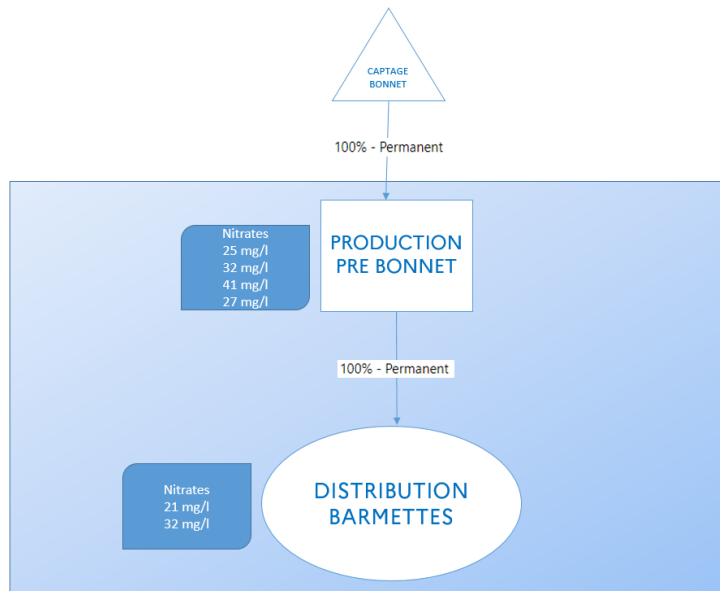
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

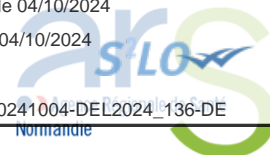
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500005 - CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI RUE LUDEY - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	11
UDI RUE LUDEY - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	15
UDI RUE LUDEY - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
UDI SAUSSEMESNIL - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	17
UDI SAUSSEMESNIL - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	21
UDI SAUSSEMESNIL - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	22
UDI VAUGOUBERT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	23
UDI VAUGOUBERT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	27
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	28
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	28
Conclusion générale sur l'unité de gestion	30
Signature du document	33
Annexes	34
Liste des sigles	35
Informations sur les Points de Surveillance	36
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	37

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.



Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE F1 BELLEFONTAINE	FORAGE	BRIX	00727X0009	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995	80 %
CAPTAGE CHATEAU FREMOND	SOURCE	BRIX	00728X0030	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
FORAGE F3 BELLEFONTAINE	FORAGE	BRIX	00727X0031	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995	80 %
FORAGE F2 BELLEFONTAINE	FORAGE	BRIX	00727X0008	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995	80 %
CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 PUIITS	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0033	Procédure terminée (captage public)	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
CAPTAGE C2 PETIT CORPS	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0034	Procédure terminée (captage public)	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
FORAGE F1 LES CORPS	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0041	Procédure terminée (captage public)	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002	80 %
FORAGE F2 LES CORPS	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0046	Procédure terminée (captage public)	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002	80 %
FORAGE F3 LES CORPS	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0074	Procédure terminée (captage public)	10/09/2007	16/09/2010	05/11/2010	80 %
CAPTAGE C1 VAUGOUBERT	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0031	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0032	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
FORAGE VAUGOUBERT	FORAGE D'ESSAI	TAMERVILLE	00728X0047	Procédure terminée (captage public)	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05001422 - CA DU COTENTIN - COEUR DE COTENTIN AFF

050000816 - STATION RUE LUDEY

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	700
Débit moyen journalier	543
Débit réglementaire	750

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000841 - STATION LES CORPS

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	950
Débit moyen journalier	732
Débit réglementaire	1 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000844 - STATION VAUGOUBERT

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	450
Débit moyen journalier	351
Débit réglementaire	450

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000628 - RUE LUDEY

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 905	4 232	3 905	3 987

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50176	ETANG-BERTRAND (L')	-	100	350
050	50360	MORVILLE	-	100	278
050	50498	SAINT-JOSEPH	50%	50	405
050	50648	YVETOT-BOCAGE	-	100	1 186
050	50285	MAGNEVILLE	-	100	312
050	50138	COLOMBY	-	100	563
050	50369	NEGREVILLE	-	100	830

050000629 - SAUSSEMESNIL

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 159	3 830	3 159	3 327

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50150	CRASVILLE	-	100	224
050	50335	MONTAIGU-LA-BRISETTE	-	100	496
050	50634	VIDECOSVILLE	-	100	89
050	50417	QUETTEHOU	MORSALINES / toute la commune	12,5	223
050	50498	SAINT-JOSEPH	50%	50	405
050	50567	SAUSSEMESNIL	-	100	897
050	50384	OCTEVILLE-L'AVENEL	-	100	229
050	50588	TAMERVILLE	90%	89,965	621

050000630 - VAUGOUBERT

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 146	2 280	2 146	2 180

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50186	FLOTTEMANVILLE	-	100	226
050	50270	LIEUSAIN	-	100	396
050	50461	SAINT-CYR	-	100	208
050	50478	SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBU T	-	100	419
050	50610	URVILLE	-	100	202
050	50241	HEMEVEZ	-	100	184
050	50578	SORTOSVILLE	-	100	76
050	50588	TAMERVILLE	10%	10,034	69
050	50251	HUBERVILLE	-	100	360

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000628 - RUE LUDEY

050000629 - SAUSSEMESNIL

050000630 - VAUGOUBERT

Unité de distribution RUE LUDEY (050000628)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : RUE LUDEY

Code : 050000628

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					14	0,00		17,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					14	0,00		49,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	7,00	13,99	20,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,57	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	5,00	5,00	5,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	11	0,00	0,25	1,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					14	0,00	0,12	0,30		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					14	0,05	0,16	0,32		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	6,20		6,20		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4	1	
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,20		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,10		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					14	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					14	8,60		11,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					14	10,80		13,30		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	38,00		38,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	23,00	23,67	24,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	14	309,00	330,93	345,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,00		8,00		
POTASSIUM	mg/L					1	1,30		1,30		
SODIUM	mg/L				200,00	1	18,20		18,20		
SULFATES	mg/L				250,00	3	14,00		14,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	14	1,00	18,40	156,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : RUE LUDEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			14	15,30	17,71	21,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			14	0,31	0,35	0,43		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			11	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	14	0,20	0,34	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,32	0,32	0,32		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,09	0,09	0,09		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,03	0,03	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,16	0,16	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,00	3,50	4,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,90	2,05	2,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,48	0,50	0,51		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	5,38	6,05	6,71		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : RUE LUDEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			3	0,02	0,02	0,03		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,02	0,02	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											



Unité de distribution : RUE LUDEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,29	0,49	0,65		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,01		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore,aldicarbe sulfoné,aldrine,amidofururon,aminotriazole,ampa,améthryne,anthraquinone (pesticide),asulame,atrazine,atrazine déséthyl déisopropyl,atrazine déséthyl-2-hydroxy,atrazine-2-hydroxy,atrazine-déisopropyl,azimsulfuron,azinthos méthyl,azinthos éthyl,azoxystrobine,benfluraline,benoxacor,bentazone,bifenox,bifenthrine,bitertanol,boscalid,bromacil,bromophos méthyl,bromoxynil,bromuconazole,butraline,buturon,bénalaxyl,captane,carbaryl,carbendazime,carbofuran,carboxine,carbétamide,cga 354742,cga 369873,chlorbromuron,chlordane alpha,chlordane bêta,chlorfenvinphos,chloridazone,chloridazone desphényl,chloridazone méthyl desphényl,chloromequat,chloro-4 méthylphénol-2,chlorothalonil,chloroxuron,chlorprophame,chlorpyrifos méthyl,chlorpyrifos éthyl,chlorsulfuron,chlortoluron,clodinafop-propargyl,clomazone,clothianidine,coumafène,coumatétralyl,cyanazine,cyazofamide,cybutryne,cycloxydim,cycluron,cyfluthrine,cymoxanil,cyperméthrine,cyproconazol,cyprodinil,cyromazine,ddd-2,4',ddd-4,4',dde-2,4',dde-4,4',ddt-2,4',ddt-4,4',deltaméthrine,desmethylnorflurazon,desméthylisoproturon,desmétryne,diallate,diazinon,dicamba,dichlobénil,dichlorprop,dichlorvos,dichorophène,diclofop méthyl,dicofol,dieldrine,diethofencarbe,difenacoum,diflubenzuron,diflufénicanil,difénoconazole,dimoxystrobine,diméfururon,dimétachlore,diméthachlore oxa,diméthoate,diméthomorphe,diméthénamide,diméthénamide esa,diméthénamide oxa,dinitrocrésol,dinoseb,dinoterbe,disyston,diuron,endosulfan alpha,endosulfan bêta,endosulfan sulfate,endosulfan total,endrine,epoxyconazole,esa acetochlore,esaalachlore,esametazachlore,esfenvalérate,ethidimuron,ethion,ethofumésate,ethoprophos,ethylenethiouree,fenbuconazole,fenchlorphos,fenitrothion,fenobucarbe,fenoxycarbe,fenpropidin,fenpropimorphe,fenvalérate,fipronil,flamprop-isopropyl,flazasulfuron,florasulam,fluazifop butyl,fluazinam,fludioxonil,flufenacet,flufenacet esa,flufénacet oxa,flufénoxuron,fluométuron,flupyrsulfuron-méthyle,fluquinconazole,flurochloridone,fluroxypir,fluroxypir-meptyl,flurtamone,flusilazol,flutolanil,flutriafol,fomesafen,fonofos,foramsulfuron,fénarimol,fénazaquin,fénoxaprop-éthyl,fénuron,glufosinate,glyphosate,haloxyfop éthoxyéthyl,hch alpha,hch alpha+beta+delta+gamma,hch bêta,hch delta,hch gamma (lindane),heptachlore,heptachlore époxyde,heptachlore époxyde cis,heptachlore époxyde trans,hexachlorobenzène,hexaconazole,hexazinone,hydroxycarbofuran-3,hydroxyterbutylazine,imazalile,imazamox,imazaméthabenz-méthyl,imazaquine,imidaclpride,indoxacarbe,iodosulfuron-methyl-sodium,ioxynil,iprodione,iprovalicarb,isodrine,isoproturon,isoxaben,kresoxim-méthyle,lambda cyhalothrine,lenacile,linuron,malathion,mepiquat,metconazol,metsulfuron méthyl,molinate,monolinuron,monuron,myclobutanil,mécoprop,mésosulfuron-méthyl,mésotrione,métabenzthiazuron,métalaxyle,métaldéhyde,métamitrone,métazachlore,méthiocarb,méthomyl,méthoxychlore,métobromuron,métolachlore,métosulam,métoxuron,métribuzine,mévinphos,napropamide,nicosulfuron,nitrofène,norflurazon,néburon,ométhoate,oryzalin,oxa acetochlore,oxaalachlore,oxametazachlore,oxadiazon,oxadixyl,oxychlordane,oxydéméton méthyl,paclbutrazole,parathion méthyl,parathion éthyl,penconazole,pencycuron,pendiméthaline,pentachlorophénol,perméthrine,perméthrine-cis,perméthrine-trans,phorate,phosalone,phosphamidon,phoxime,picoxystrobine,prochloraze,procymidone,prométhrine,prométon,propachlore,propachlore esa,propachlore oxa,propamocarbe,propanil,propaquizafop,propazine,prophame,propiconazole,propoxur,propoxamide,prosulfocarbe,prosulfuron,pymétrozine,pyraclostrobine,pyrimicarbe,pyrimiphos méthyl,pyrimiphos éthyl,pyriméthanol,quimerac,quinalphos,quinoxifène,quizalofop-p-éthyl,rimsulfuron,sebuméton,siduron,simazine,simazine hydroxy,simétryne,spiroxamine,sulcotrione,sulfosulfuron,sébutylazine,terbuméton,terbuméton-déséthyl,terbutylazin,terbutylazin déséthyl,terbutryne,thiabendazole,thiaclopride,thiaméthoxam,thifensulfuron méthyl,thébutiuron,triallate,triasulfuron,triasamate,triasoxide,tribenuron-méthyle,triclopyr,trifloxystrobine,trifluraline,triflurosulfuron-méthyl,trinéxapac-éthyl,triticonazole,tébuconazole,tébufénozide,tébutam,tétrachlorvinphos,tétraconazole,vamidotion,vinchlozoline,zoxamide,1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée,1-(3,4-dichlorophényl)-urée,2,4,5-t,2,4-d,2,4-mcpa,2,4-mcpb,2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution RUE LUDEY (050000628)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION RUE LUDEY	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/01/2023	4,00			1	2

Unité de distribution RUE LUDEY (050000628)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	92,86 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Saint Joseph devra être recherchée.

Unité de distribution SAUSSEMESNIL (050000629)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SAUSSEMESNIL

Code : 050000629

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		64,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		10,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		12	9,80	14,82	19,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,50	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		8	0,00	0,19	0,35		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					12	0,00	0,12	0,29		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					12	0,00	0,16	0,34		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	4,00		4,00		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	3		3	1	
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,30		8,80		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	8,70		11,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	10,70		13,90		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	38,00		38,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		3	22,00	22,33	23,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	297,00	339,58	363,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,30	8,30	8,30		
POTASSIUM	mg/L					1	1,70	1,70	1,70		
SODIUM	mg/L			200,00		1	15,00	15,00	15,00		
SULFATES	mg/L			250,00		3	14,00	14,00	14,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		11	2,00	10,82	52,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : SAUSSEMESNIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	16,10	20,20	22,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,34	0,41	0,46		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,20	0,27	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,99	0,99	0,99		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,70	0,70	0,70		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,30	2,60	3,90		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,62	1,26	1,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,12	0,30	0,48		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	2,04	4,16	6,28		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : SAUSSEMESNIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											



Unité de distribution : SAUSSEMESNIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,24	0,24	0,24		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamidiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', delta méthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfurone, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanal, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébutylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéapacéthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution SAUSSEMESNIL (050000629)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION LES CORPS	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	18/07/2023	3,00			1	2

Unité de distribution SAUSSEMESNIL (050000629)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	91,67 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère légèrement agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station des Corps devra être recherchée.

Unité de distribution VAUGOUBERT (050000630)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : VAUGOUBERT

Code : 050000630

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		79,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		16,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	7,10	13,58	20,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,67	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,28	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,13	0,27		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,18	0,32		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	3,90		3,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,70		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	10,10		13,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	11,50		14,90		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	45,00	45,00	45,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	23,00	24,67	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	324,00	359,25	394,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,60	8,60	8,60		
POTASSIUM	mg/L					1	2,50	2,50	2,50		
SODIUM	mg/L				200,00	1	13,90	13,90	13,90		
SULFATES	mg/L				250,00	3	11,00	11,33	12,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	2,00	4,88	15,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : VAUGOUBERT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	13,70	15,81	19,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,27	0,32	0,39		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,20	0,31	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	2,00	2,00	2,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,88	0,88	0,88		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,03	0,03	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,14	0,14	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,90	4,55	5,20		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,70	1,75	1,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,32	0,36	0,39		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	6,09	6,66	7,22		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : VAUGOUBERT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : VAUGOUBERT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlosulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acétochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenprovidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxyprir, fluroxyprir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodofenbutyluron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlorfénbutyluron, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrin e-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifène, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution VAUGOUBERT (050000630)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION RUE LUDEY	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION LES CORPS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION VAUGOUBERT	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		8

Année	UDI - RUE LUDEY	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		33

Année	UDI - SAUSSEMESNIL	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		29

Année	UDI - VAUGOUBERT	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		28

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		116

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00727X0009	FORAGE F1 BELLEFONTAINE	BRIX	80 %
00728X0030	CAPTAGE CHATEAU FREMOND	BRIX	80 %
00727X0031	FORAGE F3 BELLEFONTAINE	BRIX	80 %
00727X0008	FORAGE F2 BELLEFONTAINE	BRIX	80 %
00728X0033	CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 PUIITS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0034	CAPTAGE C2 PETIT CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0041	FORAGE F1 LES CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0046	FORAGE F2 LES CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0074	FORAGE F3 LES CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0031	CAPTAGE C1 VAUGOUBERT	TAMERVILLE	80 %
00728X0032	CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS	TAMERVILLE	80 %
00728X0047	FORAGE VAUGOUBERT	TAMERVILLE	80 %

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie**

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000628	RUE LUDEY	14	0	100,00 %
050000629	SAUSSEMESNIL	12	0	100,00 %
050000630	VAUGOUBERT	12	0	100,00 %
Nombre total		38	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques
(Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000628	RUE LUDEY	14	0	100,00 %
050000629	SAUSSEMESNIL	12	0	100,00 %
050000630	VAUGOUBERT	12	0	100,00 %
Nombre total		38	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Le 28/06/2024



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000628 - RUE LUDEY

050000048 - FORAGE F1 BELLEFONTAINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000162	FORAGE F1 BELLEFONTAINE	Principal	50087 - BRIX	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000049 - CAPTAGE CHATEAU FREMOND

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000163	CAPTAGE CHATEAU FREMOND	Principal	50087 - BRIX	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000816 - STATION RUE LUDEY

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001081	STATION ST JOSEPH	Principal	50498 - SAINT-JOSEPH	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001853 - FORAGE F3 BELLEFONTAINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002526	FORAGE F3 BELLEFONTAINE	Principal	50087 - BRIX	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050001872 - FORAGE F2 BELLEFONTAINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002548	FORAGE F2 BELLEFONTAINE	Principal	50087 - BRIX	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000629 - SAUSSEMESNIL

050000371 - CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 PUIITS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001242	CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 PUIITS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE AMONT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000372 - CAPTAGE C2 PETIT CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001243	CAPTAGE C2 PETIT CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE AVAL	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000373 - FORAGE F1 LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001244	FORAGE F1 LES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000841 - STATION LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001248	STATION DES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001826 - FORAGE F2 LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002482	FORAGE F2 LES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002332 - FORAGE F3 LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003325	FORAGE F3 LES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000630 - VAUGOUBERT**050000378 - CAPTAGE C1 VAUGOUBERT**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001271	CAPTAGE C1 VAUGOUBERT	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000379 - CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001272	CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS	Principal	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000844 - STATION VAUGOUBERT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001274	STATION DE VAUGOUBERT	Principal	50588 - TAMERVILLE	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002416	BACHE E.T.	Secondaire	50588 - TAMERVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

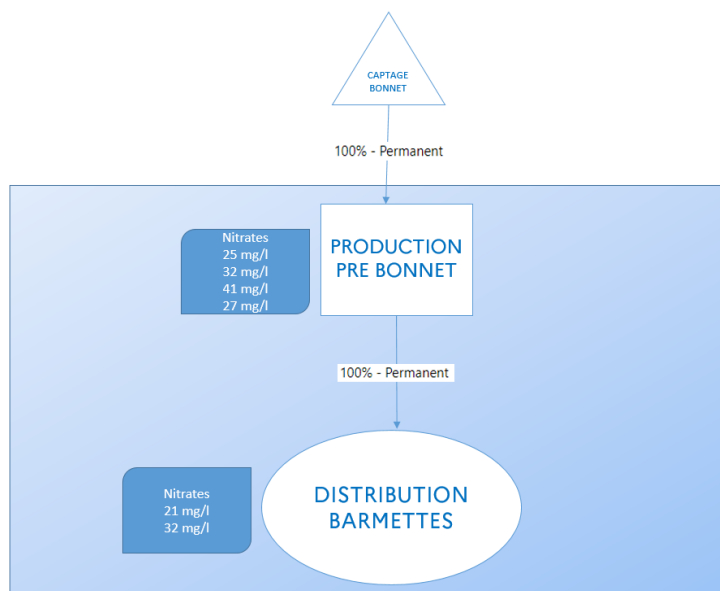
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

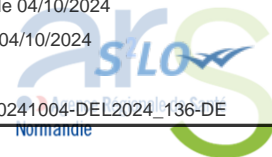
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500128 - CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-SAUR

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	12
UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	13
UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	17
UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	18
UDI CARTERET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	19
UDI CARTERET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	23
UDI CARTERET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	24
UDI LA SCYE PORTBAIL - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	25
UDI LA SCYE PORTBAIL - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	29
UDI LA SCYE PORTBAIL - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	30
UDI ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	31
UDI ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	35
UDI ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	36
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	37
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	37
Conclusion générale sur l'unité de gestion	39
Signature du document	42
Annexes	43
Liste des sigles	44
Informations sur les Points de Surveillance	45
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	46

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-SAUR

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
PUITS LACHE POULAIN	PUITS	BARNEVILLE-CARTERET	00935X0034	Procédure terminée (captage public)	20/04/2000	09/11/2000	06/12/2000	80 %
FORAGE F2 LA PELERINE	FORAGE	PORT-BAIL-SUR-MER	00936X0025	Procédure terminée (captage public)	30/09/1995	09/11/2000	11/12/2000	80 %
FORAGE F1 LA PELERINE	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	00936X0022	Procédure terminée (captage public)	30/09/1995	09/11/2000	11/12/2000	80 %
FORAGE F3 LA PELERINE	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	00936X0038	Procédure terminée (captage public)	20/12/2009	03/11/2011	21/12/2011	80 %

Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN - AFF

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
LA CHAUSSEE F1	FORAGE	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	00937X0007	Procédure terminée (captage public)	07/11/1994	30/04/1997	06/06/1997	80 %
LA COUR F1	FORAGE	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	00937X0026	Procédure terminée (captage public)	15/01/1990	30/04/1997	06/06/1997	80 %

**Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN - AFF**

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
LAUNAY F1	FORAGE	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	00937X0043	Procédure terminée (captage public)	26/03/2013	12/07/2016	14/09/2016	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05000967 - SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN

050000826 - STATION GLINETTE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	999
Débit réglementaire	3 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

05001264 - CA DU COTENTIN - LA COTE DES ISLES

050000661 - STATION DE CARTERET

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	400
Débit moyen journalier	208
Débit réglementaire	500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000822 - STATION DE LA COTE DES ISLES

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	4 200
Débit moyen journalier	2 014
Débit réglementaire	6 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000444 - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
930	3 424	930	1 554

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50031	BARNEVILLE-CARTERET	42%	41,992	920

050000445 - CARTERET

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 284	4 733	1 284	2 146

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50031	BARNEVILLE-CARTERET	58%	58,007	1 271

050000622 - LA SCYE PORTBAIL

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
7 451	12 722	7 451	8 769

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50033	BAUBIGNY	-	100	136
050	50183	FIERVILLE-LES-MINES	-	100	349
050	50235	HAYE-D'ECTOT (LA)	-	100	285
050	50332	MOITIERS-D'ALLONNE (LES)	-	100	718
050	50471	SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE	-	100	263
050	50486	SAINT-JACQUES-DE-NEHOUE	-	100	625
050	50522	SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN	-	100	247
050	50536	SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE	-	100	164
050	50572	SENOVILLE	-	100	190
050	50577	SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT	-	100	307
050	50299	MESNIL (LE)	-	100	220
050	50412	PORT-BAIL-SUR-MER	DENNEVILLE,PORTBAIL,ST LO D'OURVILLE	100	2 534
050	50082	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	LES PERQUES,VALDECIE,LE VRETOT	13,903	816
050	50490	SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE	-	100	362
050	50236	HAYE (LA)	ST REMY DES LANDES,BAUDREVILLE	7,1	282

050003925 - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
121	149	121	128

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50097	CANVILLE-LA-ROCQUE	-	100	121

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000444 - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

050000445 - CARTERET

050000622 - LA SCYE PORTBAIL

050003925 - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Unité de distribution BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES (050000144)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Code : 050000444

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		10,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		32,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	9,30	14,89	20,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,46	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,21	0,55		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					13	0,00	0,15	0,28		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					13	0,06	0,22	0,34		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	2,20		5,50		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		1		1
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,80		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,70		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	8,30		20,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	13,50		21,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	55,00	63,00	71,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	53,00	56,40	60,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	479,00	528,00	610,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	10,20	11,05	11,90		
POTASSIUM	mg/L					2	1,80	1,80	1,80		
SODIUM	mg/L				200,00	2	35,00	36,95	38,90		
SULFATES	mg/L				250,00	5	40,00	44,00	49,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	3,00	21,85	39,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	2,00	3,67	7,00		

Unité de distribution : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	0,00	0,90	6,10		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,00	0,01	0,12		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,30	0,42	0,90		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,08	0,08	0,08		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,06	0,06	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,02	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	3,70	5,30	7,90		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,81	1,24	1,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,14	0,24	0,39		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	4,65	6,77	10,09		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,11	0,11	0,11		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,02	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											

Unité de distribution : BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acлонifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichloropr op, dichlorvos, dichlorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorph e, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métouuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozone, pyraclostrobine, pyrimicarb e, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite I m6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES (0500000444)**Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023**

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE LA COTE DES ISLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	10/07/2023	0,00			1	2

Unité de distribution BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES (05000 0444)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	92,31 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution CARTERET (050000445)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CARTERET

Code : 050000445

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	1,00		57,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		38,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		7,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	7,20	14,98	22,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,64	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,15	0,27	0,75		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,09	0,33		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,04	0,15	0,39		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	5,80		5,80		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	0		0		1
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,80		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,60		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	13,30		20,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	16,90		21,90		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	76,00	76,00	76,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	35,00	35,50	36,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	497,00	522,82	567,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	8,50	8,50	8,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,20	1,20	1,20		
SODIUM	mg/L				200,00	1	22,30	22,30	22,30		
SULFATES	mg/L				250,00	2	8,00	8,50	9,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	2,00	19,08	69,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	1,67	3,00		

Unité de distribution : CARTERET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	0,00	2,52	6,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,00	0,05	0,13		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,30	0,59	1,20		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	4,00	4,00	4,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,74	0,74	0,74		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,15	0,15	0,15		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,13	0,13	0,13		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	7,30	11,15	15,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	4,70	5,30	5,90		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,91	1,36	1,80		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	15,00	17,81	20,61		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CARTERET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											



Unité de distribution : CARTERET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydim, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiuree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, imidoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyriméthrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanal, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazine déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CARTERET (050000445)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE CARTERET	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	24/04/2023	7,00 n/(100mL)				0,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	30/10/2023	0,00			1	2

Unité de distribution CARTERET (050000445)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	1
Respect des références de qualité	91,67 %	91,67 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée en 2023 s'est révélée conforme aux limites de qualité à noter cependant un dépassement ponctuel et de courte durée d'une référence de qualité bactériologique., sans risque pour la santé.



Unité de distribution LA SCYE PORTBAIL (050000622)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LA SCYE PORTBAIL

Code : 050000622

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					34	0,00		9,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					34	0,00		4,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	34	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	34	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			34	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			34	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		34	6,70	14,63	22,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						34	0,00	0,56	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		8	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						34	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						34	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						34	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		29	0,10	0,27	1,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					34	0,00	0,11	0,28		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					34	0,00	0,16	0,34		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	2,20		5,50		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		1	1	
PH	unité pH			6,50	9,00	34	7,60		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,70		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					34	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					34	10,20		30,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					34	14,40		30,70		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	55,00	63,00	71,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		5	53,00	56,40	60,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	34	475,00	544,50	805,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	10,20	11,05	11,90		
POTASSIUM	mg/L					2	1,80	1,80	1,80		
SODIUM	mg/L			200,00		2	35,00	36,95	38,90		
SULFATES	mg/L			250,00		5	40,00	44,00	49,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		34	2,00	21,40	75,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		8	2,00	7,50	36,00		

Unité de distribution : LA SCYE PORTBAIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	34	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			34	0,00	0,48	0,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			34	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			29	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	34	0,30	0,40	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,08	0,08	0,08		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,06	0,06	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,02	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			5	3,70	6,80	10,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	0,81	1,42	2,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	0,14	0,28	0,47		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			5	4,65	8,50	12,67		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					5	0,00	0,04	0,12		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LA SCYE PORTBAIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,02	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											

Unité de distribution : LA SCYE PORTBAIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acлонifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore,aldicarbe sulfoné,aldrine,amidosulfuron,aminotriazole,ampa,améthryne,anthraquinone (pesticide),asulame,atrazine,atrazine déséthyl,atrazine déséthyl déisopropyl,atrazine déséthyl-2-hydroxy,atrazine-2-hydroxy,atrazine-déisopropyl,azimsulfuron,aziphos méthyl,aziphos éthyl,azoxystrobine,benfluraline,benoxacor,bentazone,bifenox,bifenthrine,bitertanol,boscalid,bromacil,bromophos méthyl,bromoxynil,bromuconazole,utraline,buturon,bénalaxyl,captane,carbaryl,carbendazime,carbofuran,carboxine,carbétamide,cga 354742,cga 369873,chlorbromuron,chlordane alpha,chlordane bêta,chlorfenvinphos,chloridazone,chloridazone desphényl,chloridazone méthyl desphényl,chlormequat,chloro-4 méthylphénol-2,chlorothalonil,chlorothalonil r417888,chlorothalonil-4-hydroxy,chloroxuron,chlorprophame,chlorpyriphos méthyl,chlorpyriphos éthyl,chlorsulfuron,chlortoluron,clodinafop-propargyl,clomazone,clothianidine,coumafène,coumatétralyl,cyanazine,cyazofamide,cybutryne,cycloxydime,cycluron,cyfluthrine,cymoxanil,cyperméthrine,cyproconazol,cyprodinil,cyromazine,ddd-2,4',d dd-4,4',dde-2,4',dde-4,4',ddt-2,4',ddt-4,4',deltaméthrine,desmethylnorflurazon,desméthylisoproturon,desmétryne,diallate,diazinon,dicamba,dichlobénil,dichloroprop,dichlorvos,dichlorophène,diclofop méthyl,dicofol,dieldrine,diethofencarbe,difenacoum,diflubenzuron,diflufénicanil,difénoconazole,dimoxystrobine,diméfuron,dimétachlore,diméthachlore oxa,diméthoate,diméthomorphe,diméthénamide,diméthénamide esa,diméthénamide oxa,dinitrocrésol,dinoseb,dinoterbe,disyston,diflurofururon,diuron,entosulfan alpha,entosulfan bêta,entosulfan sulfate,entosulfan total,endrine,epoxyconazole,esa acetochlore,esaalachlore,esametazachlore,esfenvalérate,ethidimuron,ethion,ethofumésate,ethoprophos,ethylenethiouree,fenbuconazole,fenchlorphos,fenitrothion,fenobucarbe,fenoxycarbe,fenpropidin,fenpropimorphé,fenvalérate,fipronil,flamprop-isopropyl,flazasulfuron,florasulam,fluazifop butyl,fluazinam,fludioxonil,flufenacet,flufenacet esa,flufénacet oxa,flufénoxuron,fluométuron,flupyrsulfuron-méthyle,fluquinconazole,flurochloridone,fluroxypir,fluroxypir-meptyl,flurtamone,flusilazol,flutolanil,flutriafol,fomesafen,fonofos,foramsulfuron,fénarimol,fénazaquin,fénoxaprop-éthyl,fénuron,glufosinate,glyphosate,haloxyfop éthoxyéthyl,hch alpha,hch alpha+beta+delta+gamma,hch bêta,hch delta,hch gamma(lindane),heptachlore,heptachlore époxyde,heptachlore époxyde cis,heptachlore époxyde trans,hexachlorobenzène,hexaconazole,hexazinone,hydroxycarbofuran-3,hydroxyterbutylazine,imazalile,imazamox,imazaméthabenz,imazaméthabenz-méthyl,imazaquine,imidaclopride,indoxacarbe,iodosulfuron-méthyl-sodium,ioprynol,iprodione,iprovalicarb,isodrine,isoproturon,isoxaben,kresoxim-méthyle,lambda cyhalothrine,lenacile,linuron,malathion,mepiquat,metconazol,metsulfuron-méthyl,molinate,monolinuron,monuron,myclobutanil,mécoprop,mésosulfuron-méthyl,mésotrione,métabenzthiazuron,métalaxyle,métaldéhyde,métamitrone,métazachlore,méthiocarb,méthomyl,méthoxychlore,métobromuron,métolachlore,métosulam,métoxuron,métribuzine,mévinphos,napropamide,nicosulfuron,nitrofen,norflurazon,néburon,ométhoate,oryzalin,oxa acetochlore,oxaalachlore,oxametazachlore,oxametolachlore,oxadiazon,oxadixyl,oxychlordane,oxyméthéonméthyl,paclobutrazole,parathion méthyl,parathion éthyl,penconazole,pencycuron,pendiméthaline,pentachlorophénol,perméthrine,perméthrine-cis,perméthrine-trans,phorate,phosalone,phosphamidon,phoxime,picoxystrobine,prochloraze,procymidone,prométhrine,proméon,propachlore,propachlore esa,propachlore oxa,propamocarbe,propanil,propaquizafop,propazine,prophame,propiconazole,propoxur,propyzamide,prosulfocarbe,prosulfuron,pymétroline,pyraclostrobine,pyrimicarbé,pyrimiphos méthyl,pyrimiphos éthyl,pyriméthanil,quimerac,quinalphos,quinoxifen,quizalofop-p-éthyl,rimsulfuron,sebuméon,siduron,simazine,simazine hydroxy,simétryne,spiroxamine,sulcotrione,sulfosulfuron,sébutylazine,terbuméon,terbuméon-déséthyl,terbutylazin,terbutylazin déséthyl,terbutylazine métabolite I,m6,terbutryne,thiabendazole,thiaclopride,thiamethoxam,thifensulfuron méthyl,thébutiuron,triallate,triasulfuron,triaamate,triaoxazole,tribenuron-méthyle,triclopyr,trifloxystrobine,trifluraline,triflusaluron-méthyl,trinéxapac-éthyl,triticonazole,tébuconazole,tébufénozide,tébutam,tétrachlorvinphos,tétraconazole,vamidothiuron,vinchlozoline,zoxamide,1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée,1-(3,4-dichlorophényl)-urée,2,4,5-t,2,4-d,2,4-mcpa,2,4-mcpb,2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LA SCYE PORTBAIL (050000622)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE LA COTE DES ISLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	10/07/2023	0,00			1	2

Unité de distribution LA SCYE PORTBAIL (050000622)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	34	35
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	34	35
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	97,14 %

Observations / recommandations techniques :

Par ailleurs, l'eau produite par la station de traitement d'Ollonde s'est révélée ponctuellement incrustante au regard de l'équilibre calco-carbonique calculé selon la méthode Legrand et Poirier.

Unité de distribution ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Code : 050003925

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		3,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	23	8,50	14,99	22,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						23	0,00	0,61	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	2,00	3,50	5,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	18	0,00	0,20	0,65		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					23	0,00	0,10	0,42		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					23	0,00	0,17	0,58		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	1,50		2,40		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		2		1
PH	unité pH			6,50	9,00	23	7,80		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					22	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					22	11,60		23,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					23	13,70		23,90		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	45,00	47,50	50,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	89,00	103,00	111,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	23	595,00	668,26	822,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,10	7,60	8,10		
POTASSIUM	mg/L					2	3,00	3,75	4,50		
SODIUM	mg/L				200,00	2	61,70	71,00	80,30		
SULFATES	mg/L				250,00	5	36,00	36,20	37,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	23	6,00	23,40	47,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	23	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			23	0,00	0,07	0,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			23	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	23	0,30	0,37	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	2,00	4,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,09	0,11	0,14		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,11	0,14	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	5,60	8,38	13,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	1,10	2,20	2,70		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,19	0,73	1,00		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	6,89	11,31	16,43		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											



Unité de distribution : ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,04	0,08	0,12		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa meta zachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropridin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flupropryl-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzifop butyl, fluzinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxyprir, fluroxyprir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodofenbutyluron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazole, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldehyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychloridone, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine e-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTA

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION GLINETTE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	20/11/2023	0,00			1	2

Unité de distribution ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTA**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	23
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	23
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	95,65 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION DE CARTERET	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		8

Année	TTP - STATION DE LA COTE DES ILES	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		16

Année	UDI - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24

Année	UDI - CARTERET	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		27

Année	UDI - LA SCYE PORTBAIL	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	29
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		62

Année	UDI - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		146

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-SAUR

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00935X0034	PUITS LACHE POULAIN	BARNEVILLE-CARTERET	80 %
00936X0025	FORAGE F2 LA PELERINE	PORT-BAIL-SUR-MER	80 %
00936X0022	FORAGE F1 LA PELERINE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	80 %
00936X0038	FORAGE F3 LA PELERINE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	80 %

Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN - AFF

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00937X0007	LA CHAUSSEE F1	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	80 %
00937X0026	LA COUR F1	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	80 %
00937X0043	LAUNAY F1	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	80 %



Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000444	BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES	13	0	100,00 %
050000445	CARTERET	12	0	100,00 %
050000622	LA SCYE PORTBAIL	34	0	100,00 %
050003925	ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS	3	0	100,00 %
Nombre total		62	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques

(Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000444	BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES	13	0	100,00 %
050000445	CARTERET	12	0	100,00 %
050000622	LA SCYE PORTBAIL	35	0	100,00 %
050003925	ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS	23	0	100,00 %
Nombre total		83	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

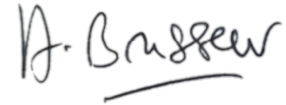
La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par c

délégation



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Le 28/06/2024

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000444 - BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

050000098 - FORAGE F2 LA PELERINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000349	FORAGE F2 LA PELERINE	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000360 - FORAGE F1 LA PELERINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001205	FORAGE F1 LA PELERINE	Principal	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPON T	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000822 - STATION DE LA COTE DES ISLES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001106	STATION DE LA COTE DES ISLES	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002604 - FORAGE F3 LA PELERINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003646	FORAGE F3 LA PELERINE	Principal	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPON T	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000445 - CARTERET

050000015 - PUIITS LACHE POULAIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000048	PUIITS LACHE POULAIN	Principal	50031 - BARNEVILLE-CARTERET	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000661 - STATION DE CARTERET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000062	STATION DE CARTERET	Principal	50031 - BARNEVILLE-CARTERET	SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000622 - LA SCYE PORTBAIL

050000098 - FORAGE F2 LA PELERINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000349	FORAGE F2 LA PELERINE	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000360 - FORAGE F1 LA PELERINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001205	FORAGE F1 LA PELERINE	Principal	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPON T	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000822 - STATION DE LA COTE DES ISLES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001106	STATION DE LA COTE DES ISLES	Principal	50412 - PORT-BAIL-SUR-MER	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002604 - FORAGE F3 LA PELERINE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003646	FORAGE F3 LA PELERINE	Principal	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050003925 - ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS**050000341 - LA CHAUSSEE F1**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001138	LA CHAUSSEE F1	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000343 - LA COUR F1

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001137	LA COUR F1	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000562 - LA HAYE DU PUIITS OUEST

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001017	BOURG ST GERMAIN SUR AY (CS)	Secondaire	50481 - SAINT-GERMAIN-SUR-AY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000002450	REPRISE R.LE MOULIN - MONTGARDON	Secondaire	50236 - HAYE (LA)	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000002853	BOURG DE MONTGARDON (CS)	Secondaire	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003633	BOURG DE NEUFMESNIL (CS)	Secondaire	50372 - NEUFMESNIL	MAISON DE RETRAITE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003765	BOURG DE ANGOVILLE SUR AY (CS)	Secondaire	50267 - LESSAY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003789	BOURG DE BRETTEVILLE SUR AY (CS)	Secondaire	50078 - BRETTEVILLE-SUR-AY		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003954	BOURG DE DOVILLE (CS)	Secondaire	50166 - DOVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003955	BOURG DE GLATIGNY (CS)	Secondaire	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003956	BOURG DE ST NICOLAS DE PIERREPONT (CS)	Secondaire	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003957	BOURG DE ST SAUVEUR DE PIERREPONT (CS)	Secondaire	50548 - SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003958	BOURG DE ST SYMPHORIEN LE VALOIS (CS)	Principal	50236 - HAYE (LA)		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000826 - STATION GLINETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001141	STATION GLINETTE	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002916 - LAUNAY F1

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003729	LAUNAY F1	Principal	50528 - SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

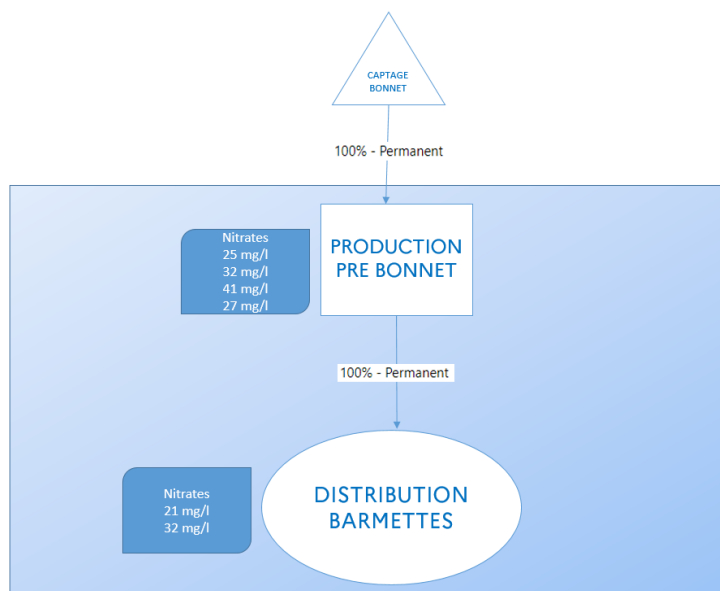
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad 2$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad 4$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (1 \times 2) + (3 \times 4) / (2 \times 4)$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$$

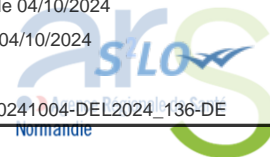
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500129 - CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI FONTAINE D'OMBRE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	11
UDI FONTAINE D'OMBRE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	15
UDI LES MARTINS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	16
UDI LES MARTINS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	20
UDI LES MARTINS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	21
UDI ST GILLES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	22
UDI ST GILLES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	26
UDI ST GILLES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	27
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	28
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	28
Conclusion générale sur l'unité de gestion	30
Signature du document	33
Annexes	34
Liste des sigles	35
Informations sur les Points de Surveillance	36
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	37

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
PUITS VAULTIER	PUITS	HARDINVEST	00726X0005	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000	80 %
CAPTAGE SAINT GILLES	SOURCE	NOUAINVILLE	00722X0093	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000	80 %
FORAGE LE VIEUX MOULIN	FORAGE	SIDEVILLE	00722X0111	Procédure terminée (captage public)	08/06/1992	24/02/2000	29/05/2000	80 %
CAPTAGE LA FONTAINE D'OMBRE	SOURCE	TOLLEVAST	00727X0012	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000	80 %
CAPTAGE LA FOSSE DEMONT	SOURCE	TOLLEVAST	00727X0013	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000	80 %
FORAGE SAINT ACAIRE	FORAGE	TOLLEVAST	00727X0014	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000	80 %
FORAGE LES BRULINS	FORAGE	TOLLEVAST	00727X0024	Procédure terminée (captage public)	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05000039 - CA DU COTENTIN - DOUVE DIVETTE

050000771 - STATION ST GILLES

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	500
Débit moyen journalier	433
Débit réglementaire	500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000850 - STATION LES MARTINS

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	800
Débit moyen journalier	500
Débit réglementaire	800

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000851 - STATION FONTAINE D'OMBRE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	800
Débit moyen journalier	400
Débit réglementaire	800

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000568 - FONTAINE D'OMBRE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 359	5 175	4 359	4 563

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50149	COUVILLE	-	100	1 207
050	50230	HARDINVEST	90%	89,956	819
050	50294	MARTINVEST	50%	49,956	665
050	50519	SAINT-MARTIN-LE-GREARD	-	100	604
050	50599	TOLLEFAST	70%	69,982	1 136

050000569 - LES MARTINS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 346	1 660	1 346	1 425

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50230	HARDINVEST	10%	10,043	91
050	50599	TOLLEFAST	30%	30,017	487
050	50643	VIRANDEVILLE	-	100	771

050000570 - ST GILLES

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 135	3 472	3 135	3 219

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50294	MARTINVEST	50%	50,043	666
050	50382	NOUAINVILLE	-	100	633
050	50575	SIDEVILLE	-	100	824
050	50594	TEURTHEVILLE-HAGUE	-	100	1 032

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000568 - FONTAINE D'OMBRE

050000569 - LES MARTINS

050000570 - ST GILLES

Unité de distribution FONTAINE D'OMBRE (050000568)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : FONTAINE D'OMBRE

Code : 050000568

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		53,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		12,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	8,80	15,62	21,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,17	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,10	0,23	0,65		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,12	0,25		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,16	0,29		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	1,60		1,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,80		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,10		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	10,00		13,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	10,90		13,90		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	38,00		38,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	25,00	25,50	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	301,00	328,67	347,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,80	6,80	6,80		
POTASSIUM	mg/L					1	1,20	1,20	1,20		
SODIUM	mg/L				200,00	1	18,50	18,50	18,50		
SULFATES	mg/L				250,00	2	9,00	9,50	10,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	1,00	11,92	37,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,33	1,00		

Unité de distribution : FONTAINE D'OMBRE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	10,60	11,43	12,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,21	0,23	0,25		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,00	0,26	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	5,00	5,00	5,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,18	0,18	0,18		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,30	4,15	5,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,71	0,86	1,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,08	0,10	0,13		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,14	5,11	6,08		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : FONTAINE D'OMBRE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROENZÈNES											
CHLOROENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICÉTONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLURÉES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											



Unité de distribution : FONTAINE D'OMBRE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, bénalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', delta méthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzafop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, lutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, méaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphoséthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution FONTAINE D'OMBRE (050000568)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LES MARTINS (050000569)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LES MARTINS

Code : 050000569

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		25,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		26,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	8,80	14,41	23,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,45	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	5,00	5,00	5,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,11	0,20		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,12	0,31		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,17	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	9,30		9,30		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,50		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,90		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	9,70		12,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	11,00		13,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	49,00	49,00	49,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	22,00	23,00	24,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	299,00	330,64	355,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,60	2,60	2,60		
POTASSIUM	mg/L					1	2,00	2,00	2,00		
SODIUM	mg/L				200,00	1	13,10	13,10	13,10		
SULFATES	mg/L				250,00	2	6,00	6,00	6,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	0,00	3,55	7,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LES MARTINS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	10,80	12,01	13,20		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,22	0,24	0,26		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,00	0,24	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	4,00	4,00	4,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,39	0,39	0,39		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,05	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,00	4,20	6,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,64	1,17	1,70		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,10	0,19	0,27		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	2,74	5,56	8,37		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LES MARTINS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : LES MARTINS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore,aldicarbe sulfoné,aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa meta zachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropridin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzifop butyl, fluzinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxyprir, fluroxyprir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazole, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldehyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlorthane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifène, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LES MARTINS (050000569)**Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023**

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION LES MARTINS	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	30/11/2023	4,00			1	2

Unité de distribution LES MARTINS (050000569)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	90,91 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Les Martins devra être recherchée.

Unité de distribution ST GILLES (050000570)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ST GILLES

Code : 050000570

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		3,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		2,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	9,90	14,76	21,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,64	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	5,00	5,00	5,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,24	0,55		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,20	0,41		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,04	0,25	0,46		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	11,80		11,80		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,30		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	6,30		10,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	8,90		12,60		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	31,00	31,00	31,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	28,00	28,00	28,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	282,00	322,91	371,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,90	5,90	5,90		
POTASSIUM	mg/L					1	1,10	1,10	1,10		
SODIUM	mg/L				200,00	1	15,70	15,70	15,70		
SULFATES	mg/L				250,00	3	13,00	13,33	14,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	2,00	5,09	15,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ST GILLES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	14,80	16,62	17,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,30	0,33	0,36		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	11	0,20	0,43	1,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,60	0,60	0,60		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,50	0,50	0,50		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,70	4,05	5,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,50	2,15	2,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,33	0,47	0,60		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,53	6,67	8,80		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ST GILLES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,05	0,05	0,05		

Unité de distribution : ST GILLES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamidrid, acétochlore,alachlore,aldicarbe sulfoné,aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chloridazone desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlosulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumé sate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flupro p-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodossulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-methyl, trinéapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ST GILLES (050000570)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION ST GILLES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	30/11/2023	4,00			1	2

Unité de distribution ST GILLES (050000570)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	90,91 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Saint Gilles devra être recherchée.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION ST GILLES	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION LES MARTINS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION FONTAINE D'OMBRE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	UDI - FONTAINE D'OMBRE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30

Année	UDI - LES MARTINS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		26

Année	UDI - ST GILLES	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		25

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		102

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00726X0005	PUITS VAULTIER	HARDINVEST	80 %
00722X0093	CAPTAGE SAINT GILLES	NOUAINVILLE	80 %
00722X0111	FORAGE LE VIEUX MOULIN	SIDEVILLE	80 %
00727X0012	CAPTAGE LA FONTAINE D'OMBRE	TOLLECAST	80 %
00727X0013	CAPTAGE LA FOSSE DEMONT	TOLLECAST	80 %
00727X0014	FORAGE SAINT ACAIRE	TOLLECAST	80 %
00727X0024	FORAGE LES BRULINS	TOLLECAST	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000568	FONTAINE D'OMBRE	12	0	100,00 %
050000569	LES MARTINS	11	0	100,00 %
050000570	ST GILLES	11	0	100,00 %
Nombre total		34	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques
(Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000568	FONTAINE D'OMBRE	12	0	100,00 %
050000569	LES MARTINS	11	0	100,00 %
050000570	ST GILLES	11	0	100,00 %
Nombre total		34	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.



Le 28/06/2024

Par c

A handwritten signature in black ink that reads 'A. Brasseur' with a horizontal line underneath.

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000568 - FONTAINE D'OMBRE

050000395 - Puits Vaultier

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001313	PUITS VAULTIER	Principal	50230 - HARDINVAST	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000396 - CAPTAGE LA FONTAINE D'OMBRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001314	CAPTAGE FONTAINE D'OMBRE	Principal	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000398 - FORAGE SAINT ACAIRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001316	FONTAINE SAINT ACAIRE	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000851 - STATION FONTAINE D'OMBRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001323	STATION FONTAINE D'OMBRE	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET SORTIE RESERVOIR ERMISSERIE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000003293	R. ERMISSERIE (SE)	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000569 - LES MARTINS

050000397 - CAPTAGE LA FOSSE DEMONT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001315	CAPTAGE LA FOSSE DEMONT	Principal	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000399 - FORAGE LES BRULINS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001317	FORAGE LES BRULINS	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000850 - STATION LES MARTINS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001322	STATION LES MARTINS	Principal	50599 - TOLLEVAST	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002462	BACHE E.T 1	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000003296	BACHE E.T 2	Secondaire	50599 - TOLLEVAST	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000570 - ST GILLES

050000235 - CAPTAGE SAINT GILLES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000775	CAPTAGE SAINT GILLES	Principal	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000375 - FORAGE LE VIEUX MOULIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001253	FORAGE LE VIEUX MOULIN	Principal	50575 - SIDEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000771 - STATION ST GILLES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000783	STATION ST GILLES	Principal	50382 - NOUAINVILLE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000003295	BACHE E.T 2	Secondaire	50382 - NOUAINVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

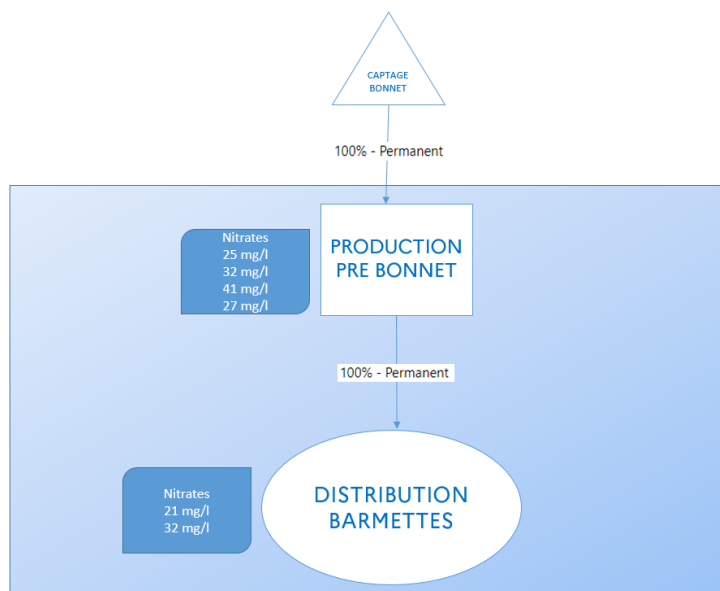
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

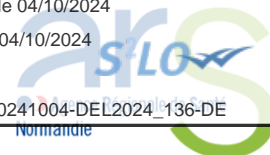
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500081 - CA DU COTENTIN - LA HAGUE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI MONT BINET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	11
UDI MONT BINET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	15
UDI MONT BINET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	17
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	17
Conclusion générale sur l'unité de gestion	18
Signature du document	21
Annexes	22
Liste des sigles	23
Informations sur les Points de Surveillance	24
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	25

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LA HAGUE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE F5 CARREFOUR DES 5 CHEMINS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0054	Procédure terminée (captage public)	05/06/2010	02/10/2018	09/11/2018	100 %
FORAGE F6 LES HOUGUES	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0030	Procédure terminée (captage public)	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F12 LE BACCHUS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0053	Procédure terminée (captage public)	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F14 HAMEAU LUCAS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0064	Procédure terminée (captage public)	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F21 LA CROIX AUX DAMES	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0067	Procédure terminée (captage public)	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F17 LE MAUPAS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0063	Procédure terminée (captage public)	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F18 DU HOUGUET	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0061	Procédure terminée (captage public)	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F1 LE VINNEBUS	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0016	Procédure terminée (captage public)	08/06/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
CAPTAGE CLAIREFONTAINE 8 PUITES	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	HAGUE (LA)	00721X0033	Procédure terminée (captage public)	05/06/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F24 LES MARES	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0071	Procédure terminée (captage public)	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %
FORAGE F12BIS LE BACCHUS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0073	Procédure terminée (captage public)	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	100 %
FORAGE F11 BIS HAMEAU FABIEN	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0051	Procédure terminée (captage public)	04/07/2010	02/10/2018	09/11/2018	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05001301 - CA DU COTENTIN - LA HAGUE

050000663 - STATION MONT BINET

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	4 000
Débit moyen journalier	2 555
Débit réglementaire	4 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000559 - MONT BINET

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
11 257	13 667	11 257	11 860

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50041	HAGUE (LA)	-	100	11 223

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000559 - MONT BINET

Unité de distribution MONT BINET (050000559)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MONT BINET

Code : 050000559

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					26	0,00		26,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					26	0,00		23,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	26	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	26	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			26	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	26	9,80	14,78	22,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						26	0,00	0,50	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	21	0,00	0,24	0,95		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,12	0,30		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					26	0,00	0,16	0,40		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	11,70		17,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4	2	
PH	unité pH			6,50	9,00	26	7,10		7,90		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					26	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					26	6,60		13,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					26	8,10		16,60		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	36,00		38,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	31,00		34,80		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	26	268,00		347,81		455,00
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,20		7,65		8,10
POTASSIUM	mg/L					2	2,40		2,50		2,60
SODIUM	mg/L				200,00	2	18,70		19,05		19,40
SULFATES	mg/L				250,00	5	7,00		12,20		19,00
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	26	2,00		6,35		33,00
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00		0,14		1,00

Unité de distribution : MONT BINET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	26	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			26	12,30	15,06	18,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			26	0,25	0,30	0,37		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			21	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	26	0,30	0,51	0,90		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	4,00	5,50	7,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,07	0,07	0,08		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,03	0,04	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,12	0,12	0,13		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,60	0,75	0,90		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,04	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	4,20	6,55	10,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	1,60	2,50	3,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,24	0,41	0,67		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	6,04	9,46	14,47		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : MONT BINET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,01	0,01	0,01		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,02		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,01	0,02	0,04		

Unité de distribution : MONT BINET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,07	0,08	0,09		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodoflurofuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotriène, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordan, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propylamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanal, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotriène, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution MONT BINET (050000559)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION MONT BINET	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	15/03/2023	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/09/2023	4,00			1	2

Unité de distribution MONT BINET (050000559)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	26	26
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	26	26
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	92,31 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Mont Binet devra être recherchée.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION MONT BINET	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	UDI - MONT BINET	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		63

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans: 100,00 %

Nombre de prélèvements : 78

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LA HAGUE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00721X0054	FORAGE F5 CARREFOUR DES 5 CHEMINS	HAGUE (LA)	100 %
00714X0030	FORAGE F6 LES HOUGUES	HAGUE (LA)	80 %
00721X0053	FORAGE F12 LE BACCHUS	HAGUE (LA)	80 %
00721X0064	FORAGE F14 HAMEAU LUCAS	HAGUE (LA)	80 %
00721X0067	FORAGE F21 LA CROIX AUX DAMES	HAGUE (LA)	80 %
00721X0063	FORAGE F17 LE MAUPAS	HAGUE (LA)	80 %
00721X0061	FORAGE F18 DU HOUGUET	HAGUE (LA)	80 %
00714X0016	FORAGE F1 LE VINNEBUS	HAGUE (LA)	80 %
00721X0033	CAPTAGE CLAIREFONTAINE 8 PUIITS	HAGUE (LA)	80 %
00721X0071	FORAGE F24 LES MARES	HAGUE (LA)	80 %
00721X0073	FORAGE F12BIS LE BACCHUS	HAGUE (LA)	100 %
00714X0051	FORAGE F11 BIS HAMEAU FABIEN	HAGUE (LA)	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000559	MONT BINET	26	0	100,00 %
Nombre total		26	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques*(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000559	MONT BINET	26	0	100,00 %
Nombre total		26	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau de la station de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration



Par c

délégation

Le 28/06/2024

A handwritten signature in black ink that reads 'A. Brasseur'.

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000559 - MONT BINET

050000021 - FORAGE F5 CARREFOUR DES 5 CHEMINS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000073	FORAGE F5 CARREFOUR 5 CHEMINS-VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000022 - FORAGE F6 LES HOUGUES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000070	FORAGE F6 LES HOUGUES-BEAUMONT	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000303 - FORAGE F12 LE BACCHUS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000988	FORAGE F12 LE BACCHUS - STE CROIX HAGUE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000304 - FORAGE F14 HAMEAU LUCAS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000989	FORAGE HAMEAU LUCAS F14-STE CROIX HAGUE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000419 - FORAGE F21 LA CROIX AUX DAMES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001400	FORAGE F21 LA CROIX AUX DAMES-VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000420 - FORAGE F17 LE MAUPAS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001398	FORAGE F17 LE MAUPAS - VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000421 - FORAGE F18 DU HOUQUET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001399	FORAGE F18 DU HOUQUET - VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000422 - FORAGE F1 LE VINNEBUS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001402	FORAGE F1 LE VINNEBUS - VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000424 - CAPTAGE CLAIREFONTAINE 8 PUIITS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001404	CAPTAGE CLAIREFONTAINE 8 PUIITS-VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000663 - STATION MONT BINET

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000078	STATION DES MONT BINET - VAUVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001910 - FORAGE F24 LES MARES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002622	FORAGE F24 LES MARES - VASTEVILLE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	SORTIE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050001913 - FORAGE F12BIS LE BACCHUS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002630	FORAGE F12BIS LE BACCHUS-STE CROIX HAGUE	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002523 - FORAGE F11 BIS HAMEAU FABIEN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003521	FORAGE F11BIS HAMEAU FABIEN-GREVILLE HAG	Principal	50041 - HAGUE (LA)	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

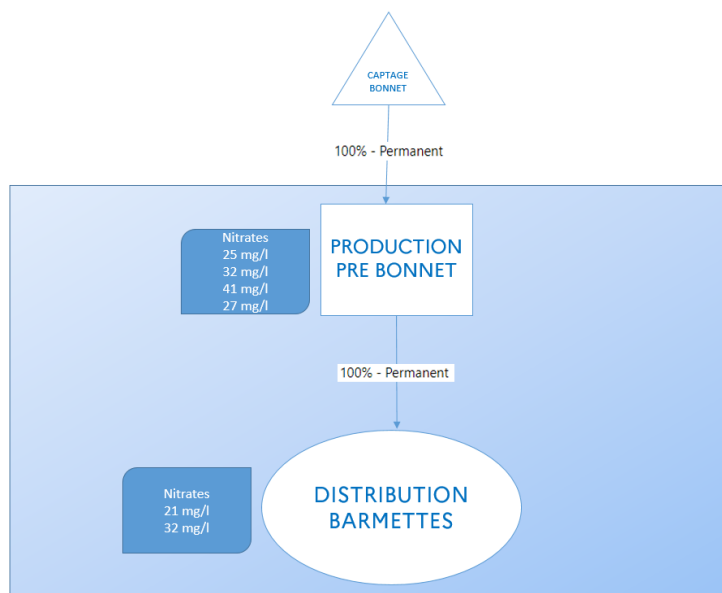
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

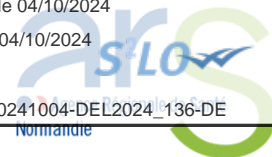
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500082 - CA DU COTENTIN - LES PIEUX

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI TOURELLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	12
UDI TOURELLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	16
UDI TOURELLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	17
UDI LES PIEUX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	18
UDI LES PIEUX - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	22
UDI LES PIEUX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	23
UDI GROSVILLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	24
UDI GROSVILLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	28
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	29
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	29
Conclusion générale sur l'unité de gestion	31
Signature du document	34
Annexes	35
Liste des sigles	36
Informations sur les Points de Surveillance	37
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	38

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LES PIEUX

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE LES FRIQUETS	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0026	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
FORAGE RUE BRULEE	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0027	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
FORAGE LA MALAISERIE	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0030	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
CAPTAGE LA DURELLE	SOURCE	BRICQUEBOSQ	00725X0004	Procédure terminée (captage public)	03/12/1999	27/09/2012	11/10/2012	80 %
CAPTAGE BELLE FONTAINE	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0002	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
CAPTAGE LA DIELETTE	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0003	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
FORAGE HAMEAU AIRON	FORAGE	GROSVILLE	00725X0014	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
FORAGE LES FONTAINES	FORAGE	GROSVILLE	00725X0016	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
FORAGE F1 DES COUTOURS	FORAGE	HELLEVILLE	00725X0018	Procédure terminée (captage public)	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012	80 %
FORAGE F6 LA MOTTERIE	FORAGE	SOTTEVILLE	00725X0031	Procédure terminée (captage public)	25/05/2000	27/09/2012	11/10/2012	80 %
CAPTAGE DES TOURELLES	SOURCE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0005	Procédure terminée (captage public)	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012	80 %
FORAGE F2 STATION DES COUTOURS	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0063	Procédure terminée (captage public)	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012	80 %

**Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LES PIEUX**

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE F3 ETOUPEVILLE	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0038	Procédure terminée (captage public)	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05000034 - CA DU COTENTIN - LES PIEUX

050000724 - STATION AIRON

Débites de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 500
Débit moyen journalier	1 265
Débit réglementaire	1 500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000784 - STATION TRAINELLERIE

Débites de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 500
Débit moyen journalier	999
Débit réglementaire	1 500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
AERATION	1: PRETRAITEMENT DES EAUX
DEFERI. DEMANG. PAR OXYDA. CHIMIQUE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

050000848 - STATION TOURELLE

Débites de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 200
Débit moyen journalier	840
Débit réglementaire	1 200

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000579 - TOURELLE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 302	6 182	4 302	4 772

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50045	BENOITVILLE	-	100	611
050	50184	FLAMANVILLE	10%	10,017	173
050	50240	HELLEVILLE	-	100	562
050	50576	SIOUVILLE-HAGUE	-	100	940
050	50580	SOTTEVILLE	-	100	477
050	50604	TREAUVILLE	-	100	736
050	50454	SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	80%	79,939	331
050	50238	HEAUVILLE	-	100	460

050000580 - LES PIEUX

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 634	6 999	4 634	5 225

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50184	FLAMANVILLE	90%	89,982	1 551
050	50402	PIEUX (LES)	90%	89,985	2 927
050	50442	ROZEL (LE)	50%	50,183	124

050000581 - GROSVILLE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 636	6 823	4 636	5 183

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50083	BRICQUEBOSQ	-	100	638
050	50401	PIERREVILLE	-	100	752
050	50402	PIEUX (LES)	10%	10,014	326
050	50480	SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD	-	100	782
050	50585	SURTAINVILLE	-	100	1 164
050	50454	SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	20%	20,06	83
050	50222	GROSVILLE	-	100	799
050	50442	ROZEL (LE)	50%	49,816	123

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000579 - TOURELLE

050000580 - LES PIEUX

050000581 - GROSVILLE

Unité de distribution TOURELLE (050000579)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : TOURELLE

Code : 050000579

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					19	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					19	0,00		300,00		1
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	19	0,00		1,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	19	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			19	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	19	9,40	14,76	22,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						15	0,00	0,20	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,19	0,40		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTIION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					19	0,00	0,10	0,21		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					19	0,04	0,14	0,24		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	3,80		3,80		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	19	7,70		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					15	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					15	12,40		14,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					15	12,90		16,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	45,00	45,00	45,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	34,00	35,33	38,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	15	401,00	425,13	448,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,50	5,50	5,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,70	1,70	1,70		
SODIUM	mg/L				200,00	1	30,20	30,20	30,20		
SULFATES	mg/L				250,00	3	16,00	16,00	16,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	15	0,00	0,60	3,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	1,20	3,00		

Unité de distribution : TOURELLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	15	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			15	12,80	14,09	15,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			15	0,26	0,28	0,31		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	15	0,00	0,16	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,40	0,40	0,40		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,06	0,06	0,06		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,07	0,07	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	0,72	5,97	11,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,13	0,60	1,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,05	0,16		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	0,85	6,63	12,36		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : TOURELLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,01	0,01	0,01		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											

Unité de distribution : TOURELLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,18	0,18	0,18		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufenicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flampop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluorchloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordan, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrazine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution TOURELLE (050000579)**Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023**

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : TOURELLE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	19/07/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	19/07/2023	300,00 n/mL				
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION TOURELLE	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	11/12/2023	1,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution TOURELLE (050000579)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	19	19
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	19	19
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	94,74 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

A noter cependant des non-conformités ponctuelles aux références de qualité pour les bactéries aérobies revivifiables à 22°C et 36°C et les bactéries et spores sulfito-réductrices ont été observées sur cette unité de distribution, sans risque pour la santé.

Unité de distribution LES PIEUX (050000580)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LES PIEUX

Code : 050000580

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		150,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		150,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		17	6,70	14,05	19,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						17	0,00	0,12	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	2,00	3,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,14	0,25		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					17	0,00	0,08	0,21		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					17	0,04	0,12	0,23		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	3,10		9,40		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	3		4	2	
PH	unité pH			6,50	9,00	17	7,60		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					17	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					17	9,90		17,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					17	12,60		19,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	40,00	40,50	41,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	40,00	40,80	42,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	17	397,00	428,65	490,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,10	7,45	7,80		
POTASSIUM	mg/L					2	2,60	2,60	2,60		
SODIUM	mg/L				200,00	2	22,70	24,90	27,10		
SULFATES	mg/L				250,00	5	15,00	15,60	16,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	0,00	2,65	7,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LES PIEUX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	17	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			17	22,90	25,52	29,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			17	0,46	0,51	0,59		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	17	0,20	0,32	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	2,00	2,50	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	2,32	2,37	2,41		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,08	0,10	0,11		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,15	0,15	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,50	0,55	0,60		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,02	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	4,90	7,63	11,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,78	0,94	1,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,10	0,12	0,15		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	5,78	8,69	11,89		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LES PIEUX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,02	0,02	0,02		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,03	0,03	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,01	0,02	0,02		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											

Unité de distribution : LES PIEUX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				2	0,06	0,07	0,07		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					2	0,03	0,03	0,04		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					2	0,12	0,12	0,13		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,02	0,02	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,16	0,17	0,17		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captan e, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazon e, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlosulfuron, chlortoluron, clodinafop -propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cypriconazole, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzafop butyl, fluzainam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluochloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodossulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlorane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozone, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, siméthryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trifluthiuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LES PIEUX (050000580)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION TRAINELLERIE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/04/2023	3,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	19/09/2023	4,00			1	2

Unité de distribution LES PIEUX (050000580)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	17
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	17
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	88,24 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Trainellerie devra être recherchée.

Unité de distribution GROSVILLE (050000581)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : GROSVILLE

Code : 050000581

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		16,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		14,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	17	7,60	14,26	20,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						17	0,00	0,41	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	1,00	1,50	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						17	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,19	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					17	0,00	0,14	0,34		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					17	0,06	0,20	0,44		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	4,90		7,40		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	17	7,70		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,70		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					17	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					17	16,00		18,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					17	18,50		21,10		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	61,00	61,00	61,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	29,00	30,80	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	17	473,00	496,18	562,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	9,60	9,65	9,70		
POTASSIUM	mg/L					2	1,80	1,85	1,90		
SODIUM	mg/L				200,00	2	20,60	20,80	21,00		
SULFATES	mg/L				250,00	5	13,00	13,20	14,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	17	0,00	1,35	3,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : GROSVILLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	17	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			17	26,60	31,25	34,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			17	0,53	0,63	0,69		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	17	0,30	0,37	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	2,00	4,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,41	0,67	0,93		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,20	0,21	0,21		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,50	1,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,19	0,19	0,20		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,80	0,85	0,90		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,01	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	6,60	8,40	10,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	1,10	2,63	3,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,18	0,47	0,71		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	8,68	11,50	13,71		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,06		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : GROSVILLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,03	0,03	0,03		
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			2	0,02	0,03	0,03		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,05	0,06	0,06		

Unité de distribution : GROSVILLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,01		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					2	0,02	0,02	0,02		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,15	0,19	0,23		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,30	0,31	0,33		
OXA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chl oridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfur on, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydim, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthyliso proturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfur, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flupropr-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalil, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodofluron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanal, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution GROSVILLE (050000581)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	17
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous, à l'exception du hameau de la Gollerie à Grosville qui a fait l'objet d'une restriction pour l'usage de la boisson au regard des dépassements de la valeur réglementaire en chlorure de vinyle monomère (CVM)

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	17
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION AIRON	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION TRAINELLERIE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION TOURELLE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		10

Année	UDI - TOURELLE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		47

Année	UDI - LES PIEUX		
2021		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	12
2022		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	14
2023		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	12
		Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	38

Année	UDI - GROSVILLE		
2021		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	12
2022		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	12
2023		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	12
		Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	36

		Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	100,00 %
		Nombre de prélèvements :	161

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - LES PIEUX

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00725X0026	FORAGE LES FRIQUETS	BENOITVILLE	80 %
00725X0027	FORAGE RUE BRULEE	BENOITVILLE	80 %
00725X0030	FORAGE LA MALAISERIE	BENOITVILLE	80 %
00725X0004	CAPTAGE LA DURELLE	BRICQUEBOSQ	80 %
00725X0002	CAPTAGE BELLE FONTAINE	GROSVILLE	80 %
00725X0003	CAPTAGE LA DIELETTE	GROSVILLE	80 %
00725X0014	FORAGE HAMEAU AIRON	GROSVILLE	80 %
00725X0016	FORAGE LES FONTAINES	GROSVILLE	80 %
00725X0018	FORAGE F1 DES COUTOURS	HELLEVILLE	80 %
00725X0031	FORAGE F6 LA MOTTERIE	SOTTEVILLE	80 %
00725X0005	CAPTAGE DES TOURELLES	TEURTHEVILLE-HAGUE	80 %
00725X0063	FORAGE F2 STATION DES COUTOURS	TEURTHEVILLE-HAGUE	80 %
00725X0038	FORAGE F3 ETOUPEVILLE	TEURTHEVILLE-HAGUE	80 %

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie**

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000579	TOURELLE	19	0	100,00 %
050000580	LES PIEUX	17	0	100,00 %
050000581	GROSVILLE	17	0	100,00 %
Nombre total		53	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques*(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000579	TOURELLE	19	0	100,00 %
050000580	LES PIEUX	17	0	100,00 %
050000581	GROSVILLE	17	0	100,00 %
Nombre total		53	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

Le 01/07/2024



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000579 - TOURELLE

050000159 - FORAGE F1 DES COUTOURS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000535	FORAGE F1 DES COUTOURS	Principal	50240 - HELLEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000386 - CAPTAGE DES TOURELLES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001295	CAPTAGE DES TOURELLES	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000848 - STATION TOURELLE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001298	STATION TOURELLE	Principal	50594 - TEURTHEVILLE-HAGUE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000580 - LES PIEUX

050000025 - FORAGE LES FRIQUETS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000085	FORAGE LES FRIQUETS	Principal	50045 - BENOITVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000026 - FORAGE RUE BRULEE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000086	FORAGE RUE BRULEE	Principal	50045 - BENOITVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000028 - FORAGE LA MALAISERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001468	FORAGE LA MALAISERIE	Principal	50045 - BENOITVILLE	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000376 - FORAGE F6 LA MOTTERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001259	FORAGE F6 LA MOTTERIE	Principal	50580 - SOTTEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000784 - STATION TRAINELLERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000851	BACHE E.T -LES PIEUX-	Secondaire	50402 - PIEUX (LES)		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000000853	STATION TRAINELLERIE	Principal	50402 - PIEUX (LES)	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000581 - GROSVILLE

050000044 - CAPTAGE LA DURELLE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000155	CAPTAGE DURELLE	Principal	50083 - BRICQUEBOSQ	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

**050000150 - CAPTAGE BELLE FONTAINE**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000496	CAPTAGE BELLE FONTAINE	Principal	50222 - GROSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000151 - CAPTAGE LA DIELETTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000497	CAPTAGE LA DIELETTE	Principal	50222 - GROSVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000152 - FORAGE HAMEAU AIRON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000498	FORAGE HAMEAU AIRON	Principal	50222 - GROSVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000154 - FORAGE LES FONTAINES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000500	FORAGE LES FONTAINES	Principal	50222 - GROSVILLE	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000724 - STATION AIRON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000502	BACHE E.T	Secondaire	50222 - GROSVILLE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000000504	STATION AIRON	Principal	50222 - GROSVILLE	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

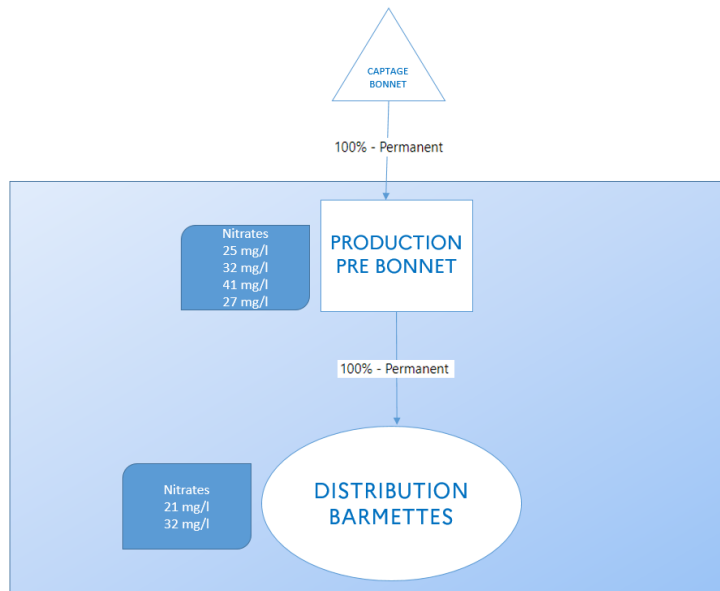
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

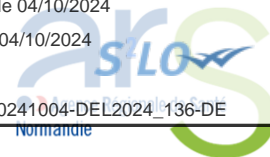
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500105 - CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI MONTEBOURG - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	12
UDI MONTEBOURG - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
UDI ACHAT STE MARIE DU MONT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	17
UDI ACHAT STE MARIE DU MONT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	21
UDI LESTRE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	22
UDI LESTRE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	26
UDI LESTRE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	27
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	28
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	28
Conclusion générale sur l'unité de gestion	30
Signature du document	33
Annexes	34
Liste des sigles	35
Informations sur les Points de Surveillance	36
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	39

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 PUIITS	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0033	Procédure terminée (captage public)	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
CAPTAGE C2 PETIT CORPS	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0034	Procédure terminée (captage public)	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995	80 %
FORAGE F1 LES CORPS	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0041	Procédure terminée (captage public)	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002	80 %
FORAGE F2 LES CORPS	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0046	Procédure terminée (captage public)	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002	80 %
FORAGE F3 LES CORPS	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0074	Procédure terminée (captage public)	10/09/2007	16/09/2010	05/11/2010	80 %

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
PUIITS LA CHAUSSEE	PUIITS	OZEVILLE	00736X0015	Procédure terminée (captage public)	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012	80 %

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
CAPTAGE CALVAIRE	SOURCE	OZEVILLE	00736X0016	Procédure terminée (captage public)	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012	80 %
CAPTAGE L'EBABI	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	OZEVILLE	00736X0017	Procédure terminée (captage public)	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012	80 %
FORAGE L'EBABI	FORAGE	OZEVILLE	00736X0031	Procédure terminée (captage public)	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012	80 %
PUITS VILLARD	PUITS	OZEVILLE	00942X0042	Procédure terminée (captage public)	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012	80 %

Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L' ISTHME DU COTENTIN

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
LES MOULINETS F1	FORAGE	AUVERS	01172X0008	Procédure terminée (captage public)	16/09/2004	13/02/2009	02/03/2009	80 %
LE RIVAGE F1	FORAGE	AUVERS	01172X0009	Procédure terminée (captage public)	16/09/2004	13/02/2009	02/03/2009	80 %
LE MESNIL F1	FORAGE	AUVERS	01172X0102	Procédure terminée (captage public)	14/12/2004	21/04/2006	15/05/2006	80 %
LE MESNIL F2	FORAGE	AUVERS	01172X0103	Procédure terminée (captage public)	14/12/2004	21/04/2006	15/05/2006	80 %
LA BRUYERE F3	FORAGE	AUVERS	01172X0104	Procédure terminée (captage public)	14/12/2004	21/04/2006	15/05/2006	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05000967 - SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN

050000656 - STATION LE RIVAGE/AUVERS

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 600
Débit moyen journalier	1 370
Débit réglementaire	1 800

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

05001300 - CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

050000772 - STATION OZEVILLE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 214
Débit moyen journalier	1 487
Débit réglementaire	2 400

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

05001422 - CA DU COTENTIN - COEUR DE COTENTIN AFF

050000841 - STATION LES CORPS

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	950
Débit moyen journalier	732
Débit réglementaire	1 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion**050000573 - MONTEBOURG****Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 763	5 940	4 763	5 057

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50175	EROUDEVILLE	-	100	186
050	50169	ECAUSSEVILLE	-	100	109
050	50172	EMONDEVILLE	-	100	345
050	50194	FRESVILLE	-	100	374
050	50227	HAM (LE)	-	100	313
050	50341	MONTEBOURG	-	100	2 001
050	50390	OZEVILLE	-	100	155
050	50507	SAINT-MARCOUF	-	100	351
050	50511	SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE	-	100	145
050	50621	VAUDREVILLE	-	100	66
050	50258	JOGANVILLE	-	100	94
050	50026	AZEVILLE	-	100	76
050	50467	SAINT-FLOXEL	-	100	492

050001883 - ACHAT STE MARIE DU MONT**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 020	4 595	1 020	1 913

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50190	FONTENAY-SUR-MER	-	100	166
050	50421	QUINEVILLE	-	100	262
050	50507	SAINT-MARCOUF	-	100	351
050	50523	SAINTE-MERE-EGLISE	RAVENOVILLE	8	237

050001905 - LESTRE**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
358	647	358	430

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50022	AUMEVILLE-LESTRE	-	100	117
050	50268	LESTRE	-	100	246

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000573 - MONTEBOURG

050001883 - ACHAT STE MARIE DU MONT

050001905 - LESTRE

Unité de distribution MONTEBOURG (050000573)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MONTEBOURG

Code : 050000573

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					20	0,00		28,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					20	0,00		86,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	20	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	20	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			20	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			20	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	20	9,20	14,65	20,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						20	0,00	0,30	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						20	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						20	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						20	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	15	0,00	0,20	0,75		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					20	0,00	0,07	0,16		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					20	0,00	0,11	0,21		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	2,20		2,50		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	20	7,50		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,00		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					20	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					20	11,00		12,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					20	12,90		13,50		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	47,00	47,50	48,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	33,00	33,40	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	20	373,00	386,85	454,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	3,80	3,95	4,10		
POTASSIUM	mg/L					2	1,70	1,70	1,70		
SODIUM	mg/L				200,00	2	20,50	21,15	21,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	9,00	9,80	10,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	20	0,00	5,37	30,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	2,00	10,00		

Unité de distribution : MONTEBOURG

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	20	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			19	16,70	18,82	22,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			19	0,33	0,38	0,45		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			14	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	20	0,30	0,35	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	4,00	5,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,97	2,08	2,19		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,22	0,23	0,24		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,03	0,03	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,15	0,16	0,18		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,80	0,80	0,80		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	5,00	6,68	9,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,64	0,89	1,40		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,07	0,11	0,18		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	5,71	7,67	10,88		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : MONTEBOURG

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,02		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,05	0,05	0,05		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : MONTEBOURG

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				2	0,02	0,04	0,05		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,10	0,10	0,10		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propa nil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrazine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spir oxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazine métabolite Im6, terbutryne, t hiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution MONTEBOURG (050000573)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	20	20
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	20	20
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution ACHAT STE MARIE DU MONT (050001883)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Code : 050001883

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					17	0,00		11,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					17	0,00		19,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			17	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		37	9,20	14,15	21,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						37	0,00	0,24	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		13	0,00	0,38	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						37	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						37	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					3	1,00	1,33	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		28	0,00	0,18	0,75		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTIION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					37	0,00	0,08	0,44		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					37	0,00	0,13	0,50		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					4	2,20		13,90		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	37	7,60		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					4	7,50		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					37	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					37	11,00		25,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					37	12,80		28,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					4	47,00	59,25	78,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		9	33,00	36,22	40,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	37	373,00	411,92	653,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					4	3,80	14,03	26,00		
POTASSIUM	mg/L					4	1,70	2,55	3,60		
SODIUM	mg/L			200,00		4	20,50	23,55	26,50		
SULFATES	mg/L			250,00		9	9,00	15,89	24,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		37	0,00	4,16	30,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		13	0,00	1,15	10,00		

Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	37	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			36	12,50	18,33	22,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			36	0,25	0,37	0,45		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			27	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	37	0,30	0,36	0,60		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	4	0,00	2,50	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	1,52	1,88	2,19		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,09	0,16	0,24		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,03	0,04	0,05		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			4	0,10	0,14	0,18		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,06	0,08	0,12		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			4	0,60	0,73	0,80		
URANIUM EN MICROGRAMME PAR LITRE	microgramme/L		30,00			1	9,00	9,00	9,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,06	0,10	0,22		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					4	0,05	0,07	0,10		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,01	0,01	0,01		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	4	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,13	0,13	0,13		
ACTIVITÉ URANIUM 235	Bq/L					1	0,01	0,01	0,01		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,11	0,11	0,11		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	4	0,00	0,01	0,02		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	5,54	9,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,95	2,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,13	0,37		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			8	0,00	6,61	10,88		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : ACHAT STE MARIE DU MONT

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,02	0,03		
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,02	0,03		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,03	0,05		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			6	0,02	0,04	0,05		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					6	0,00	0,03	0,10		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chl oridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', del taméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichlorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endo sulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoproph os, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flaz asulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazol e, fluorchloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, f énuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore é poxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, im azamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isopr oturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, my clobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxych lore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, o xa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, p icoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, propame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyrimét hanil, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotriane, sulfosulf uron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thiachlopride, thi amethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-m éthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophén yl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ACHAT STE MARIE DU MONT (050001883)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	38
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	17	38
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LESTRE (050001905)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LESTRE

Code : 050001905

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					4	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					4	0,00		300,00		1
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	4	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	4	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	24	8,00	14,44	20,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						24	0,00	0,33	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	2,00	2,00	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	19	0,00	0,20	0,75		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,06	0,16		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,11	0,21		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	2,20		2,50		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	24	7,50		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,00		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					24	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					24	10,50		12,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					24	12,50		13,50		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	47,00	47,50	48,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	33,00	33,40	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	24	345,00	384,63	454,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	3,80	3,95	4,10		
POTASSIUM	mg/L					2	1,70	1,70	1,70		
SODIUM	mg/L				200,00	2	20,50	21,15	21,80		
SULFATES	mg/L				250,00	5	9,00	9,80	10,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	24	0,00	7,25	30,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	2,00	10,00		

Unité de distribution : LESTRE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	24	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			23	16,70	18,87	22,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			23	0,33	0,38	0,45		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			18	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	24	0,30	0,35	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	4,00	5,00	6,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,97	2,08	2,19		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,22	0,23	0,24		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,03	0,03	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,15	0,16	0,18		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,80	0,80	0,80		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	5,00	6,68	9,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,64	0,89	1,40		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,07	0,11	0,18		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	5,71	7,67	10,88		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LESTRE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,02		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,05	0,05	0,05		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											



Unité de distribution : LESTRE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,02	0,04	0,05		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,10	0,10	0,10		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotriane, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propa nil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrazine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spir oxamine, sulcotriane, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazine métabolite Im6, terbutryne, t hiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystro bine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LESTRE (050001905)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LESTRE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	22/09/2023	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	22/09/2023	300,00 n/mL				

Unité de distribution LESTRE (050001905)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	4	24
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	4	24
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION LE RIVAGE/AUVERS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		14

Année	TTP - STATION OZEVILLE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	UDI - MONTEBOURG	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		45

Année	UDI - ACHAT STE MARIE DU MONT	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		27

Année	UDI - LESTRE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		12
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		113

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00728X0033	CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 PUIITS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0034	CAPTAGE C2 PETIT CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0041	FORAGE F1 LES CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0046	FORAGE F2 LES CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %
00728X0074	FORAGE F3 LES CORPS	SAUSSEMESNIL	80 %

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00736X0015	PUIITS LA CHAUSSEE	OZEVILLE	80 %
00736X0016	CAPTAGE CALVAIRE	OZEVILLE	80 %
00736X0017	CAPTAGE L'EBAHI	OZEVILLE	80 %
00736X0031	FORAGE L'EBAHI	OZEVILLE	80 %
00942X0042	PUIITS VILLARD	OZEVILLE	80 %

Gestionnaire du ou des captages : SMPEP DE L' ISTHME DU COTENTIN

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
01172X0008	LES MOULINETS F1	AUVERS	80 %
01172X0009	LE RIVAGE F1	AUVERS	80 %
01172X0102	LE MESNIL F1	AUVERS	80 %
01172X0103	LE MESNIL F2	AUVERS	80 %
01172X0104	LA BRUYERE F3	AUVERS	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000573	MONTEBOURG	20	0	100,00 %
050001883	ACHAT STE MARIE DU MONT	17	0	100,00 %
050001905	LESTRE	4	0	100,00 %
Nombre total		41	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques*(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000573	MONTEBOURG	20	0	100,00 %
050001883	ACHAT STE MARIE DU MONT	38	0	100,00 %
050001905	LESTRE	24	0	100,00 %
Nombre total		82	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.



Par c

délégation

Le 28/06/2024

A handwritten signature in black ink that reads 'A. Brasseur'.

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000573 - MONTEBOURG

050000244 - PUIITS LA CHAUSSEE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000797	PUIITS LA CHAUSSEE	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000245 - CAPTAGE CALVAIRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000798	CAPTAGE CALVAIRE	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000246 - CAPTAGE L'EBAHI

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000799	CAPTAGE L'EBAHI	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000248 - FORAGE L'EBAHI

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000801	FORAGE L'EBAHI	Principal	50390 - OZEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000249 - PUIITS VILLARD

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000802	PUIITS VILLARD	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000772 - STATION OZEVILLE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000806	STATION OZEVILLE	Principal	50390 - OZEVILLE	SORTIE RESERVOIR (RT.OZEVILLE)	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002266	BACHE STATION OZEVILLE (SE)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001883 - ACHAT STE MARIE DU MONT

050000008 - LES MOULINETS F1

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000024	LES MOULINETS F1	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000009 - LE RIVAGE F1

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000025	LE RIVAGE F1	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000244 - PUIITS LA CHAUSSEE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000797	PUIITS LA CHAUSSEE	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000245 - CAPTAGE CALVAIRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000798	CAPTAGE CALVAIRE	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000246 - CAPTAGE L'EBAHI

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000799	CAPTAGE L'EBAHI	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000248 - FORAGE L'EBAHI

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000801	FORAGE L'EBAHI	Principal	50390 - OZEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000249 - PUIITS VILLARD

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000802	PUIITS VILLARD	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000573 - MONTEBOURG

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000706	BOURG DE MONTEBOURG (CS)	Principal	50341 - MONTEBOURG		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003926	BOURG DE AZEVILLE (CS)	Secondaire	50026 - AZEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003927	BOURG DE ECAUSSEVILLE (CS)	Secondaire	50169 - ECAUSSEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003928	BOURG DE EROUDEVILLE (CS)	Secondaire	50175 - EROUDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003929	BOURG DE FRESVILLE (CS)	Secondaire	50194 - FRESVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003930	BOURG DE ST FLOXEL (CS)	Secondaire	50467 - SAINT-FLOXEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000004837	ROUTE D'HUBERVILLE (CS)	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000005080	BOURG DE ST MARCOUF (CS)	Secondaire	50507 - SAINT-MARCOUF		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000656 - STATION LE RIVAGE/AUVERS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000033	STATION LE RIVAGE/AUVERS	Principal	50099 - CARENTAN-LES-MARAIS	SORTIE RESERVOIR SAINT COME	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000772 - STATION OZEVILLE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000806	STATION OZEVILLE	Principal	50390 - OZEVILLE	SORTIE RESERVOIR (RT.OZEVILLE)	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002266	BACHE STATION OZEVILLE (SE)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002396 - LE MESNIL F1

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003398	LE MESNIL F1	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002397 - LE MESNIL F2

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003399	LE MESNIL F2	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

**050002398 - LA BRUYERE F3**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003400	LA BRUYERE F3	Principal	50023 - AUVERS	ROBINET DE PUISAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050001905 - LESTRE**050000244 - Puits LA CHAUSSEE**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000797	PUITS LA CHAUSSEE	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000245 - CAPTAGE CALVAIRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000798	CAPTAGE CALVAIRE	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000246 - CAPTAGE L'EBAHI

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000799	CAPTAGE L'EBAHI	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000248 - FORAGE L'EBAHI

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000801	FORAGE L'EBAHI	Principal	50390 - OZEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000249 - Puits VILLARD

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000802	PUITS VILLARD	Principal	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000371 - CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 Puits

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001242	CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 Puits	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE AMONT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000372 - CAPTAGE C2 PETIT CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001243	CAPTAGE C2 PETIT CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	OUVRAGE AVAL	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000373 - FORAGE F1 LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001244	FORAGE F1 LES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000573 - MONTEBOURG

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
050000000706	BOURG DE MONTEBOURG (CS)	Principal	50341 - MONTEBOURG		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003926	BOURG DE AZEVILLE (CS)	Secondaire	50026 - AZEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003927	BOURG DE ECAUSSEVILLE (CS)	Secondaire	50169 - ECAUSSEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003928	BOURG DE EROUDEVILLE (CS)	Secondaire	50175 - EROUDEVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003929	BOURG DE FRESVILLE (CS)	Secondaire	50194 - FRESVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003930	BOURG DE ST FLOXEL (CS)	Secondaire	50467 - SAINT-FLOXEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000004837	ROUTE D'HUBERVILLE (CS)	Secondaire	50341 - MONTEBOURG	EHPAD	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000005080	BOURG DE ST MARCOUF (CS)	Secondaire	50507 - SAINT-MARCOUF		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000629 - SAUSSEMESNIL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001247	BOURG DE SAUSSEMESNIL (CS)	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003768	ANTENNE N°1	Secondaire	50567 - SAUSSEMESNIL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003770	BOURG DE OCTEVILLE L'AVENEL (CS)	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003771	ANTENNE N°1	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL	14, LA GOUBAUDERIE	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003772	ANTENNE N°2	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003805	ANTENNE N°3	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL	14, VILLAGE JORET	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003806	ANTENNE N°4	Secondaire	50384 - OCTEVILLE-L'AVENEL	22, VILLAGE LE MAUPAS	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003912	BOURG DE CRASVILLE (CS)	Secondaire	50150 - CRASVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003913	BOURG DE MONTAIGU LA BRISETTE (CS)	Secondaire	50335 - MONTAIGU-LA-BRISETTE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003914	BOURG DE MORSALINES (CS)	Secondaire	50417 - QUETTEHOU		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003916	BOURG DE TAMERVILLE (CS)	Secondaire	50588 - TAMERVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0500000003917	BOURG DE VIDEOSVILLE (CS)	Secondaire	50634 - VIDEOSVILLE		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

050000772 - STATION OZEVILLE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000806	STATION OZEVILLE	Principal	50390 - OZEVILLE	SORTIE RESERVOIR (RT.OZEVILLE)	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002266	BACHE STATION OZEVILLE (SE)	Secondaire	50390 - OZEVILLE	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000841 - STATION LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001248	STATION DES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050001826 - FORAGE F2 LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002482	FORAGE F2 LES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002332 - FORAGE F3 LES CORPS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003325	FORAGE F3 LES CORPS	Principal	50567 - SAUSSEMESNIL	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

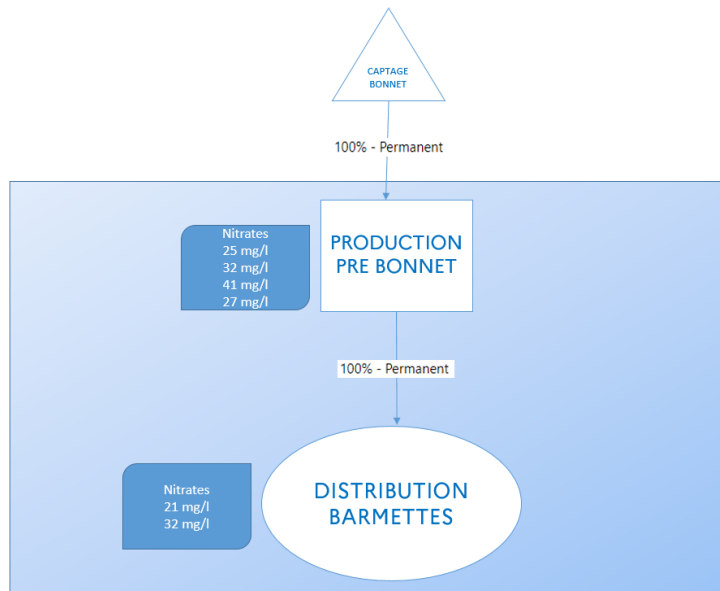
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

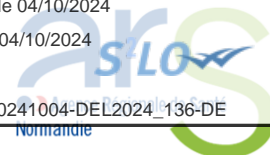
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500065 - CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI GONNEVILLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	11
UDI GONNEVILLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	15
UDI GONNEVILLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
UDI ST PIERRE EGLISE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	17
UDI ST PIERRE EGLISE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	21
UDI ST PIERRE EGLISE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	22
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	23
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	23
Conclusion générale sur l'unité de gestion	24
Signature du document	27
Annexes	28
Liste des sigles	29
Informations sur les Points de Surveillance	30
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	30

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
CAPTAGE BOUTRON	SOURCE	BRILLEVAST	00731X0005	Procédure terminée (captage public)	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE C1 HAMEAU CAUCHON	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0013	Procédure terminée (captage public)	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE C2 HAMEAU CAUCHON	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0014	Procédure terminée (captage public)	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE C3 HAMEAU CAUCHON	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0015	Procédure terminée (captage public)	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997	80 %
FORAGE LA VALLEE	FORAGE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0018	Procédure terminée (captage public)	21/07/1993	17/12/1996	26/06/1997	80 %
FORAGE F1 PONT AUBIN	FORAGE	THEVILLE	00731X0011	Procédure terminée (captage public)	26/10/1993	17/12/1996	26/06/1997	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05001303 - CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

050000689 - STATION PONT AUBIN ST PIERRE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	700
Débit moyen journalier	418
Débit réglementaire	700

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000721 - STATION MOULIN DES CORVEES

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	800
Débit moyen journalier	581
Débit réglementaire	800

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000610 - GONNEVILLE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 319	3 956	2 319	2 728

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50178	FERMANVILLE	80%	79,957	1 025
050	50101	CARNEVILLE	-	100	231
050	50296	MAUPERTUS-SUR-MER	91,7%	100	221
050	50209	GONNEVILLE-LE THEIL	-	56,026	845

050000611 - ST PIERRE EGLISE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 578	3 500	2 578	2 809

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50178	FERMANVILLE	20%	20,042	257
050	50142	VICQ-SUR-MER	83%	46,878	503
050	50539	SAINT-PIERRE-EGLISE	-	100	1 822

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000610 - GONNEVILLE

050000611 - ST PIERRE EGLISE

Unité de distribution GONNEVILLE (050000610)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : GONNEVILLE

Code : 050000610

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		58,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		110,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	14	7,50	14,25	21,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,62	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	4,00	4,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,15	0,26	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,18	0,30		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					14	0,05	0,24	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	16,00		16,00		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	14	6,80		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,80		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	11,60		19,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	13,70		20,70		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	51,00		51,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	25,00		27,00		29,00
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	369,00		450,92		494,00
MAGNÉSIUM	mg/L					1	7,90		7,90		7,90
POTASSIUM	mg/L					1	2,10		2,10		2,10
SODIUM	mg/L				200,00	1	17,20		17,20		17,20
SULFATES	mg/L				250,00	3	16,00		16,67		17,00
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	3,00		5,08		13,10
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00		0,00		0,00

Unité de distribution : GONNEVILLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	13,90	15,09	16,10		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,28	0,30	0,32		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	13	0,20	0,29	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	3,82	4,29	4,84		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,05	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,17	0,17	0,17		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,90	0,90	0,90		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,70	4,50	7,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,83	2,07	3,30		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,16	0,50	0,84		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	2,69	7,07	11,44		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : GONNEVILLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,04	0,04	0,04		

Unité de distribution : GONNEVILLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodoflurofuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotriène, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordan, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propylamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanal, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotriène, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiaméthoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlorzoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution GONNEVILLE (050000610)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION MOULIN DES CORVEES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	31/05/2023	4,00			1	2

Unité de distribution GONNEVILLE (050000610)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	92,86 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station de Moulin des Corvées devra être recherchée.



Unité de distribution ST PIERRE EGLISE (050000611)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Code : 050000611

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		86,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		130,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		11	8,90	13,83	19,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,75	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	4,00	4,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		10	0,10	0,22	0,60		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,04	0,16	0,33		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,07	0,21	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	19,70		19,70		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	12	7,20		7,90		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,70		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	13,70		18,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	15,60		19,80		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	52,00	52,00	52,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		2	29,00	31,50	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	407,00	450,17	491,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,90	6,90	6,90		
POTASSIUM	mg/L					1	2,20	2,20	2,20		
SODIUM	mg/L			200,00		1	18,60	18,60	18,60		
SULFATES	mg/L			250,00		2	12,00	12,50	13,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		12	1,00	3,42	18,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		3	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	11,20	14,78	22,10		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,22	0,30	0,44		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,20	0,24	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	2,85	2,85	2,85		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,17	0,17	0,17		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,53	0,53	0,53		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,90	0,90	0,90		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,70	3,15	4,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,46	1,08	1,70		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,16	0,31		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	2,16	4,39	6,61		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,04	0,04	0,04		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,06	0,06	0,06		

Unité de distribution : ST PIERRE EGLISE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,22	0,22	0,22		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamidrid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzone, diflufenicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, fluochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha-beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imadaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxylchlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, s-cbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ST PIERRE EGLISE (050000611)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION PONT AUBIN ST PIERRE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	31/05/2023	4,00			1	2

Unité de distribution ST PIERRE EGLISE (050000611)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	91,67 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station Pont Aubin devra être recherchée.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION PONT AUBIN ST PIERRE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION MOULIN DES CORVEES	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		8

Année	UDI - GONNEVILLE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		31

Année	UDI - ST PIERRE EGLISE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	100,00 %
Nombre de prélèvements :	75

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00731X0005	CAPTAGE BOUTRON	BRILLEVAST	80 %
00724X0013	CAPTAGE C1 HAMEAU CAUCHON	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00724X0014	CAPTAGE C2 HAMEAU CAUCHON	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00724X0015	CAPTAGE C3 HAMEAU CAUCHON	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00724X0018	FORAGE LA VALLEE	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00731X0011	FORAGE F1 PONT AUBIN	THEVILLE	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000610	GONNEVILLE	14	0	100,00 %
050000611	ST PIERRE EGLISE	12	0	100,00 %
Nombre total		26	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000610	GONNEVILLE	14	0	100,00 %
050000611	ST PIERRE EGLISE	12	0	100,00 %
Nombre total		26	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Toutefois, une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.



Le 28/06/2024

A. Brasseur

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000610 - GONNEVILLE

050000133 - CAPTAGE C1 HAMEAU CAUCHON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000458	CAPTAGE C1 HAMEAU CAUCHON	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000134 - CAPTAGE C2 HAMEAU CAUCHON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000459	CAPTAGE C2 HAMEAU CAUCHON	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000135 - CAPTAGE C3 HAMEAU CAUCHON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000460	CAPTAGE C3 HAMEAU CAUCHON	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000136 - FORAGE LA VALLEE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000461	FORAGE LA VALLEE	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000721 - STATION MOULIN DES CORVEES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000465	STATION MOULIN DES CORVEES	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000611 - ST PIERRE EGLISE

050000045 - CAPTAGE BOUTRON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000158	CAPTAGE BOUTRON	Principal	50086 - BRILLEVAST	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000394 - FORAGE F1 PONT AUBIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001310	FORAGE F1 PONT AUBIN	Principal	50596 - THEVILLE	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000689 - STATION PONT AUBIN ST PIERRE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000288	STATION PONT AUBIN ST PIERRE	Principal	50135 - CLITOURPS	ROBINET REFOULEMENT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

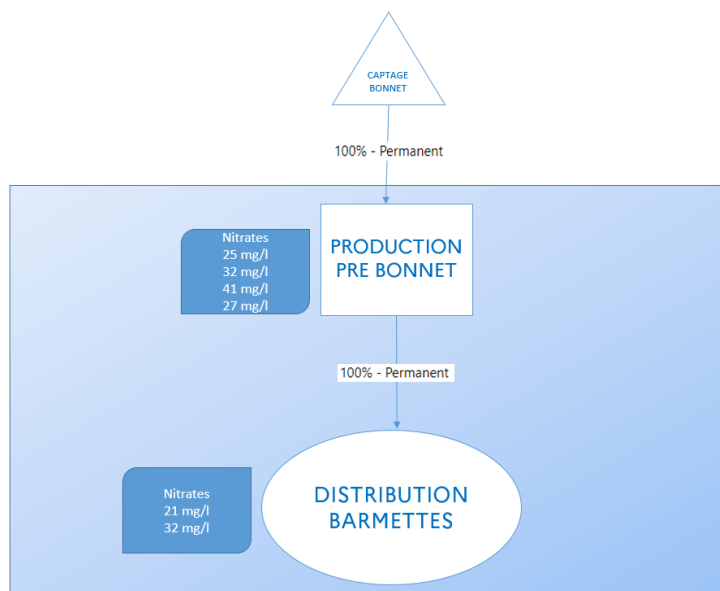
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

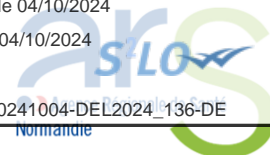
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500004 - CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	11
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	13
UDI PONT-AUBIN - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	14
UDI PONT-AUBIN - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	18
UDI PONT-AUBIN - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	19
UDI LE THEIL - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	20
UDI LE THEIL - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	24
UDI LE THEIL - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	25
UDI LE VAST - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	26
UDI LE VAST - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	29
UDI LE VAST - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	30
UDI ST VAAST QUETTEHOU - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	31
UDI ST VAAST QUETTEHOU - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	35
UDI ST VAAST QUETTEHOU - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	36
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	37
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	37
Conclusion générale sur l'unité de gestion	39
Signature du document	42
Annexes	43
Liste des sigles	44
Informations sur les Points de Surveillance	45
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	46

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE BOUTRON	FORAGE	BRILLEVAST	00731X0012	Procédure terminée (captage public)	30/11/1994	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE LE PRIEURE 7 PUIES	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0004	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE LE PRIEURE 1 PUIES	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0006	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
FORAGE F2 PONT- AUBIN	FORAGE	CLITOURPS	00731X0029	Procédure terminée (captage public)	30/08/2007	15/09/2011	21/09/2011	80 %
CAPTAGE HAMEAU PUCHOT	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0010	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE CORBIERE	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0011	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE C1 FONTAINE SAINT CLAIR	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0012	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE C2 FONTAINE SAINT CLAIR	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0028	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
FORAGE FANOVILLE	FORAGE	PERNELLE (LA)	00732X0026	Procédure terminée (captage public)	10/07/2000	23/09/2003	10/11/2003	80 %
CAPTAGE DU VALVACHET	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00732X0007	Procédure terminée (captage public)	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998	80 %
FORAGE DU FRESTIN	FORAGE	QUETTEHOU	00732X0024	Procédure terminée (captage public)	15/11/1993	15/09/1998	22/12/1998	80 %
CAPTAGE LA CHOUETTERIE	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00736X0023	Procédure terminée (captage public)	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998	80 %

**Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE**

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
CAPTAGE MONT ETOLAN	SOURCE	THEVILLE	00731X0003	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE GRAND HAMEAU BELLOT	SOURCE	VAST (LE)	00732X0028	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %
CAPTAGE PETIT HAMEAU BELLOT	SOURCE	VAST (LE)	00732X0005	Procédure terminée (captage public)	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05001304 - CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE

050000690 - STATION PONT-AUBIN

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 600
Débit moyen journalier	1 250
Débit réglementaire	2 600

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000790 - STATION DU SOUCI

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 090
Débit moyen journalier	788
Débit réglementaire	1 500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

050000849 - STATION DU THEIL

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	900
Débit moyen journalier	250
Débit réglementaire	900

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
HYPOCHLORITE DE SODIUM	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
CARBONATE MIXTE DE CALCIUM & MAGNE.	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION

050000863 - STATION DU VAST**Débits de production**

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	250
Débit moyen journalier	97
Débit réglementaire	250

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000625 - PONT-AUBIN

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
6 233	10 525	6 233	7 306

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50196	GATTEVILLE-LE-PHARE	-	100	475
050	50013	ANNEVILLE-EN-SAIRE	-	100	383
050	50030	BARFLEUR	-	100	546
050	50086	BRILLEVAST	-	100	322
050	50096	CANTELOUP	-	100	213
050	50135	CLITOURPS	-	100	228
050	50342	MONTFARVILLE	-	100	798
050	50433	REVILLE	-	100	1 026
050	50613	VALCANVILLE	-	100	393
050	50619	VAST (LE)	20%	20	66
050	50596	THEVILLE	-	100	320
050	50598	TOCQUEVILLE	-	100	262
050	50562	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	4,7% (Pont de saire)	4,7	79
050	50142	VICQ-SUR-MER	17%	53,121	569
050	50469	SAINTE-GENEVIEVE	-	100	309
050	50618	VAROUVILLE	-	100	227

050000626 - LE THEIL

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 256	1 349	1 256	1 279

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50593	TEURTHEVILLE-BOCAGE	-	100	591
050	50209	GONNEVILLE-LE THEIL	LE THEIL	43,973	663

050000627 - LE VAST

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
657	940	657	728

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50395	PERNELLE (LA)	-	100	283
050	50619	VAST (LE)	80%	80	262
050	50633	VICEL (LE)	-	100	117

050000638 - ST VAAST QUETTEHOU**Population alimentée**

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 171	5 888	3 171	3 850

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50417	QUETTEHOU	QUETTEHOU (AC) / toute la commune	87,5	1 563
050	50562	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	95,3%	95,288	1 605

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000625 - PONT-AUBIN

050000626 - LE THEIL

050000627 - LE VAST

050000638 - ST VAAST QUETTEHOU

Unité de distribution PONT-AUBIN (050000625)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : PONT-AUBIN

Code : 050000625

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					25	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					25	0,00		280,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	25	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	25	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		33	8,50	13,90	21,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						24	0,00	0,33	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					2	2,00	3,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		19	0,00	0,19	0,40		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					29	0,00	0,17	0,36		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					29	0,00	0,20	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	8,80		13,30		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	33	7,10		8,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,90		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					24	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					24	8,70		13,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					24	10,10		14,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	32,00	36,50	41,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		5	28,00	29,40	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	24	310,00	370,54	400,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,10	6,55	7,00		
POTASSIUM	mg/L					2	2,00	2,05	2,10		
SODIUM	mg/L			200,00		2	17,40	17,95	18,50		
SULFATES	mg/L			250,00		5	10,00	10,60	11,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		24	2,00	7,10	41,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		7	0,00	6,14	16,00		

Unité de distribution : PONT-AUBIN

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	24	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			24	12,00	15,84	17,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			24	0,24	0,32	0,35		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			19	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	24	0,00	0,25	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	4,00	9,50	15,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,85	1,01	1,16		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,06	0,06	0,07		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,07	0,07	0,08		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			5	0,13	0,16	0,21		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,50	0,50	0,50		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,13	0,25		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	4	131,00	149,75	171,00		4
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	1,90	2,48	3,10		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,49	0,76	0,96		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,09	0,14		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	2,49	3,32	4,20		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											

Unité de distribution : PONT-AUBIN

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,01	0,01		

Unité de distribution : PONT-AUBIN

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,02	0,03	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,02	0,03		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamidrid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvin phos, chloridazone, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofof, dieldrine, diethofenacarb, difenacoum, diflubenzuron, diflufenicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluoxypir, fluoxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodossulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulalane, métosuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrazine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébutylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-méthyl, trinéapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution PONT-AUBIN (050000625)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

7

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PONT-AUBIN	ACTIVITÉ RADON 222	15/03/2023	139,00 Bq/L				100,00
	ACTIVITÉ RADON 222	19/06/2023	158,00 Bq/L				100,00
	ACTIVITÉ RADON 222	13/09/2023	131,00 Bq/L				100,00
	ACTIVITÉ RADON 222	13/12/2023	171,00 Bq/L				100,00
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	17/05/2023	300,00 n/mL				

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION PONT-AUBIN	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	28/03/2023	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/10/2023	4,00			1	2

Unité de distribution PONT-AUBIN (050000625)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	33
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

A l'exception de dépassements vis à vis de la référence de qualité au paramètre radon sur l'eau desservie aux premiers abonnés de la station Pont Aubin. L'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique et peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	33
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	6
Respect des références de qualité	100,00 %	81,82 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station de production devra être recherchée. A noter la présence de radon en sortie usine de Pont Aubin (coté gravitaire) a des valeurs supérieures à la référence de qualité fixée pour ce paramètre, une réflexion sur les mélanges d'eaux brutes alimentant les deux usines jumelles de Saint Pierre Eglise et Val de Saire va être menée dans le cadre du schéma directeur.

Unité de distribution LE THEIL (050000626)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LE THEIL

Code : 050000626

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		37,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		44,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		10	8,00	13,77	19,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,80	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	4,00	4,00	4,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,10	0,21	0,70		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,10	0,21	0,33		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,12	0,25	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	8,90		8,90		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
PH	unité pH			6,50	9,00	10	7,30		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,00		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					9	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					9	9,30		12,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					10	11,20		14,50		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	37,00	37,00	37,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	25,00	25,50	26,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	312,00	342,10	374,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,80	5,80	5,80		
POTASSIUM	mg/L					1	1,60	1,60	1,60		
SODIUM	mg/L				200,00	1	16,60	16,60	16,60		
SULFATES	mg/L				250,00	2	11,00	11,50	12,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	10	3,00	10,80	63,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LE THEIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			10	13,70	15,21	18,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			10	0,27	0,30	0,36		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	10	0,00	0,07	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	8,16	8,68	9,20		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,03	0,03	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,09	0,09	0,09		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,80	2,35	2,90		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,10	1,45	1,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	1,20	1,20	1,20		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,28	0,40	0,51		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,38	5,40	6,41		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LE THEIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											

Unité de distribution : LE THEIL

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,21	0,21	0,21		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumatène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichloropr op, dichlorvos, dichlorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorph e, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, lutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarb e, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite I m6, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LE THEIL (050000626)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DU THEIL	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	25/10/2023	4,00			1	2

Unité de distribution LE THEIL (05000626)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	90,00 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station du Theil devra être recherchée.

Unité de distribution LE VAST (050000627)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LE VAST

Code : 050000627

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		33,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		26,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	9,90	14,09	19,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,63	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	1,67	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	5,00	5,00	5,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	6	0,10	0,23	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,12	0,25	0,49		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,14	0,29	0,52		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
PH	unité pH			6,50	9,00	8	7,30		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					8	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					8	10,10		13,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					8	8,30		14,20		
MINÉRALISATION											
CHLORURES	mg/L				250,00	2	29,00	29,50	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	8	343,00	391,63	425,00		
SULFATES	mg/L				250,00	2	17,00	17,50	18,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	8	3,00	7,06	15,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	8	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			8	14,90	20,59	26,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			8	0,30	0,41	0,52		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											

Unité de distribution : LE VAST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	8	0,00	0,21	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,10	0,10	0,10		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	2,70	2,70	2,70		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,75	0,75	0,75		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,08	0,08	0,08		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	3,53	3,53	3,53		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			12	0,06	0,12	0,19	8	
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			12	0,06	0,10	0,19	6	

Unité de distribution : LE VAST

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,04	0,04	0,04		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					12	0,02	0,03	0,04		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,00	0,04		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,01	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					12	0,10	0,14	0,18		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, aldrine, anthraquinone (pesticide), azinphos méthyl, azinphos éthyl, benfluraline, bifenox, bifenthrine, bromophos méthyl, captane, cga 354742, cga 369873, chlordan alpha, chlordan bêta, chlorfenvinphos, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, cyfluthrine, cyperméthrine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, diallate, diazinon, dichlobénil, dichlorvos, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, disyston, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, esfenvalérate, ethion, fenchlorphos, fenitrothion, fenvalérate, flufenacet esa, flufénacet oxa, fonofos, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, isodrine, lambda cyhalothrine, malathion, méthoxychlore, nitrofène, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxychlordan, parathion méthyl, parathion éthyl, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, procymidone, propachlore esa, propachlore oxa, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, terbuthylazine, métabolite Im6, triallate, trifluraline, tébutam, tétrachlorvinphos, vinchlozoline

Unité de distribution LE VAST (050000627)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

14

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DU VAST	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	16/02/2023	0,16 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	27/04/2023	0,11 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	31/05/2023	0,12 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	15/06/2023	0,15 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	18/07/2023	0,14 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	03/10/2023	0,15 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	25/10/2023	0,19 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	13/12/2023	0,11 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	19/01/2023	0,11 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	16/02/2023	0,19 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	28/03/2023	0,11 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	27/04/2023	0,12 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	15/06/2023	0,11 microgramme/L		0,10		
	CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	25/10/2023	0,11 microgramme/L		0,10		

Unité de distribution LE VAST (050000627)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	8	20
Nombre de prélèvements non-conformes	0	10
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	50,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
C	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	8	20
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour les métabolites pertinents de la chloridazone sont observés en sortie station du Vast. Ces concentrations mesurées restent inférieures aux valeurs sanitaires transitoires définies par la DGS, l'eau peut être consommée sans restriction d'usage pendant une période dérogatoire de 6 ans au maximum.

Par courrier en date du 16 février 2024, vous nous avez informé qu'une dilution avec l'eau de distribution de la station de Pont Aubin est envisagée afin de rétablir la conformité de l'eau produite.

Unité de distribution ST VAAST QUETTEHOU (050000638)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ST VAAST QUETTEHOU

Code : 050000638

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					14	0,00		120,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					14	0,00		34,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	14	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			14	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		14	8,90	14,19	20,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,36	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		11	0,00	0,14	0,40		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,20	0,46		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					14	0,00	0,24	0,47		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	3,60		3,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4	1	
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,50		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,20		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					14	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					14	9,70		11,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					14	10,00		11,70		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	31,00	31,00	31,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	28,00	30,33	32,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	14	319,00	346,00	441,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,80	5,80	5,80		
POTASSIUM	mg/L					1	1,20	1,20	1,20		
SODIUM	mg/L				200,00	1	20,30	20,30	20,30		
SULFATES	mg/L				250,00	3	9,00	9,67	10,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		14	1,00	7,07	43,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ST VAAST QUETTEHOU

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,06		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			14	9,00	10,41	11,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			14	0,18	0,21	0,23		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			11	0,00	0,00	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	14	0,00	0,12	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	2,00	2,00	2,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,45	1,45	1,45		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,35	0,35	0,35		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,70	1,70	1,70		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,44	0,54	0,64		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	1,60	1,85	2,10		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,06	0,08	0,10		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,04	4,17	4,30		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ST VAAST QUETTEHOU

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : ST VAAST QUETTEHOU

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acilonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, bénalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', delta méthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméfurone, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluzafop butyl, fluzazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxyprir, fluroxyprir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, méaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitroféne, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphoséthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, sebuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ST VAAST QUETTEHOU (050000638)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DU SOUCI	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/10/2023	4,00			1	2

Unité de distribution ST VAAST QUETTEHOU (050000638)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	92,86 %

Observations / recommandations techniques :

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station du Souci devra être recherchée.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION PONT-AUBIN	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION DU SOUCI	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION DU THEIL	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION DU VAST	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	UDI - PONT-AUBIN	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		56

Année	UDI - LE THEIL	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		23

Année	UDI - LE VAST	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		18

Année	UDI - ST VAAST QUETTEHOU	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		34

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		167

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00731X0012	FORAGE BOUTRON	BRILLEVAST	80 %
00731X0004	CAPTAGE LE PRIEURE 7 PUIITS	CLITOURPS	80 %
00731X0006	CAPTAGE LE PRIEURE 1 PUIITS	CLITOURPS	80 %
00731X0029	FORAGE F2 PONT- AUBIN	CLITOURPS	80 %
00724X0010	CAPTAGE HAMEAU PUCHOT	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00724X0011	CAPTAGE CORBIERE	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00724X0012	CAPTAGE C1 FONTAINE SAINT CLAIR	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00724X0028	CAPTAGE C2 FONTAINE SAINT CLAIR	GONNEVILLE-LE THEIL	80 %
00732X0026	FORAGE FANOVILLE	PERNELLE (LA)	80 %
00732X0007	CAPTAGE DU VALVACHET	QUETTEHOU	80 %
00732X0024	FORAGE DU FRESTIN	QUETTEHOU	80 %
00736X0023	CAPTAGE LA CHOUETTERIE	QUETTEHOU	80 %
00731X0003	CAPTAGE MONT ETOLAN	THEVILLE	80 %
00732X0028	CAPTAGE GRAND HAMEAU BELLOT	VAST (LE)	80 %
00732X0005	CAPTAGE PETIT HAMEAU BELLOT	VAST (LE)	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000625	PONT-AUBIN	25	0	100,00 %
050000626	LE THEIL	10	0	100,00 %
050000627	LE VAST	8	0	100,00 %
050000638	ST VAAST QUETTEHOU	14	0	100,00 %
Nombre total		57	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques*(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000625	PONT-AUBIN	33	0	100,00 %
050000626	LE THEIL	10	0	100,00 %
050000627	LE VAST	20	10	50,00 %
050000638	ST VAAST QUETTEHOU	14	0	100,00 %
Nombre total		77	10	87,01 %

Conclusion générale du rapport

Votre territoire est découpé en 4 unités de distribution.

Sur les unités de distribution de Pont Aubin, du Theil et de Saint Vaast-Quettehou, les eaux distribuées se sont révélées conformes aux limites de qualité.

Sur l'unité de distribution du Vast, des dépassements récurrents de la limite de qualité fixées pour les métabolites pertinents de la chloridazone sont observés. Afin de rétablir la conformité de l'eau desservie sur ce secteur, un projet de dilution avec de l'eau produite par la station de traitement de Pont Aubin est en cours.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.



Par c

délégation

A handwritten signature in black ink that reads 'A. Brasseur'.

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Le 28/06/2024

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000625 - PONT-AUBIN

050000046 - FORAGE BOUTRON

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000159	FORAGE BOUTRON	Principal	50086 - BRILLEVAST	REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000083 - CAPTAGE LE PRIEURE 7 PUIIS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000279	CAPTAGE LE PRIEURE 7 PUIIS	Principal	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE COLLECTEUR	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000084 - CAPTAGE LE PRIEURE 1 PUIIS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000280	CAPTAGE LE PRIEURE 1 PUIIS	Principal	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000392 - CAPTAGE MONT ETOLAN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001308	CAPTAGE MONT ETOLAN	Principal	50596 - THEVILLE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000690 - STATION PONT-AUBIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000289	STATION PONT-AUBIN (VAL DE SAIRE)	Principal	50135 - CLITOURPS	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002456 - FORAGE F2 PONT- AUBIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003467	FORAGE F2 PONT- AUBIN	Principal	50135 - CLITOURPS	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000626 - LE THEIL

050000387 - CAPTAGE HAMEAU PUCHOT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001299	CAPTAGE HAMEAU PUCHOT	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000388 - CAPTAGE CORBIERE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001300	CAPTAGE CORBIERE	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000389 - CAPTAGE C1 FONTAINE SAINT CLAIR

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001301	CAPTAGE C1 FONTAINE SAINT CLAIR	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000391 - CAPTAGE C2 FONTAINE SAINT CLAIR

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001303	CAPTAGE C2 FONTAINE SAINT CLAIR	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000849 - STATION DU THEIL

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001307	STATION DU THEIL	Principal	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000002301	BACHE E.T.	Secondaire	50209 - GONNEVILLE-LE THEIL	OUVRAGE	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000627 - LE VAST**050000418 - CAPTAGE GRAND HAMEAU BELLOT**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001393	CAPTAGE GRAND BELLOT	Principal	50619 - VAST (LE)	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000863 - STATION DU VAST

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001397	STATION DU VAST	Principal	50619 - VAST (LE)	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050000638 - ST VAAST QUETTEHOU**050000271 - CAPTAGE DU VALVACHET**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000893	CAPTAGE DU VALVACHET	Principal	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000272 - FORAGE DU FRESTIN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000894	FORAGE DU FRESTIN	Principal	50417 - QUETTEHOU	ROBINET REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000273 - CAPTAGE LA CHOUETTERIE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000895	CAPTAGE LA CHOUETTERIE	Principal	50417 - QUETTEHOU	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050000790 - STATION DU SOUCI

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000000899	STATION DU SOUCI	Principal	50417 - QUETTEHOU	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

050002022 - FORAGE FANOVILLE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000002790	FANOVILLE F1	Principal	50395 - PERNELLE (LA)	ROBINET DE REFOULEMENT	EAU BRUTE SOUTERRAINE

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

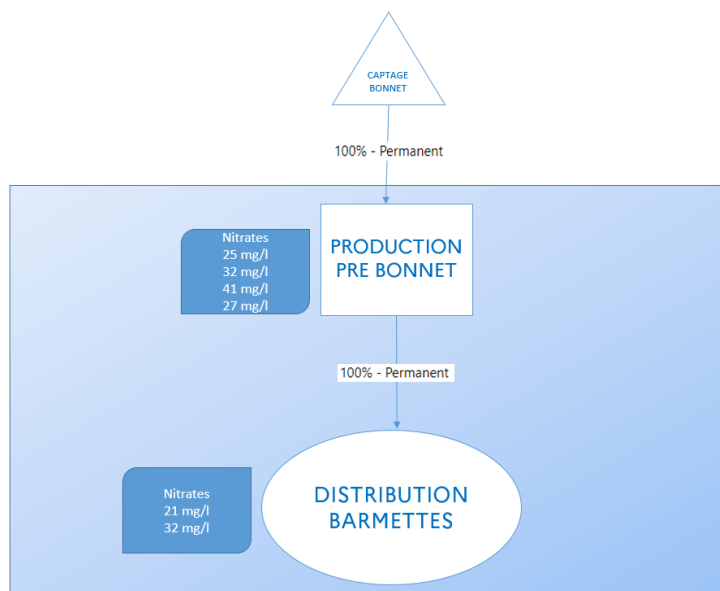
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad 2$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad 4$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (1 \times 2) + (3 \times 4) / (2 \times 4)$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$$

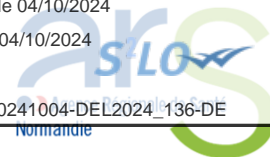
On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0500135 - CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI LA GATHE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	11
UDI LA GATHE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	15
UDI LA GATHE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	17
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	17
Conclusion générale sur l'unité de gestion	18
Signature du document	21
Annexes	22
Liste des sigles	23
Informations sur les Points de Surveillance	24
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	24

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE F1 LA GATHE	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VI COMTE	00938X0025	Procédure terminée (captage public)	18/05/2004	06/04/2008	30/05/2008	80 %
FORAGE F2 LA GATHE	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VI COMTE	00938X0044	Procédure terminée (captage public)	18/05/2004	28/04/2008	30/05/2008	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05001298 - CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

050002437 - STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	2 000
Débit moyen journalier	1 417
Débit réglementaire	2 800

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

050000618 - LA GATHE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
5 493	6 232	5 493	5 677

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
050	50049	BESNEVILLE	-	100	657
050	50064	BONNEVILLE (LA)	-	100	180
050	50177	ETIENVILLE	-	100	384
050	50233	HAUTTEVILLE-BOCAGE	-	100	156
050	50374	NEUVILLE-EN-BEAUMONT	-	100	26
050	50426	RAUVILLE-LA-PLACE	-	100	377
050	50430	REIGNEVILLE-BOCAGE	-	100	42
050	50457	SAINTE-COLOMBE	-	100	184
050	50055	BINIVILLE	-	100	115
050	50105	CATTEVILLE	-	100	100
050	50551	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	-	100	2 062
050	50387	ORGLANDES	-	100	353
050	50587	TAILLEPIED	-	100	15
050	50370	NEHOU	-	100	609
050	50156	CROSVILLE-SUR-DOUVE	-	100	63
050	50207	GOLLEVILLE	-	100	168

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

050000618 - LA GATHE

Unité de distribution LA GATHE (050000618)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LA GATHE

Code : 050000618

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					31	0,00		230,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					31	0,00		190,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	31	0,00		1,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	31	0,00		4,00		4
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			31	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			31	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	32	7,50	14,07	22,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n					1	1,00	1,00	1,00		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n				3,00	1	4,00	4,00	4,00		1
SAVEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	22	0,00	0,15	0,85		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					9	0,00	0,00	0,04		
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					9	0,00	0,02	0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO ₂ LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	5,20		10,60		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		2		1
PH	unité pH			6,50	9,00	32	7,40		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,50		7,50		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					27	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					27	21,60		24,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					27	20,20		24,30		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	79,00	81,75	84,50		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	46,00	48,60	53,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	27	627,00	649,19	670,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,20	6,40	6,60		
POTASSIUM	mg/L					2	1,90	1,95	2,00		
SODIUM	mg/L				200,00	2	42,50	47,10	51,70		
SULFATES	mg/L				250,00	5	23,00	25,40	30,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	27	0,00	3,48	15,00		

Unité de distribution : LA GATHE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	2,03	3,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	27	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			27	4,50	7,29	9,50		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			27	0,09	0,15	0,19		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			22	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	27	0,30	0,40	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	1,90	3,80		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,86	0,99	1,11		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,04	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,07	0,08	0,09		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,13	0,16	0,18		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,03	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,16	0,31		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											

Unité de distribution : LA GATHE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											

Unité de distribution : LA GATHE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				2	0,00	0,01	0,01		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,03		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,03	0,06		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captan e, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorot halonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlosulfuron, chlortoluron, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichlorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, difenacoum, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméthuron, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dityson, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, endrine, epoxyconazole, esa metazachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluméturon, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma a (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlordane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, perméthrine-cis, perméthrine-trans, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanal, quimerac, quinalphos, quinoxifen, quizalofop-p-éthyl, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, siméthryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite Im6, terbuthryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchloline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution LA GATHE (050000618)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

7

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LA GATHE	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	13/09/2023	1,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	24/08/2023	4,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	13/09/2023	2,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	07/11/2023	2,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	23/11/2023	1,00 n/(100mL)				0,00
	ODEUR SAVEUR À 25°C	14/08/2023	4,00 n				3,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/07/2023	0,00			1	2

Unité de distribution LA GATHE (050000618)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	31	32
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	31	32
Nombre de prélèvements non satisfaisants	4	2
Respect des références de qualité	87,10 %	93,75 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée en 2023 s'est révélée conforme aux limites de qualité. Vis à vis des paramètres dotés de référence de qualité, des dépassements ponctuels ont été observés probablement liés au réseau d'alimentation, sans risque pour la santé.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	UDI - LA GATHE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	26
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		64

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		79

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00938X0025	FORAGE F1 LA GATHE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	80 %
00938X0044	FORAGE F2 LA GATHE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
050000618	LA GATHE	31	0	100,00 %
Nombre total		31	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques
(Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
050000618	LA GATHE	32	0	100,00 %
Nombre total		32	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée en 2023 sur votre territoire est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Le dispositif actuel de désinfection de l'eau produite n'assurant pas de rémanence sur le réseau de distribution, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une chloration en continue.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant, le cas échéant.

Pour conclure, vous veillerez à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.



Par c

délégation

Le 04/07/2024

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

050000618 - LA GATHE

050000362 - FORAGE F1 LA GATHE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000001214	FORAGE F1 LA GATE	Principal	50551 - SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

050002437 - STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0500000003442	STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE	Principal	50426 - RAUVILLE-LA-PLACE	ROBINET SORTIE RESERVOIR	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0500000004588	R.LA PLACE(SE)	Secondaire	50426 - RAUVILLE-LA-PLACE	OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

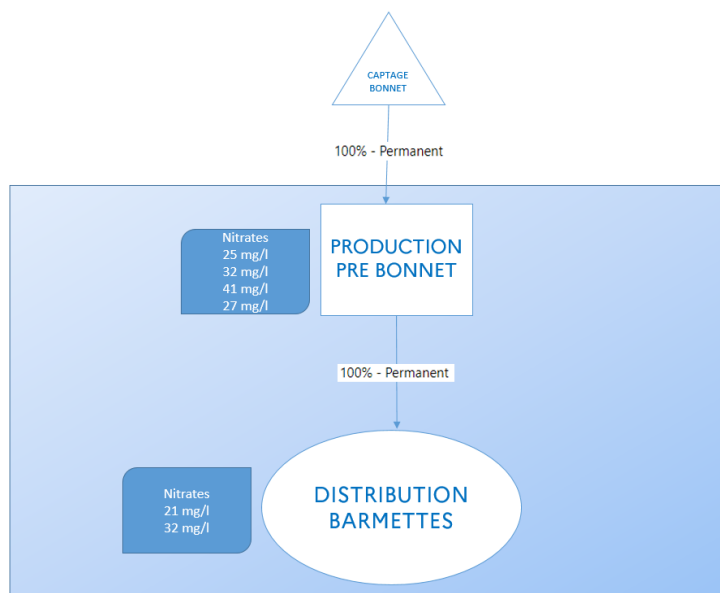
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRÉ BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRÉ BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRÉ BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad \mathbf{2}$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad \mathbf{4}$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (\mathbf{1} \times \mathbf{2}) + (\mathbf{3} \times \mathbf{4}) / (\mathbf{2} \times \mathbf{4})$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = \mathbf{29,6 \text{ mg/L}}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

UGE : CAC - CHERBOURG EN COTENTIN**Code : 0058****Année : 2023**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CAC- CHERBOURG EN COTENTIN

Adr : Pôle de proximité de Cherbourg

Hotel Atlantique

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000103	CAPTAGE FOND DU VAL	ACT	150	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000112	FORAGE LA SIMONERIE	ACT	568	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000114	FORAGE LA ROUSSELLERIE	ACT	568	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000120	FORAGE F5 L'ASSELINERIE	ACT	162	O	TE	19/12/2013	01/06/2012	02/01/2012	23/06/2017
050000122	FORAGE F1 L'ASSELINERIE	ACT	162	O	TE	19/12/2013	01/06/2012	02/01/2012	23/06/2017
050000124	CAPTAGE BOUILLONNIERE	ACT	70	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000125	CAPTAGE LA MARETTE	ACT	150	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000126	CAPTAGE LA ROQUETTE	ACT	150	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000130	FORAGE F7 L'ASSELINERIE	ACT	218	O	TE	19/12/2013	01/06/2012	01/09/2012	23/06/2017
050000208	CAPTAGE C1 HAMEAU MESNAGE	ACT	150	O	TE		01/08/2002	24/02/1998	09/07/2007
050000209	FORAGE F1 HAMEAU MESNAGE	ACT	175	O	TE		01/08/2002	24/02/1998	09/07/2007
050000402	CAPTAGE FONTAINE BONDE	ACT	1	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000403	CAPTAGE LA MAFFREE	ACT	3	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000404	FORAGE BREQUECAL	ACT	327	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050000406	FORAGE LES CHARMETTES	ACT	325	O	TE	21/12/2000	30/10/1998	02/01/1998	28/04/2008
050001571	FORAGE F2 CLOQUANT	ACT	150	O	TE	19/12/2013	01/06/2012	02/01/2012	23/06/2017
050001867	CAPTAGE C2 HAMEAU MESNAGE	ACT	150	O	TE		01/08/2002	24/02/1998	09/07/2007
050002038	RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	ACT	13052	O	TE	01/09/2000	10/05/1999	05/07/1996	14/12/2001
050003602	FORAGE F2 HAMEAU MESNAGE	ACT	250		EC		27/02/2018		

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000719	STATION ASSELINERIE	TTP	542	3		8	2
050000758	STATION HAMEAU MESNAGE	TTP	725	3		14	
050000853	STATION LA TRAISNELLERIE CUC	TTP	304	2		3	
050000854	STATION SAINT JEAN	TTP	965	3		3	
050002480	STATION DIVETTE	TTP	10367	12		12	
050002573	STATION RESERVOIR BENECERE	TTP	1620	5		5	
050002575	STATION RESERVOIR DES SOURDS	TTP	2253	5		5	
050000558	HAMEAU MESNAGE	UDI	3473	15	1	15	
050000639	DIVETTE	UDI	50032	107	1	107	
050000640	TOURLAVILLE EST	UDI	4547	12		12	
050000641	TOURLAVILLE OUEST	UDI	10610	22		22	
050000642	TRAISELNERIE	UDI	1711	8		8	
050000644	BENECERE	UDI	8114	18		18	
050000645	ASSELINERIE	UDI	2654	10		10	
050001975	ACHAT DOUVE ET DIVETTE	UDI	23	2		2	
Total				227	2	244	2
Taux de conformité				99,1 %		99,2 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m³/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN REGIE**Code : 0019****Année : 2023**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - COEUR DU COTENTIN REGIE

Adr : Pôle de proximité Coeur du Cotentin

6 Allée de la Poste

50700 VALOGNES

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000415	FORAGE BRETEL	ACT	691	NA	TE	05/07/2007	04/06/2002		08/07/2012
050000416	CAPTAGE CASTELET	ACT	136	O	TE		08/09/1998	09/12/1999	03/06/2005
050001916	FORAGE F1 LE COUTRE	ACT	200	O	TE	05/02/2004	08/09/1998	09/12/1999	03/06/2005
050001917	FORAGE F2 LE COUTRE	ACT	200	O	TE	05/02/2004	08/09/1998	09/12/1999	03/06/2005

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000860	STATION CASTELET	TTP	536	3		3	
050000862	STATION BRETEL	TTP	691	5		7	
050000522	CASTELET	UDI	2041	9		9	
050000523	CROIX DES FAUX	UDI	4695	12		12	
050003582	ACHAT D'EAU VAUGOUBERT	UDI	66	3		3	
Total				32		34	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN

Code : 0017

Année : 2023

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - COEUR DE COTENTIN AFF

Adr : Pôle de proximité Coeur du Cotentin

6 Allée de la Poste

50700 VALOGNES

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)


Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000038	FORAGE HAMEAU ES JEANNE	ACT	600	O	TE		06/12/1998	29/03/2002	06/10/2005
050000040	CAPTAGE PONT D'ANELET	ACT	138	O	TE		20/06/2014	08/11/1995	24/01/2020
050000047	CAPTAGE CRAQUE MESNIL	ACT	290	O	TE		06/12/1998	29/03/2002	06/10/2005
050002621	FORAGE F1 HAMEAU FEUILLET	ACT	211	O	TE	01/10/2012	20/06/2014		24/01/2020
050002914	FORAGE F2 HAMEAU FEUILLET	ACT	211	O	TE	01/10/2012	20/06/2014		24/01/2020

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000668	STATION HAMEAU ES JEANNE	TTP	963	5		6	2
050000669	STATION PONT D'ANELET	TTP	138	2		2	
050001598	STATION ST THOMAS (RESERVOIR)	TTP	348	3		3	
050000541	HAMEAU ES JEANNE	UDI	7854	17		17	
050000543	BRIX	UDI	2152	9		9	
050000545	PONT D'ANELET	UDI	708	7		7	
Total				43		44	2
Taux de conformité				100,0 %		95,5 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 
ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

UGE : CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN**Code : 0005****Année : 2023**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - COEUR DE COTENTIN AFF

Adr : Pôle de proximité Coeur du Cotentin

6 Allée de la Poste

50700 VALOGNES

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000048	FORAGE F1 BELLEFONTAINE	ACT	100	O	TE		22/02/1988	24/11/1988	29/05/1995
050000049	CAPTAGE CHATEAU FREMOND	ACT	229	O	TE		22/02/1988	24/11/1988	29/05/1995
050000371	CAPTAGE C1 GRAND CORPS 3 PUIITS	ACT	120	O	TE		29/05/1988	24/11/1988	29/05/1995
050000372	CAPTAGE C2 PETIT CORPS	ACT	200	O	TE		29/05/1988	24/11/1988	29/05/1995
050000373	FORAGE F1 LES CORPS	ACT	150	O	TE		30/06/1998	09/03/2000	09/07/2002
050000378	CAPTAGE C1 VAUGOUBERT	ACT	153	O	TE		22/02/1988	24/11/1988	29/05/1995
050000379	CAPTAGE C2 VAUGOUBERT 3 PUIITS	ACT	153	O	TE		22/02/1988	24/11/1988	29/05/1995
050001826	FORAGE F2 LES CORPS	ACT	162	O	TE		30/06/1998	09/03/2000	09/07/2002
050001853	FORAGE F3 BELLEFONTAINE	ACT	114	O	TE		22/02/1988	24/11/1988	29/05/1995
050001854	FORAGE VAUGOUBERT	ACT	45	O	TE		30/06/1998	09/03/2000	09/07/2002
050001872	FORAGE F2 BELLEFONTAINE	ACT	100	O	TE		22/02/1988	24/11/1988	29/05/1995
050002332	FORAGE F3 LES CORPS	ACT	100	O	TE	10/02/2007	10/09/2007	10/02/2007	05/11/2010

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000816	STATION RUE LUDEY	TTP	543	3		3	

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

S²LO

Publié le

3

ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

050000841	STATION LES CORPS	TTP	732	3		
050000844	STATION VAUGOUBERT	TTP	351	3		
050000628	RUE LUDEY	UDI	3905	11		11
050000629	SAUSSEMESNIL	UDI	3159	9		9
050000630	VAUGOUBERT	UDI	2146	9		9
Total				38		38
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m³/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES

Code : 0128

Année : 2023

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - LA COTE DES ISLES

Adr : 15 rue de Becqueret

50270 BARNEVILLE - CARTERET

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000015	PUITS LACHE POULAIN	ACT	208	O	TE		20/04/2000	05/03/1999	06/12/2000
050000098	FORAGE F2 LA PELERINE	ACT	671	O	TE		30/09/1995		11/12/2000
050000360	FORAGE F1 LA PELERINE	ACT	672	O	TE		30/09/1995		11/12/2000
050002604	FORAGE F3 LA PELERINE	ACT	672	O	TE	17/06/2010	20/12/2009		21/12/2011

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000661	STATION DE CARTERET	TTP	208	3		3	
050000822	STATION DE LA COTE DES ISLES	TTP	2014	5		5	
050000444	BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES	UDI	930	9		9	
050000445	CARTERET	UDI	1284	9		9	
050000622	LA SCYE PORTBAIL	UDI	7451	29		30	
050003925	ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS	UDI	121	3		3	
Total				58		59	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE**Code : 0129****Année : 2023**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - DOUVE DIVETTE

Adr : Pôle de proximité Douve et Divette

4 rue Charles Delauney ZA le Pont

50690 MARTINVAST

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000235	CAPTAGE SAINT GILLES	ACT	300	O	TE		22/02/1988	20/08/1992	29/05/2000
050000375	FORAGE LE VIEUX MOULIN	ACT	82	O	TE		08/06/1992	20/08/1992	29/05/2000
050000395	PUITS VAULTIER	ACT	200	O	TE		22/02/1988	20/08/1992	29/05/2000
050000396	CAPTAGE LA FONTAINE D'OMBRE	ACT	200	O	TE		22/02/1988	20/08/1992	29/05/2000
050000397	CAPTAGE LA FOSSE DEMONT	ACT	127	O	TE		22/02/1988	20/08/1992	29/05/2000
050000398	FORAGE SAINT ACAIRE	ACT	331	O	TE		22/02/1988	20/08/1992	29/05/2000
050000399	FORAGE LES BRULINS	ACT	100	O	TE		22/02/1988	20/08/1992	29/05/2000

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000771	STATION ST GILLES	TTP	433	3		3	
050000850	STATION LES MARTINS	TTP	500	2		2	
050000851	STATION FONTAINE D'OMBRE	TTP	400	2		2	
050000568	FONTAINE D'OMBRE	UDI	4359	10		10	
050000569	LES MARTINS	UDI	1346	9		9	
050000570	ST GILLES	UDI	3135	8		8	
Total				34		34	

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

100,0%



ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

Taux de conformité

100,0 %

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN - LA HAGUE

Code : 0081

Année : 2023

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - LA HAGUE

Adr : Pôle de proximité de La Hague

8 rue des Tohagues

50440 LA HAGUE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000021	FORAGE F5 CARREFOUR DES 5 CHEMINS	ACT	20	OO	TE		05/06/2010	27/10/2000	09/11/2018
050000022	FORAGE F6 LES HOUGUES	ACT	113	O	TE		07/07/2010	27/10/2000	09/11/2018
050000303	FORAGE F12 LE BACCHUS	ACT	210	O	TE		03/07/2010	20/10/2000	09/11/2018
050000304	FORAGE F14 HAMEAU LUCAS	ACT	104	O	TE		03/07/2010	27/10/2000	09/11/2018
050000419	FORAGE F21 LA CROIX AUX DAMES	ACT	38	O	TE		07/07/2010	27/10/2000	09/11/2018
050000420	FORAGE F17 LE MAUPAS	ACT	78	O	TE		07/07/2010	27/10/2000	09/11/2018
050000421	FORAGE F18 DU HOUGUET	ACT	440	O	TE		07/07/2010	27/10/2000	09/11/2018
050000422	FORAGE F1 LE VINNEBUS	ACT	295	O	TE		08/06/2010	27/10/2000	09/11/2018
050000424	CAPTAGE CLAIREFONTAINE 8 PUIITS	ACT	962	O	TE		05/06/2010	27/10/2000	09/11/2018
050001910	FORAGE F24 LES MARES	ACT	200	O	TE		07/07/2010	27/10/2000	09/11/2018
050001913	FORAGE F12BIS LE BACCHUS	ACT	50	OO	TE		03/07/2010	20/10/2000	09/11/2018
050002523	FORAGE F11 BIS HAMEAU FABIEN	ACT	45	O	TE		04/07/2010	27/10/2000	09/11/2018

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)	Paramètres microbiologiques	Paramètres physico-chimiques
------------------	-----------------------------	------------------------------

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024



Publié le
ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de non conformes
050000663	STATION MONT BINET	TTP	2555	5		5	
050000559	MONT BINET	UDI	11257	21		21	
Total				26		26	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN - LES PIEUX**Code : 0082****Année : 2023**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - LES PIEUX

Adr : Pôle de proximité des Pieux

31 route de Flamenville

50340 LES PIEUX

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000025	FORAGE LES FRIQUETS	ACT	200	O	TE	26/09/2008	30/11/2006	13/12/1996	11/10/2012
050000026	FORAGE RUE BRULEE	ACT	400	O	TE	26/09/2008	30/11/2006	13/12/1996	11/10/2012
050000028	FORAGE LA MALAISERIE	ACT	269	O	TE	26/09/2008	30/11/2006	13/12/1996	11/10/2012
050000044	CAPTAGE LA DURELLE	ACT	350	O	TE	27/09/2012	03/12/1999		11/10/2012
050000150	CAPTAGE BELLE FONTAINE	ACT	200	O	TE	26/09/2012	30/11/2006	28/03/1986	11/10/2012
050000151	CAPTAGE LA DIELETTE	ACT	365	O	TE	26/09/2008	30/11/2006	28/03/1986	11/10/2012
050000152	FORAGE HAMEAU AIRON	ACT	200	O	TE	26/09/2008	30/11/2006	28/03/1986	11/10/2012
050000154	FORAGE LES FONTAINES	ACT	150	O	TE	26/09/2008	30/11/2006	28/03/1986	11/10/2012
050000159	FORAGE F1 DES COUTOURS	ACT	200	OO	TE	26/09/2008	30/11/2006		11/10/2012
050000376	FORAGE F6 LA MOTTERIE	ACT	250	O	TE	26/09/2008	25/05/2000	13/12/1996	11/10/2012
050000386	CAPTAGE DES TOURELLES	ACT	400	O	TE	26/09/2008	29/03/2000	13/12/1996	11/10/2012
050001963	FORAGE F2 STATION DES COUTOURS	ACT	120	N	TE		29/03/2000		11/10/2012
050001964	FORAGE F3 ETOUPEVILLE	ACT	120	OO	TE		29/03/2000		11/10/2012

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024



Publié le

5

ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

050000724	STATION AIRON	TTP	1265	5		
050000784	STATION TRAINELLERIE	TTP	999	5		
050000848	STATION TOURELLE	TTP	840	4		
050000579	TOURELLE	UDI	4302	17		
050000580	LES PIEUX	UDI	4634	12		
050000581	GROSVILLE	UDI	4636	14		
Total				57		57
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Code : 0105

Année : 2023

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

Adr : Pôle de proximité de Montebourg

ZA Le Haut Gelé

50130 MONTEBOURG

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000244	PUITS LA CHAUSSEE	ACT	500	O	TE	30/03/2005	08/09/2003	04/11/1994	25/01/2012
050000245	CAPTAGE CALVAIRE	ACT	348	O	TE	30/03/2005	08/09/2003	04/11/1994	25/01/2012
050000246	CAPTAGE L'EBAHI	ACT	238	O	TE	30/03/2005	08/09/2003	04/11/1994	25/01/2012
050000248	FORAGE L'EBAHI	ACT	238	O	TE	30/03/2005	08/09/2003	04/11/1994	25/01/2012
050000249	PUITS VILLARD	ACT	163	O	TE	30/03/2005	08/09/2003	04/11/1994	25/01/2012

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000772	STATION OZEVILLE	TTP	1487	6		6	
050000573	MONTEBOURG	UDI	4763	15		15	
050001883	ACHAT STE MARIE DU MONT	UDI	1020	13		13	
050001905	LESTRE	UDI	358	5		5	
Total				39		39	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

Code : 0065

Année : 2023

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

Adr : Pôle de proximité de St Pierre Egli

9 rue de la Boularderie

50330 SAINT PIERRE EGLISE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000045	CAPTAGE BOUTRON	ACT	200	O	TE		01/12/1987	22/11/1995	26/06/1997
050000133	CAPTAGE C1 HAMEAU CAUCHON	ACT	84	O	TE		01/12/1987	22/11/1995	26/06/1997
050000134	CAPTAGE C2 HAMEAU CAUCHON	ACT	84	O	TE		01/12/1987	22/11/1995	26/06/1997
050000135	CAPTAGE C3 HAMEAU CAUCHON	ACT	90	O	TE		01/12/1987	22/11/1995	26/06/1997
050000136	FORAGE LA VALLEE	ACT	303	O	TE		21/07/1993	22/11/1995	26/06/1997
050000394	FORAGE F1 PONT AUBIN	ACT	218	O	TE		26/10/1993	22/11/1995	26/06/1997

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000689	STATION PONT AUBIN ST PIERRE	TTP	418	2		2	
050000721	STATION MOULIN DES CORVEES	TTP	581	3		3	
050000610	GONNEVILLE	UDI	2319	11		11	
050000611	ST PIERRE EGLISE	UDI	2578	10		10	
Total				26		26	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE**Code : 0004****Année : 2023**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE

Adr : Pôle de proximité du Val de Saire

16 Rue du Stade

50630 QUETTEHOU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000046	FORAGE BOUTRON	ACT	60	O	TE		30/11/1994	24/06/1992	26/06/1997
050000083	CAPTAGE LE PRIEURE 7 PUIITS	ACT	550	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050000084	CAPTAGE LE PRIEURE 1 PUIITS	ACT	50	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050000271	CAPTAGE DU VALVACHET	ACT	250	O	TE		18/11/1988	05/03/1993	22/12/1998
050000272	FORAGE DU FRESTIN	ACT	144	O	TE		15/11/1993	05/03/1993	22/12/1998
050000273	CAPTAGE LA CHOUETTERIE	ACT	250	O	TE		18/11/1988	05/03/1993	22/12/1998
050000387	CAPTAGE HAMEAU PUCHOT	ACT	70	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050000388	CAPTAGE CORBIERE	ACT	35	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050000389	CAPTAGE C1 FONTAINE SAINT CLAIR	ACT	70	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050000391	CAPTAGE C2 FONTAINE SAINT CLAIR	ACT	35	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050000392	CAPTAGE MONT ETOLAN	ACT	394	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050000418	CAPTAGE GRAND HAMEAU BELLOT	ACT	120	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050001898	CAPTAGE PETIT HAMEAU BELLOT	ACT	9	O	TE		16/02/1988	24/06/1992	26/06/1997
050002022	FORAGE FANOVILLE	ACT	144	O	TE		10/07/2000	05/03/2001	10/11/2003
050002456	FORAGE F2 PONT- AUBIN	ACT	100	O	TE	10/02/2007	30/08/2007		21/09/2011

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024



Publié le
biologiques Paramètres physico-chimiques
ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

Installation (1)				Paramètres microbiologiques			
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050000690	STATION PONT-AUBIN	TTP	1250	5		5	
050000790	STATION DU SOUCI	TTP	788	3		3	
050000849	STATION DU THEIL	TTP	250	2		5	
050000863	STATION DU VAST	TTP	97	2		14	10
050000625	PONT-AUBIN	UDI	6233	20		20	
050000626	LE THEIL	UDI	1256	8		8	
050000627	LE VAST	UDI	657	6		6	
050000638	ST VAAST QUETTEHOU	UDI	3171	11		11	
Total				57		72	10
Taux de conformité				100,0 %		86,1 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE**Code : 0135****Année : 2023**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

Adr : Pôle de proximité Vallée de l'Ouve

19 Av Division Leclerc - BP 200

50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date
050000362	FORAGE F1 LA GATHE	ACT	800	O	TE	28/02/2000	18/05/2004	28/02/2000	30/05/2008
050002239	FORAGE F2 LA GATHE	ACT	617	O	TE	18/02/2000	18/05/2004	18/02/2000	30/05/2008

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
050002437	STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE	TTP	1417	5		5	
050000618	LA GATHE	UDI	5493	26		27	
Total				31		32	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

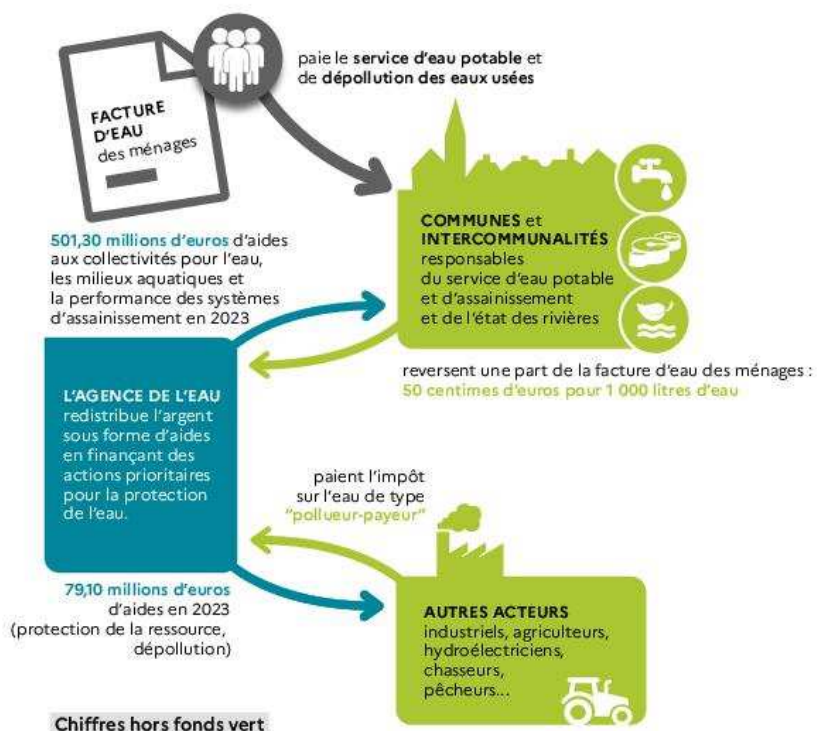
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



©AESN

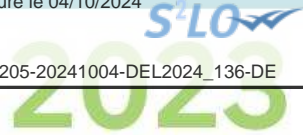
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.L31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant des projets des acteurs locaux grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

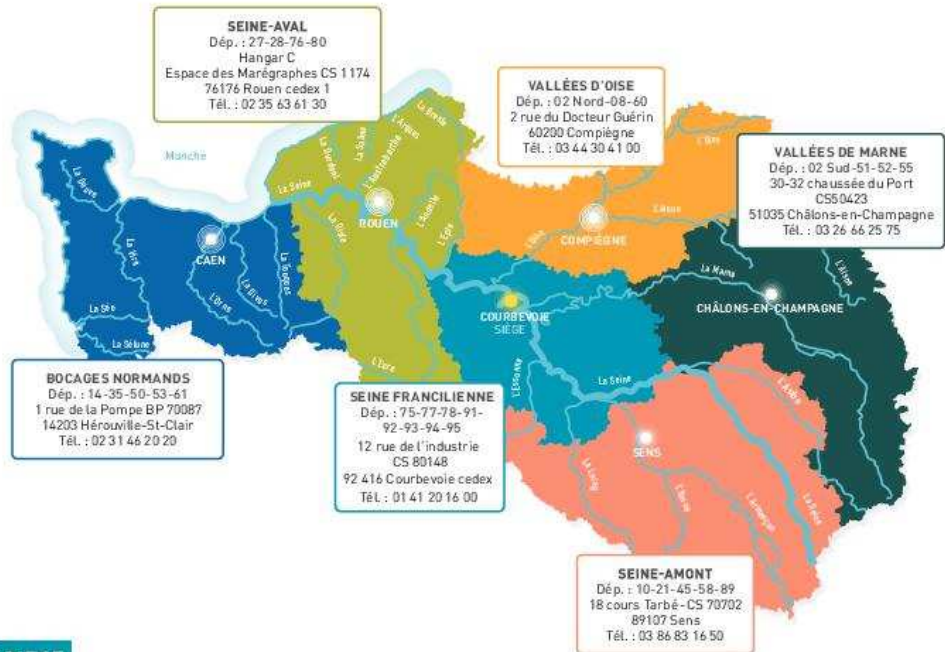
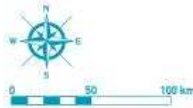


SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20241004-DEL2024_136-DE

Travaux Réseaux 2023

Lieu	Ville	Réseau concerné (EU, AEP)	Linéaire AEP en ml	Linéaire EU en ml	Linéaire EP en ml	Montant AEP	Montant EU	Montant EP
Rue Waldeck Rousseau	Cherbourg en Cotentin	EU		16			36 907 €	
Rue du Val de Saire	Cherbourg en Cotentin	AEP-EU	514	180		208 402 €	136 061 €	
Total CHERBOURG-EN-COTENTIN			514	196	0	208 402	172 968	0
Remplacement antenne PE	FLOTTEMANVILLE-HAGUE	AEP	202			27 250 €		
Total LA HAGUE			202	0	0	27 250	0	0
Servitude rue des Follières- Dévoisement	St PIERRE-EGLISE	EP			144			65 812 €
Rue des Follières	St PIERRE-EGLISE	EU/EP		515	262		241 594 €	98 317 €
La Mieuserie	CANTELOUP	AEP	1852			254 163 €		
Total SPE			1 852	515	406	254 163	241 594	164 129
Rue Gallien	VALCANVILLE	AEP			116			73 043 €
Total Val de Saire			0	0	116	0	0	73 043
Rue Ste Marie	QUETTEHOU	EU/EP		819	9		259 922 €	15 460 €
Total ACL			0	819	9	0	259 922	15 460
Hameau de l'Épine - Dévoisement	COLOMBY	AEP	128			14 196 €		
Hôtel au Cauf-Dévoisement	NEGREVILLE	AEP	202			14 283 €		
Les Venelles-Extension			95					
Les Venelles-Dévoisement en renforcement de réseau	SAUSSEMESNIL	AEP	203			54 989 €		
Total Région de Valognes			628	0	0	83 468	0	0
Haut Castelet	VALOGNES	AEP	885			30 906 €		
Aire de Grand passage-Dévoisement + renforcement	VALOGNES	AEP	266			71 375 €		
Total Valognes			1 151	0	0	102 281	0	0
Carrefour de la Buvette	LESTRE	AEP	458			65 324 €		
Rue des Voiliers	QUINEVILLE	AEP	464			88 418 €		
La Grosse Planche-Renouvellement PR	MONTEBOURG	EU					104 420 €	
Total Montebourg			922	0	0	153 742	104 420	0
Hameau Vergers - Dévoisement	St MAURICE-EN-COTENTIN	AEP	15			3 400 €		
Les Mières	St MAURICE-EN-COTENTIN	AEP	1130			349 595 €		
Hameau Des Landes - Extension	BARNEVILLE-CARTERET	AEP/EU/EP	3	115	49	0 €	32 185 €	14 246 €
Total La Scye			1 148	115	49	352 995	32 185	14 246
Le Village	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	AEP/EU/EP	267	215	536	80 793 €	127 531 €	194 313 €
Total Bricquebec-en-Cotentin			267	215	536	80 793	127 531	194 313
Hameau Lainé - Dévoisement	GROSVILLE	AEP	974			105 044 €		
La Pistolerie - Interconnexion	GROSVILLE	AEP	96			82 994 €		
La Pistolerie - Renforcement			400					
Le Vrétot - Interconnexion - extension	PIERREVILLE	AEP	797			91 838 €		
Bourg	BRICQUEBOSQ	AEP/EP	232		286	218 257 €		105 994 €
Hameau Couvert	SIOUVILLE-HAGUE	AEP/EU/EP	29	213	0	5 830 €	88 928 €	1 423 €
Total Les Pieux			2 528	213	286	503 963	88 928	107 417
Chemin de l'Épinette - Extension	VIRANDEVILLE	AEP-EU	54	40		14 595 €	17 744 €	
Total Douve-Divette			54	40	0	14 595	17 744	0
Total			9 266	2 113	1 402	1 781 652	1 045 292	568 608
Total Renouvellement (hors extensions)			8 221	1 958	1 353	1 675 219	995 363	554 362